HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2012-1016 /PRES/PM/MAH/ MEDD/MRA/MEF/MATDS portant adoption du Programme national du Secteur rural (PNSR). VISAGENº 0768

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRÉS

112/2512

la Constitution; $\mathbf{V}\mathbf{U}$

le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier VU

le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du VUGouvernement du Burkina Faso;

la loi nº 010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et $\mathbf{v}\mathbf{u}$ répartition des compétences entre l'Etat et les acteurs de développement ;

la loi n°020-98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation VU et de gestion des structures de l'Administration de l'Etat;

le décret n° 2004-204/PRES/PM/MAHRH/MFB/MEDEV du 27 mai 2004 portant VU adoption de la stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015;

la directive nº 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein VU de l'UEMOA:

le décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des VU membres du Gouvernement;

le décret n° 2012-795/PRES/PM/MAH du 01 octobre 2012 portant organisation VUdu Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique;

rapport du Ministre de l'agriculture et de l'hydraulique; Sur

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 octobre 2012 ; LE

DECRETE

Est adopté le programme national du secteur rural (PNSR) dont le ARTICLE 1: document est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'agriculture et de l'hydraulique, le Ministre de l'environnement et du développement durable, le Ministre des ressources animales, le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 decembre 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bembon

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité

Le Ministre de l'environnement et du

Le Ministre de l'agriculture et de

développement durable

l'hydraulique

Jérôme BOUGOUMA

Le Ministre des ressources animales

Le Ministre de la recherche scientifique

Jean KOULIDIATI

et de l'innovation

Gnissa Isaïe KONA

Jérémy Tinga OUEDRAOGO

Burkina Faso

Unité-Progrès-Justice



PROGRAMME NATIONAL DU SECTEUR RURAL (PNSR) 2011-2015

Document de programme

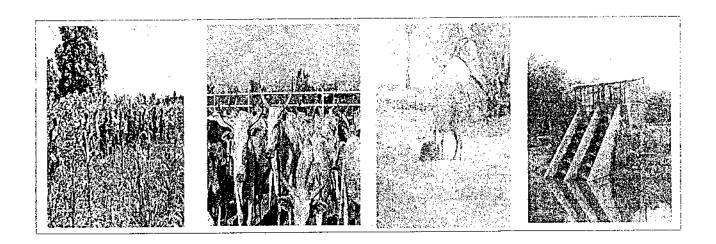


TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	·i(i
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
INTRODUCTION	
A. CONTEXTE	سي ح 7سمس
A. CONTEXTE	,
A.1. Bref aperçu sur le Burkina Faso	8
A.2. Potentialités, opportunités et contraintes du secteur rural	9
A.2.1 Potentialités et opportunités	
A.2.2 Contraintes du secteur rural	
A.3. principales spéculations agricoles et situation alimentaire	11
A.4. contextes politique, économique et socialA.5. contexte sectoriel et strategique	
A.5. 1 Place du secteur rural dans l'économie du Burkina Faso	1/1
A.5.1 Frace du secteur furar dans reconomie du Buraina r'aso	14
A.5.3. Cadrage institutionnel du secteur rural	
A.6. Bilan des Programmesmis en oeuvre	
B. ORIGINE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PNSR	
D.A. O. T. A. BUOD	40
B.1. Origine du PNSRB.2. Processus d'élaboration	
C. OBJECTIFS, PRINCIPES DIRECTEURS ET CHAMP DU PROGRAMME	23
C.1. Vision et objectifs du PNSR	23
C.2. Champ du programme et principes directeurs	23
C.2.1. Champ du programme	
C.2.2. Principes directeurs	25
D, DESCRIPTION DU PROGRAMME	25
D.1. Axe 1 – Amelioration de la securite et de la souverainete alimentaires	26
Sous-programme1.1 – Développement durable des productions agricoles	
Sous-programme 1.2 – Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions an	imales28
Sous-programme 1.3 – Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire	
Sous-programme 1.4. Développement durable de l'hydraulique agricole	32
Sous-programme 1.5 – Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	33
D.2. axe 2. Amélioration des revenus des populations rurales	35
sous-programme 2.1. Promotion de l'économie agricole	35
D.3. Axe 3 Développement durable et gestion des ressources naturelles	37
Sous-programme 3.1. Gouvernance environnementale et promotion du développement durable	3/ ol oo
Sous-programme 3.2. Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu run	
Sous-programme 3.3 – Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	4Z
D.4. Axe 4: Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie	
Sous-programme 4.1 – Fau notable et assainissement.	10 Ah16

48
49
 49
52
54
54
57
 57
57
61
65
65
66
 67
68
69
70
71
72
73
····-75
76
76
90

AVANT PROPOS

Le développement socio-économique du Burkina Faso est basé en grande partie sur le secteur rural. A ce titre, le développement de ce secteur constitue une priorité des politiques et stratégies de développement. Depuis les années 1960 à nos jours, plusieurs approches de développement ont ainsi étérmises en œuvre pour l'opérationnalisation de ces politiques.

A la suite de l'adoption du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2000, le Gouvernement s'est doté en 2003 d'une Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon—2015. L'opérationnalisation de la SDR a été réalisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et programmes sous sectoriels dont les principaux sont le Programme d'investissement du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), le Plan décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV) et le Plan d'actions et programme d'investissement du sous-secteur de l'élevage (PAPISE).

Par ailleurs, le Document de politique et stratégies en matière d'eau (1998), le Document de politique et stratégies nationales d'assainissement (2007) sont opérationnalisés à travers le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) adopté en 2003 et le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015) adopté en décembre 2006.

L'élaboration du Programme national du secteur rural (PNSR) traduit la volonté du Gouvernement, d'assurer une meilleure coordination des actions dans ledit secteur en faisant de ce document l'unique cadre de référence opérationnel pour les interventions y afférant. Le PNSR couvre ainsi l'ensemble des missions des départements en charge du secteur rural. Le Gouvernement s'engage ainsi avec tous les acteurs du secteur à aller dans le sens du respect de la Déclaration de Paris, de celle de Maputo et de la Directive 06/2009/CM/UEMOA, portant lois de finances au sein de l'UEMOA qui prévoit l'instauration des budget-programmes. Le PNSR est la traduction en actions concrètes de la SDR et du volet développement rural de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Il se fixe un objectif à trois dimensions interdépendantes à savoir contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté.

Les systèmes de production agricole de notre pays reposent en grande partie sur des exploitations familiales de tailles diverses. La mise en œuvre du PNSR s'appuiera sur ces exploitations, dans la vision de les rendre plus performantes et aptes à s'intégrer plus facilement dans une dynamique d'évolution qualitative, mais favorisera aussi le développement d'un véritable entreprenariat agricole.

Nous adressons nos félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document et traduisons notre reconnaissance à tous les partenaires qui ont cru et accompagné ce processus. Le succès de la mise en œuvre du PNSR nécessite l'engagement et la participation de tous et nous sommes convaincus qu'il en sera ainsi au regard de la démarche participative et itérative qui a guidé son élaboration. C'est ensemble que nous relèverons les défis de notre secteur.

Le Ministre de l'agriculture et de l'hydraulique

Le Ministre de l'environnement ———— et du développement durable

Le Ministre des ressources animales

Dr Laurent SEDOGO *Grand Officier de l'Ordre National*

Pr Jean KOULIDIATY
Chevalier de l'Ordre
National

Dr Jérémy Tinga OUEDRAOGO

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD : Aide publique au développement CDMT : Cadre de dépenses à moyen terme

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CFA : Communauté financière africaine
CNSF : Centre national de semences forestières

CONASUR : Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation

CONEDD : Conseil national pour l'environnement et le développement durable

COP : Comité d'orientation et de pilotage : Confédération paysanne du Faso : Chambre régionale d'agriculture

CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

CTI : Comité technique interministériel

DEP : Direction des études et de la planification

ECOWAP : Politique agricole de la CEDEAO

EICVM : Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages

FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau IAP : Instrument automatisé de prévision

INERA : Institut de l'environnement et de recherches agricoles
 INSD : Institut national de la statistique et de la démographie

IRSAT : Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques

LORP : Loi d'orientation relative au pastoralisme
MAH : Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique

MEDD : Ministère de l'environnement et du développement durable

MRA : Ministère des ressources animales

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement ONEA : Office national de l'eau et de l'assainissement

ONG : Organisation non gouvernementale
OPA : Organisation professionnelle agricole
OSC : Organisation de la Société civile

PAFASP : Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales

PAM : Programme alimentaire mondiale

PAPISE : Plan d'actions et programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage

PAP : Plan annuel de performance

PAU : Politique agricole commune de l'UEMOA

PDA/ECV : Plan décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

PISA : Programme d'investissement du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources

halieutiques

PN-AEPA : Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement PNDEL : Politique nationale de développement durable de l'élevage au Burkina Faso

PNE : Politique nationale en matière d'environnement

PNSR : Programme national du secteur rural
PTF : Partenaire technique et financier
RAP : Rapport annuel de performance
RGA : Recensement général de l'agriculture

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

SCADD : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable

SDR : Stratégie de développement rural

SP/CPSA : Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles

UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine

INTRODUCTION

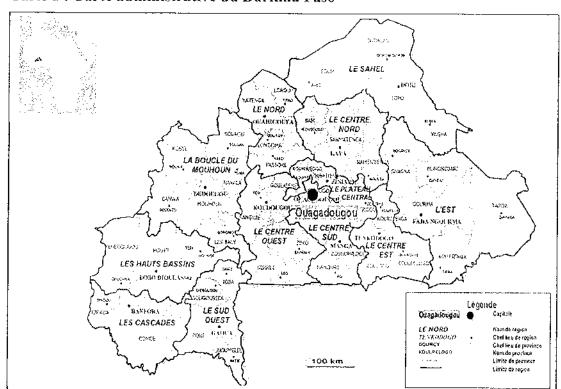
- 1. Le présent document porte sur le Programme national du secteur rural (PNSR) du Burkina Faso pour la période 2011-2015. Le PNSR est le cadre d'opérationnalisation de la Stratégie de développement rural (SDR) et du volet développement rural de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Il traduit la volonté du Gouvernement de se-doter d'un cadre unique de planification et de mise en œuvre de l'action publique en matière de développement rural. Il fournit également à tous les autres acteurs du secteur un cadre de référence qui leur permet d'inscrire leurs actions dans un programme national partagé et d'évaluer leurs contributions respectives à sa mise en œuvre.
- 2. Le PNSR s'inscrit donc dans une vision commune du gouvernement et des différents acteurs du secteur rural dans le but de relever les défis actuels et permettre de répondre aux engagements pris par le Burkina Faso aux plans international et sous régional pour une plus grande performance des politiques de développement agricole. En cela, il participe à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, de la Déclaration de Maputo sur l'allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole et la réalisation d'un taux de croissance d'au moins 6%. De même, il se situe dans le cadre des Déclarations deThekwini et de Sharm El Sheikh dans lesquelles il est préconisé respectivement, l'inscription d'une ligne spécifique d'un montant d'au moins 0,5% du PIB au budget du secteur public pour les programmes d'assainissement et d'hygiène et le soutien des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Enfin, le PNSR consacre l'application de la Directive 06-2009/CM/UEMOA qui prévoit l'instauration des budgets/programmes dans les pays de l'UEMOA. Le PNSR sera aussi le cadre de mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), de la Politique agricole de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/CEDEAO) et de la Politique agricole commune de l'UEMOA (PAU). Son champ d'application couvre les domaines de compétences des ministères en charge du secteur rural que sont (i) l'agriculture et l'hydraulique, (ii) l'environnement et le développement durable, (iii) les ressources animales ainsi que (iv) la recherche agricole et technologique relevant du Ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation.
- 3. Le document est structuré autour de onze sections. Les sections A et B présentent le contexte général du Burkina Faso et celui de l'élaboration du PNSR. Les sections C, D et E décrivent le Programme dans ses objectifs, ses sous-programmes et son cadre de résultats. Les sections F, G situent sur les mesures de sauvegarde et les implications politiques de la mise en œuvre du Programme tandis que la section H est consacrée au coût et au financement. Une analyse économique et financière de la mise en œuvre du Programme est faite dans la section I pendant que les sections J et K présentent respectivement les mécanismes de mise en œuvre et les risques.

CONTEXTE GENERAL

A. CONTEXTE

A.1. BREF APERÇU SUR LE BURKINA FASO

4. Le Burkina Faso est un pays situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 274.000 km². Sur le plan administratif, le territoire est subdivisé en treize (13) régions, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante une (351) communes dont trois cent deux (302) communes rurales (voir carte ci-dessous).



Carte 1 : Carte administrative du Burkina Faso

Source: Adapté de l'Institut géographique du Burkina, 2009.

- 5. En termes de population, selon l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD), le Burkina Faso comptait 15.730.977 habitants¹ en 2010 avec une croissance démographique forte de 3,1% par an. Les principales caractéristiques de cette population composée de 52% de femmes et 48% d'hommes sont sa jeunesse (les jeunes de moins de 15 ans représentent 47%) et sa ruralité (77% vivent en milieu rura!). En outre, cette population reste caractérisée par un fort taux d'analphabétisme et de malnutrition.
- 6. Le contexte agro-écologique; pays sahélien au climat essentiellement semi-aride, le Burkina Faso est confronté à des conditions agro-écologiques relativement difficiles en raison de la péjoration climatique et de la pression anthropique croissante. Près de la

¹Projection à partir des données du Recensement général de la population et de l'habitat de 2006 qui donnait une population de14 017 262 habitants

moitié (46%) du territoire est soumise au phénomène de la dégradation des terres (disparition du couvert végétal, fragilisation et appauvrissement des sols, érosion et baisse des nappes phréatiques...) (FAO, 2007). La pluviométrie est dans son ensemble faible (environ 1200 mm dans le Sud-ouest et 300 mm dans le Sahel par an), irrégulière et mal répartie. Ces dernières années, on observe une baisse tendancielle de cette pluviométrie avec un déplacement des isohyètes du nord vers le sud du pays et une conséquence négative sur la nappe souterraine dont le niveau enregistre une baisse. Ces phénomèries placent de plus en plus le pays dans une situation de stress hydrique. Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, les ressources forestières, fauniques et halieutiques sont les principales ressources naturelles sur lesquelles le Burkina Faso fonde en grande partie son développement économique et social. Ainsi, la croissance économique du pays est pour une bonne partie fonction de l'évolution de l'activité Agricole, qui ellemême reste très dépendante de la variabilité de ces conditions agro-climatiques.

A.2. POTENTIALITES, OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DU SECTEUR RURAL

A.2.1 POTENTIALITES ET OPPORTUNITES

- 7. Les potentialités agro-écologiques du Burkina Faso peuvent permettre de réaliser durablement une croissance accélérée du secteur rural afin de garantir la sécurité alimentaire des populations et le développement économique et social.
- 8. Un grand potentiel en terres cultivables et irrigables; le Burkina Faso dispose d'un grand potentiel en terres cultivables estimé à 9 millions d'hectares dont environ 46% étaient exploités en 2008. Les terres irrigables atteignent 233500 ha, dont environ 12 à 14% sont actuellement exploitées. En outre, le pays dispose de 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables. Les potentialités pour le développement de l'irrigation, de la pêche et de l'aquaculture sont immenses. Avec environ 1200 plans d'eau (barrages, lacs, mares), le pays peut mobiliser jusqu'à cinq (05) milliards de mètres cube d'eau de surface par an. En outre, le réseau hydrographique constitué par quatre fleuves principaux (le Mouhoun, le Nakanbé, le Nazinon, et la Comoé) permet le réapprovisionnement des nappes phréatiques.
- 9. Des conditions favorables au développement de l'élevage; l'existence d'un grand nombre de zones pastorales (24 zones aménagées d'une superficie de 749 982 ha sur plus de 160 zones potentiellement aménageables), d'aires villageoises de pâture, de couloirs de transhumance et les différentes zones agro-écologiques permettent le développement d'un élevage diversifié qui compte déjà un cheptel numériquement important.
- 10. Un vaste potentiel de production et de conservation de la biodiversité; la conservation de la biodiversité est rendue possible par : (i) une superficie d'aires classées estimée à 3 815000 ha (14 % du territoire), dont deux (2) réserves de la biosphère (Parc National W; 235 000 ha, et la mare aux hippopotames de Bala; 19 200 ha); et (ii) quinze (15) zones humides d'importance internationale pour la conservation des oiseaux. Cela a favorisé l'existence d'une faune riche et variée comprenant environ 128 espèces de mammifères,

environ 470 espèces d'oiseaux et au moins 60 espèces de reptiles et amphibiens. Une diversité de plantes ligneuses composées de 376 espèces constitue le potentiel en produits forestiers ligneux et non ligneux.

- 11. Des centres de recherches performants et un bon savoir-faire paysan; l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) dispose de cinq (5) Centres de recherche agricole et environnementale (CREA) performants et d'un Centre de recherche environnementale agricole et de formation (CREAF) qui ont généré des paquets technologiques adaptés aux diverses zones agro-écologiques. L'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (IRSAT) dispose d'un centre d'incubation des entreprises de transformation agroalimentaire. Le Centre national de semences forestières (CNSF), accrédité auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la certification du matériel forestier de reproduction, dispose de techniques éprouvées de production de plants et de conservation de matériels génétiques forestiers. Le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zones subhumides (CIRDES) est spécialisé dans la recherche sur les trypanosomoses. La valorisation du savoir-faire des paysans burkinabé a permis de mettre au point des techniques éprouvées de conservation de la fertilité des sols, de la biodiversité et de mobilisation/valorisation des eaux de surface. En matière d'eau, on peut citer l'Institut d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE), l'Agence intergouvernementale panafricaine pour l'eau et l'assainissement en Afrique (EAA – ex CREPA).
- 12. Sur le plan législatif, le secteur rural est encadré par un certain nombre de textes importants dont notamment : (i) les codes forestiers, de l'environnement et de l'hygiène publique, (ii) la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, (iii) la loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP), (iv) la loi sur le foncier rural, (v) la loi parafiscale sur la contribution financière en matière d'eau.
- 13. Sur le plan institutionnel, la dynamique engagée dans le processus de décentralisation permet la prise en compte des dimensions locales dans la mise en œuvre des plans et politiques de développement. Des Organisations non gouvernementales (ONG) et des associations locales de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification sont promues et les communautés sont de plus en plus responsabilisées pour la gestion durable des ressources naturelles. Le pays dispose d'une bonne expérience en matière de mise en œuvre de l'approche programme dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement laquelle peut être capitalisée par l'ensemble du secteur rural.
- 14. Sur le plan de la commercialisation et de la transformation, il convient de noter l'existence d'un marché sous régional porteur pour les produits agricoles (niébé, sésame, oignon, maïs...), animaux et produits forestiers non ligneux (amandes de karité, gomme arabique, fruits de lianes goïnes et de tamarins, etc.). Il existe aussi un marché domestique doté d'un réel potentiel de croissance. En effet, l'urbanisation et l'accroissement des revenus des populations offrent de bonnes perspectives de croissance de la demande en

produits agro-sylvo-pastoraux (lait, produits carnés, halieutiques, maraîchers et produits forestiers non ligneux).

A.2.2 CONTRAINTES DU SECTEUR RURAL

- 15. Globalement, le secteur rural est confronté à des difficultés de financement (difficultés d'accès aux crédits et faiblesse du financement public), à la faible capacité des acteurs et de leurs organisations ainsi qu'à la faible coordination et harmonisation des multiples interventions.
- 16. Les principales contraintes liées à la production sont la faiblesse de la pluviométric et surtout sa mauvaise répartition, la faible connaissance des ressources en eau, la faiblesse de l'information sur l'eau, la faible maîtrise de l'eau, le coût élevé des intrants et des équipements et la persistance de l'insécurité foncière.
- 17. En ce qui concerne la transformation et la commercialisation, les principales contraintes sont le coût élevé de l'énergie et des équipements, l'enclavement des zones de production, la volatilité des prix des matières premières et des produits finis ainsi que les difficultés d'accès aux emballages de qualité et aux marchés régionaux.

A.3. PRINCIPALES SPECULATIONS AGRICOLES ET SITUATION ALIMENTAIRE

- 18. Les productions végétales. Les céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) constituent les principales productions végétales au Burkina Faso. Selon le dernier Recensement général de l'agriculture (RGA 2008), elles sont pratiquées sur 4 190344 ha en 2008 (soit 78% des superficies). Parmi les céréales, le mil, le sorgho et le maïs constituent les plus importantes. Elles représentent respectivement 29%, 35% et 11% des superficies céréalières, le riz ne couvrant que 1%. En moyenne 4,2 millions de tonnes de céréales ont été produits par an, au cours des cinq dernières années, ce qui permet de couvrir globalement les besoins alimentaires du pays. Les autres cultures vivrières (niébé, igname, patate douce, voandzou) représentent 3% des superficies totales emblavées. Les cultures de rente (coton, sésame, arachide, soja) sont pratiquées sur environ 19% des superficies totales emblavées. Une production importante de fruits et légumes dont les principales sont la mangue, la banane, la papaye, l'anacarde et les agrumes) est aussi à noter. Quant à la culture maraîchère, elle est dominée par la tomate, l'oignon, la pomme de terre et les choux.
- 19. Les productions animales; l'élevage au Burkina Faso repose sur un cheptel numériquement important (environ 30 millions de têtes de bétail en 2009) et très varié (bovins, ovins, caprins, porcins, camelins, asins, équins...). Les principales espèces sont en termes numériques les caprins (38%), les bovins (27%) et les ovins (25%). On évalue à 38 millions le nombre de têtes de volailles (poulets principalement et pintades).
- 20. Les productions forestières et fauniques; les écosystèmes forestiers couvrent 48,52% du territoire national. Le bois de chauffe et le charbon de bois constituent la principale source d'énergie car contribuant à hauteur de 74,94% au bilan énergétique de 2008. Cette source d'énergie représente 97,79% de la consommation énergétique totale des ménages

(MECV, 2008). La production annuelle moyenne en bois de chauffe est estimée à 232 000 stères dans les zones aménagées et doit atteindre 350 000 stères d'ici 2015. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) contribuent pour 0,69% à la formation du PIB. Trois cent soixante-seize (376) espèces ligneuses pourvoyeuses de PFNL (feuilles et fruits comestibles), sept cent quatre-vingt-dix mille (790 000) tonnes d'amandes de karité et quatre mille (4000) tonnes de gomme arabique ont été recensées dans les formations forestières. En matière de faune, le pays compte 27 aires-classées à but faunique totalisant—3 287 925 ha. La faune sauvage terrestre compte près de 35 espèces de grands mammifères dont les plus représentées sont les buffles, les hippotragues, les éléphants, les bubales, les phacochères, les cobs de buffon, les babouins, les céphalophes de Grimm, les hippopotames, les ourébis.

- 21. Les productions halieutiques se résument essentiellement au poisson dont la production est estimée à environ quinze mille (15 000) tonnes par an en moyenne pour la période 2008-2010. Une petite production de crevettes est observée mais non encore prise en compte dans les statistiques.
- 22. La transformation des produits agricoles est d'un niveau faible et reste essentiellement artisanale. Les unités de transformation industrielle et semi-industrielle sont rares. On peut retenir les suivantes: (i) deux (02) brasseries utilisant les produits secondaires des quelques unités semi-industrielles de transformation de céréales et les Grands Moulins' du Burkina (GMB) qui produisent aussi de la farine; (ii) la Nouvelle Société Sucrière de la Comoé (SN-SOSUCO) dont la production couvre environ 46% des besoins nationaux en sucre; (iii) quelques usines de fabrication d'huile alimentaire essentiellement à base de graine de coton dont la production ne couvre que 52% des besoins nationaux; (iv) une vingtaine d'usines d'égrenage du coton; (v) une usine de transformation de la mangue et des agrumes traitant environ 10% de la production nationale avec quelques autres unités semi-industrielles de transformation de fruits; (vi) une seule usine de transformation industrielle des cuirs et peaux, ainsi que plusieurs dizaines d'unités de transformation artisanale; (vii) un grand nombre d'étuveuses de riz traitant plus de 50% de la production nationale; (viii) une dizaine d'unités semi-industrielles de décorticage du riz; (ix) quelques unités de transformation artisanale des produits forestiers non ligneux. Cette situation s'explique par la faible demande des produits transformés, le faible niveau d'accès des acteurs aux équipements et infrastructures de transformation, la faible incitation pour les entreprises de transformation des produits agricoles et la forte concurrence des produits importés. Cependant, l'urbanisation progressive, le nombre croissant de femmes urbaines travailleuses et la demande croissante des citadins pour les produits transformés, constituent autant de facteurs qui laissent envisager un développement croissant des unités de transformation des produits agricoles si l'Etat rend l'environnement des affaires plus attractif pour les entreprises agricoles.
- 23. La sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les céréales (sorgho, mil, maïs, riz) contribuent pour près de 73% à l'apport énergétique total et les produits d'origine animale pour seulement 4%. Les bilans céréaliers montrent que le pays est généralement

excédentaire mais la production moyenne par individu est en baisse. Cependant, une vingtaine de provinces localisées dans quatre (04) régions (Nord, Sahel, Centre Nord, Est) sont structurellement déficitaires. A celles-ci s'ajoutent conjoncturellement des zones d'inondation intervenant souvent en juillet et août et des zones urbaines et périurbaines dans lesquelles des catégories sociales vivent dans une pauvreté chronique. Les résultats des enquêtes en matière de nutrition montrent que la situation reste toujours préoccupante. De l'enquête nationale nutritionnelle de 2011, il ressort que les prévalences de la malnutrition chronique, de l'insuffisance pondérale et de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 34,1%, 24,4% et 10,2%.Il convient de relever que la carte géographique de la vulnérabilité nutritionnelle n'est pas toujours superposable à celle de l'insécurité alimentaire. En effet des régions comme celles de la Boucle du Mouhoun et des Cascades, excédentaires en termes de production céréalière, sont parmi les plus affectées par la malnutrition.

A.4. CONTEXTES POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL

- 24. Le contexte politique; le Burkina Faso qui jouit d'une stabilité politique depuis 1987, s'est orienté vers des politiques économiques axées davantage sur le marché et s'intègre fortement au sein de la communauté internationale. Depuis 1991, des élections présidentielles, législatives et municipales sont régulièrement organisées.
- 25. Le contexte macro-économique; le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique subsaharienne à faible revenu et pauvre en ressources naturelles. L'économie était fortement tributaire des exportations de coton et en conséquence vulnérable aux chocs exogènes. Cependant depuis 2009-2010, le secteur minier a pris de l'ampleur en matière d'exportations. La croissance économique a été en moyenne de 5,2% par an au cours de la période 2000 à 2009. L'évolution de cette croissance montre qu'elle a chuté de 5,2% en 2008 à 3,2% en 2009 du fait d'une série de chocs exogènes : choc climatique, crise énergétique, fluctuation des prix des matières premières et crise financière mondiale. L'économie s'est redressée en 2010 (taux de croissance de 7%) en raison d'une augmentation substantielle des exportations d'or combinée à une hausse des prix du métal sur les marchés internationaux. Le Burkina Faso est classé 161e rang sur 169 pays suivant l'indice du développement humain (IDH) 2010 publié par le PNUD et l'incidence de la pauvreté est estimée à 43,9% selon les résultats de l'EICVM de la même année.
- 26. Les défis en matière de développement demeurent encore très importants même si de grands efforts sont consentis en matière de libéralisation de l'économie, de soutien au secteur privé et d'accès aux services de base. L'économie burkinabè reste peu diversifiée et fortement tributaire des performances du secteur cotonnier qui représentait 23% des exportations en 2009 contre 32% en 2008. Ceci rend l'économie particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix du coton et aux effets des variations climatiques sur les campagnes agricoles. Malgré l'augmentation des exportations de l'or (42% en 2009 et 53% en 2010), le Burkina Faso a besoin de surmonter sa vulnérabilité économique et de développer une base de ressources plus large et plus durable par l'intensification et la diversification de l'économie. La Stratégie de croissance accélérée et de développement

durable (SCADD) qui a été adoptée en décembre 2010 vise à atteindre une croissance de 10% en moyenne par an sur la période 2011-2015, afin de réduire significativement la pauvreté. Le défi dans ce cadre consiste à développer des secteurs-clés de croissance ayant un potentiel d'exportation. Dans cette optique, des pôles de croissance ont été créés.

27. Des progrès sociaux appréciables sont constatés. Les efforts soutenus et les investissements ont généré des tendances positives en matière de développement humain le taux de mortalité infantile est passé de 107 décès pour 1000 naissances vivantes en 1995 à 81 en 2008. Au cours de la même période, le taux de mortalité maternelle est passé de 484 pour 100 000 à 307,3 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de prévalence contraceptive a augmenté de 13% à 26,7%. Le taux brut de scolarisation au niveau primaire a enregistré des progrès rapides, passant de 57 % en 2005 à 72,4 % en 2008 et à 74,8% en 2010. Le taux d'alphabétisation des jeunes est de 28,7 % en 2010 et l'espérance de vie à la naissance s'établissait à 57 ans en 2007 contre 50 ans pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Avec une croissance démographique importante et le processus de décentralisation des prestations de services en cours, la promotion de la bonne gouvernance et le soutien à l'efficacité et à la qualité des services sont essentiels pour réaliser des progrès dans le développement humain. En matière d'eau potable et d'assainissement familial, des avancées ont été enregistrées depuis l'institutionnalisation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) en 2006. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 51,5% en 2006 à 56,63% en 2010 en milieu rural et de 63% à 75% en milieu urbain sur la même période. En ce qui concerne l'assainissement, les résultats de l'enquête nationale y relative (DGAEUE, 2010) montrent qu'en 2010, moins de 10% des ménages en milieu urbain et moins de 1% en milieu rural avaient accès à un assainissement familial.

A.5. CONTEXTE SECTORIEL ET STRATEGIQUE

A.5.1 PLACE DU SECTEUR RURAL DANS L'ECONOMIE DU BURKINA FASO

28. Le secteur rural joue un rôle prépondérant dans l'économie burkinabè. Il occupe environ 86 % de la population active (RGPH 2006) et sa contribution à la formation du Produit intérieur brut (PIB) est estimée en 2009 à environ 30% (IAP, 2010). Au cours de la période 2000-2009, la croissance économique du Burkina Faso a été en moyenne de 5,2% en termes réels, avec un pic de 8,7% en 2005. La contribution du secteur primaire à cette croissance a été en moyenne de 1,3 point de pourcentage, après le secteur tertiaire (3,1 points). Les aléas climatiques qui ont un impact réel sur cette croissance, mettent ainsi en relief, le rôle primordial du secteur rural. Outre sa forte contribution à la sécurité alimentaire, le secteur rural fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles. Ces revenus proviennent de 67% de la production végétale, 30,9% de l'élevage et de 2,1% des produits de l'environnement (DGPER, 2010).

A.5.2 CADRAGE STRATEGIQUE

29. La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) a été adoptée en décembre 2010, en lieu et place du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP adopté en 2000, révisé en 2003). Son objectif est de «réaliser une croissance économique forte (10% par an), soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable». Cette vision permettrait d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de réduire la pauvreté à moins de 35% en 2015. L'intensification des investissements du secteur privé, le recours aux partenariats public-privé et aux pôles de croissance sont des éléments clés dans la mise en œuvre de ses quatre axes stratégiques². De toute évidence, les principaux pôles régionaux de croissance scront construits autour des potentialités naturelles et agricoles. Le niveau de contribution à l'économie nationale défini par la SCADD pour le secteur rural est la réalisation d'un taux de croissance moyen du PIB agricole de 10,7% sur les cinq ans (2011-2015).

- 30. Le cadre stratégique du secteur rural; au regard de l'importance de la contribution du secteur rural au développement socio-économique du pays, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre des politiques et stratégies visant à créer les bases d'une croissance accélérée et une amélioration des conditions de vie des populations.
- 31. La Stratégie de Développement Rural (SDR); en 2003, l'adoption de la SDR à l'horizon 2015, en cohérence avec le CSLP, visait à s'appuyer sur ce secteur pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et contribuer à la croissance de l'économie nationale. L'objectif de la SDR est «d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable».
- 32. La Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA), adoptée en 2003, à travers laquelle le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition à l'horizon 2015. La finalité est alors de construire les conditions d'une sécurité alimentaire durable.
- 33. La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR); adoptée en 2007, vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers dans le but de promouvoir une agriculture productive et durable. Cette politique est renforcée par la loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural et dont les décrets prioritaires de mise en œuvre ont été pris.
- 34. La politique nationale en matière d'environnement (PNE); son adoption par le Gouvernement en janvier 2007 dote le sous-secteur de l'environnement d'un cadre de dialogue pour les acteurs et les partenaires nationaux et internationaux. En fédérant toutes les ambitions du Gouvernement en matière d'environnement dans un seul document de référence, elle vise à favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans les

²(i) développement des piliers de la croissance accélérée ; (ii) consolidation du capital humain, y compris la promotion de la protection sociale ; (iii) renforcement de la bonne gouvernance et (iv) prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement

politiques, plans et programmes de tous les acteurs et partenaires. Elle a été surtout mise en œuvre à travers le Plan décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV).

- 35. La politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL), adoptée en septembre 2010 vise à l'horizon 2025 «un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organisent de véritables chaînes de valeurs portées par des filières professionnelles, tournées vers le marché et qui contribuent davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè». Son outil opérationnel est le Plan d'actions et programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage (PAPISE).
- 36. La Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (SNDDAI), elle s'insère dans la vision de la SCADD, notamment en son axe 2 dont les actions prioritaires sont les infrastructures agricoles et hydro-agricoles pour accroître la productivité et faciliter la conservation et/ou la transformation ainsi que l'écoulement des produits. Elle vise à impulser le secteur de l'irrigation comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages et contribuer fortement à l'emploi. Elle a mobilisé d'importants investissements, entre autres, ceux de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Fonds International de développement agricole, de la FAO et de nombreux partenaires bilatéraux.
- 37. La politique et stratégies en matière d'eau (PSE); adoptée en 1998, vise à contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique. La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau s'inspire des principes énoncés dans la constitution du Burkina Faso et dans les différents textes législatifs ainsi que des principes de gestion de l'eau, développés au niveau international notamment dans les textes des conventions signées ou ratifiées par le Burkina Faso.
- 38. Le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE); adopté en mai 2003, a pour finalité de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adapté au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau. Le PAGIRE s'exécute sur la période 2003-2015 en deux phases, respectivement en 2003-2009 et en 2010-2015.
- 39. La politique et stratégie nationales d'assainissement (PSNA); l'adoption en juillet 2007 de la PSNA a pour objectif de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles.

A.5.3. CADRAGE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR RURAL

40. Sur le plan organisationnel, le secteur rural couvre l'action de trois ministères que sont actuellement (i) agriculture et hydraulique, (ii) environnement et développement durable et (iii) ressources animales. Chacun de ces ministères est structuré en Directions générales et centrales, en structures rattachées et de missions, en 13 directions régionales, en 45 directions provinciales et en zones d'appui ou services départementaux en nombres variables. En plus de ces trois ministères, d'autres départements interviennent dans le secteur pour les aspects tels que la recherche, les finances, le commerce et l'industrie agroalimentaire, le désenclavement, l'alphabétisation, la sécurité, la santé et la nutrition, l'administration du territoire et la décentralisation, la promotion du genre, etc. Les activités sont menées par des acteurs organisés en groupements, unions, fédérations, coopératives et interprofessions dont la plupart est regroupée au sein de la confédération paysanne du Faso (CPF). Dans le même cadre, des Chambres régionales d'agriculture (CRA) dans lesquelles sont représentés les professionnels de tous les sous-secteurs d'activités du secteur rural ont été créées dans chacune des 13 régions et fédérées en une Chambre nationale d'agriculture (CNA). Par ailleurs, il faut noter l'émergence d'acteurs privés et la présence d'un nombre important d'organisations non gouvernementales dont les rôles dans le monde rural sont de plus en plus significatifs. Avec la décentralisation, les communautés de base excreent des prérogatives et des responsabilités plus importantes dans la conduite des actions de développement et la gestion de leurs ressources.

A.6. BILAN DES PROGRAMMESMIS EN OEUVRE

- 41. La SDR adoptée en 2003 a été mise en œuvre à travers des programmes et plans d'actions ministériels dont les bilans de mise en œuvre sont présentés ci-dessous.
- 42. Le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halicutiques (PISA); en matière de productions végétales, les actions ont permis de développer l'agriculture irriguée, de promouvoir les technologies de conservation des eaux et du sol, l'utilisation de la fumure organique et des semences améliorées, de renforcer la mécanisation agricole, d'améliorer le cadre institutionnel et de mettre en place un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire. Ces actions ont généré la croissance de la production agricole en termes réels de 3% par an sur la période 2007-2010 et l'amélioration de la sécurité alimentaire avec l'augmentation de la production céréalière de 9% par an en moyenne, un rythme qui est supérieur au taux d'accroissement démographique (3,1% par an). En ce qui concerne les ressources halieutiques, grâce à la stratégie nationale adoptée en 2003, d'importants résultats ont été obtenus, notamment l'accroissement de 10% de 2008 à 2009 et de 25% de 2009 à 2010 de la production piscicole.
- 43. Le PN-AEPA; en matière d'eau potable et d'assainissement familial, des avancées ont été enregistrées depuis l'institutionnalisation du PN-AEPA en 2006. En s'appuyant sur une approche programmatique sectorielle pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, ce programme a permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable, de 51,5% en 2006 à

56,63% en 2010 en milieu rural et de 63% à 75% en milieu urbain sur la même période. En ce qui concerne l'assainissement, les résultats de l'enquête nationale y relative (DGAEUE, 2010) montrent qu'en 2010, moins de 10% des ménages en milieu urbain et moins de 1% en milieu rural avaient accès à un assainissement familial.

- 44. Le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE); la mise en œuvre du PAGIRE amorcée depuis 2003, a permis de bâtir un socle juridique sur la gestion de l'eau avec la mise en place et le fonctionnement des Agences de l'eau. Des outils spécifiques tels que le texte législatif relatif à la Contribution financière en matière d'eau (CFE) ainsi que le Système d'information sur l'eau, les usages et les risques ont été adoptés.
- 45. Le plan décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV). La mise en œuvre du PDA/ECV a enregistré des acquis significatifs en matière d'aménagement et de gestion durable de forêts, de réduction de la demande en combustibles ligneux (diffusion de technologies d'économie d'énergie et promotion d'énergies alternatives) et de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL). En ce qui concerne la gestion de la faune, des textes législatifs et réglementaires, élaborés de façon participative ont été adoptés. Les populations sont désormais impliquées dans le système de gestion et le rôle du secteur privé a été renforcé. Enfin, l'Office national des aires protégées (OFINAP), une structure jouissant d'une autonomie de gestion a été créé et est désormais fonctionnel.
- 46. Le plan d'actions et programme d'investissement du sous-secteur de l'élevage (PAPISE), les principaux résultats obtenus dans la misc en œuvre du PAPISE dont la première version a été adoptée en octobre 2000 sont : (i) la mise en place d'un cadre juridique et règlementaire (loi d'orientation relative au pastoralisme LORP- et décrets d'application) favorable à la gestion des ressources pastorales, (ii) la valorisation des zones à vocation pastorale; (iii) l'amélioration de la productivité (viande et lait) grâce à des actions d'amélioration génétique. En outre, dans le domaine de la santé animale, la performance du réseau de surveillance épidémiologique a été améliorée. En 2006, le Burkina a obtenu le statut de pays indemne de la peste bovine et ce statut a été conservé jusqu'à présent. Par ailleurs, le programme a permis d'améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux par la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures (infrastructures de mise en marché, infrastructures de transformation) tels que les marchés à bétail, les abattoirs et aires d'abattage, les boucheries et étals de boucherie et les unités de transformations du lait. Enfin, la structuration des acteurs des filières a été renforcée et des interprofessions promues dans certaines filières.
- 47. Au total, la mise en œuvre de ces programmes a permis d'enregistrer des progrès, mais de nombreuses insuffisances persistent de sorte que le monde agricole vit toujours dans une certaine précarité. Cet état de fait s'explique par : (i) la faible appropriation de ces programmes par les acteurs à tous les niveaux (acteurs étatiques et non étatiques), (ii) la dominance de «l'approche projet» au niveau des Ministères et aussi au niveau des PTF,

(iii) la faible adhésion des PTF à certains de ces programmes et plans d'actions, (iv) l'insuffisance des ressources de l'Etat allouées au secteur. A cela s'ajoute l'instabilité institutionnelle aussi bien dans le secteur qu'à l'intérieur des sous-secteurs, ce qui est source d'incohérence des politiques et programmes et de faiblesse de coordination des interventions. Le PNSR a été conçu en tenant compte de ces insuffisances, mais aussi des acquis enregistrés dans leur mise en œuvre.

The state of the s

B. ORIGINE ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PNSR

B.1. ORIGINE DU PNSR

- 48. L'élaboration du PNSR du Burkina Faso s'est effectuée dans un contexte international, régional (Afrique), sous régional (Afrique de l'Ouest) et national marqué par des engagements ainsi que des politiques et stratégies.
- 49. Au plan international, le PNSR sera la principale référence sur laquelle le Burkina Faso s'appuiera pour réaliser: (i) l'OMD 1 à savoir l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim à l'horizon 2015; (ii) l'OMD 7: assurer un environnement durable aux populations dont la cible A est de réduire de moitié à l'horizon 2015, le pourcentage de la population n'ayant accès de façon durable ni à une eau potable ni à des services d'assainissement de basc. Le programme est conçu pour être mis en œuvre dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en optant pour l'approche programme et sectoriel. En matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, le PNSR prend en compte les conventions que le Burkina Faso a ratifiées, notamment celles relatives aux changements climatiques, à la biodiversité, à la lutte contre la désertification et aux Polluants organiques persistants.
- 50. Au plan africain, le PNSR est en droite ligne avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). A ce propos, les Chefs d'Etats et de Gouvernements africains ont reconnu le rôle primordial de l'agriculture dans la promotion du développement global et dans l'accélération du processus d'intégration des économies africaines. Le PDDAA vise à restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. La majorité des sous-programmes du PNSR s'inscrivent dans les quatre piliers du PDDAA que sont : (i) l'accroissement des superficies bénéficiant d'une gestion durable des terres et de systèmes fiables de maîtrise des eaux, (ii) l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation pour un meilleur accès aux marchés, (iii) l'augmentation de l'offre alimentaire et la réduction de la faim en élevant la productivité des petits exploitants et en améliorant les dispositions prises en cas d'urgences alimentaires, (iv) l'amélioration de la recherche agricole ainsi que la diffusion et l'adoption de technologies appropriées. Enfin, l'élaboration du PNSR s'est également inspirée de la Déclaration de Maputo (ratifiée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en juillet 2003) sur l'allocation d'au moins 10% des budgets nationaux aux investissements agricoles et la réalisation d'un taux de croissance d'au moins 6% dans ce secteur.

- 51. Au niveau sous régional, le PNSR rentre dans le cadre de l'opérationnalisation des politiques agricoles communes à savoir, la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et la Politique agricole de l'UEMOA (PAU). L'objectif de l'ECOWAP est «le développement du secteur agricole et l'utilisation maximale de toutes les potentialités de ce secteur dans un esprit de complémentarité des zones écologiques en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire au sein de la sous-région». Quant à la PAU, elle tend à «contribuer, de façon durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la Région, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural». Aussi, il est élaboré en vue de permettre l'application dans le secteur rural de la Directive 06-2009/CM/UEMOA qui prévoit l'instauration des budgets/programmes dans les pays de l'UEMOA à l'horizon 2017.
- 52. Au niveau national, l'élaboration du PNSR s'inscrit dans la dynamique de programmation du développement à court, moyen et long terme qui s'est traduite par la conduite de l'Etude prospective Burkina 2025, l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et plus récemment par l'adoption de la Stratégic de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Le PNSR prend en compte et traduit de façon opérationnelle dans ses sous-programmes, la Stratégie de développement rural (SDR), la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR), la Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL), la Politique nationale en matière d'environnement (PNE), la Politique et stratégie en matière d'eau (PSE) et la Politique et stratégie nationale d'assainissement (PSNA). Il s'inscrit également dans les réformes en cours en matière de décentralisation et de communalisation intégrale qui donnent de nouvelles responsabilités aux acteurs locaux dans le développement rural. Par ailleurs, le Burkina Faso à l'instar des autres pays du Sahel a élaboré un cadre d'accélération des OMD (CAO) focalisé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont les solutions proposées contribueront à l'atteinte des objectifs du PNSR.

B.2. PROCESSUS D'ELABORATION

- 53. L'élaboration du PNSR a été voulue par le Gouvernement du Burkina Faso, en accord avec tous les autres acteurs du secteur rural, dans le but de renforcer les acquis enregistrés dans la mise en œuvre de la SDR et relever les nouveaux défis auxquels le secteur est confronté. Il a été convenu que le premier principe du processus d'élaboration du PNSR soit la participation effective des différents groupes d'acteurs (Administration, OSC, PTF, OPA, Secteur privé, et ce, dans le but de prendre en compte les leçons tirées de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes existants et d'y traduire au mieux les préoccupations/aspirations de tous.
- 54. Le processus d'élaboration du PNSR a été lancé en Avril 2010 par l'adoption d'une note de cadrage et l'élaboration d'une feuille de route. La réalisation d'une revue du secteur rural en juillet de la même année a permis de fixer les grands axes d'intervention du PNSR à la suite de laquelle un pacte a été signé le 22 juillet 2010 pour marquer l'engagement et

l'adhésion des différents groupes d'acteurs au processus. Les ressources nécessaires à la conduite du processus ont été mobilisées à travers un protocole d'accord de financement commun signé le 1^{er}octobre 2010 entre le Gouvernement burkinabè et ses partenaires. Dans le but d'obtenir un consensus sur la définition des activités et sur leurs éléments constitutifs, une nomenclature unifiée des activités du secteur rural a été élaborée.

- 55. Pour la conduite du processus, trois organes ont été mis en place. Il s'agit du Comité de coordination des travaux d'élaboration du PNSR (CC-PNSR), du comité technique interministériel (CTI-PNSR), du comité d'orientation et de pilotage (COP-PNSR). Le CC-PNSR, animateur principal du processus est chargé d'assurer le suivi permanent des travaux. Le CTI-PNSR, présidé par les Secrétaires généraux des trois ministères en charge du secteur et composé d'une quarantaine de membres issus de toutes les catégories d'acteurs nationaux du secteur rural, a pour mission essentielle de faire des propositions d'orientation pour le pilotage du programme. Enfin, le COP-PNSR coprésidé par les ministres du secteur avec pour membres le Ministre en charge des finances, les PTF et les acteurs non étatiques a pour rôle essentiel d'orienter et de piloter le programme dans son élaboration et sa mise en œuvre. Aussi, dans le but d'optimiser la participation des acteurs non étatiques, différentes rencontres de concertation ont été initiées spécifiquement à leur intention.
- 56. L'option prise a été de bâtir les sous programmes du PNSR autour des missions et attributions des ministères du secteur rural afin d'en faire des programmes à long terme. Dans ce sens, suite à l'identification des sous programmes, différents groupes de travail ont été mis en place pour décrire ces sous programmes. Les résultats de ces travaux ont servi de base pour l'élaboration de la première version du PNSR par une équipe de rédaction dont le SP/CPSA a été le superviseur. Cette version a été soumise à la première session du Comité technique interministériel (CTI-PNSR), le 02 septembre 2011.
- 57. La revue externe du programme qui s'est déroulée en janvier 2012 a permis de faire des observations et des recommandations nécessaires à sa finalisation. Aussi, le document a été examiné par le Comité d'orientation et de pilotage le 19 mars 2012 avant l'organisation le 26 mars 2012 du business meeting qui a regroupé l'ensemble des partenaires du secteur.

LE PROGRAMME

C....OBJECTIFS, PRINCIPES DIRECTEURS ET CHAMP DU PROGRAMME

C.1. VISION ET OBJECTIFS DU PNSR

- 58. Le PNSR s'inscrit dans la vision définie par les assises nationales des Etats généraux de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire (EGASA) tenues en novembre 2011 et qui s'intitule comme suit : «A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».
- 59. Son objectif global est de « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté ».

60. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- ✓ assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires aussi bien quantitatifs que qualitatifs des populations par la production nationale;
- ✓ contribuer à la réduction de la proportion de la population en deçà du minimum d'apport calorique et de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- ✓ assurer une croissance forte du produit intérieur brut agricole ;
- ✓ réduire considérablement la pauvreté en milieu rural ;
- ✓ assurer aux populations rurales et urbaines un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement;
- ✓ réduire sensiblement la dégradation de l'environnement et les effets néfastes des changements climatiques.
- 61. Les bénéficiaires du programme sont constitués par la population burkinabè en général et la population rurale en particulier à travers les impacts positifs sur l'économie nationale et la sécurité alimentaire. Une attention est accordée spécifiquement aux groupes vulnérables ruraux et urbains. Les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, les entrepreneurs, les transformateurs des produits agricoles, les commerçants, les transporteurs et autres travailleurs ruraux devraient connaître une amélioration sensible de leurs revenus et de leurs conditions de vie.

C.2. CHAMP DU PROGRAMME ET PRINCIPES DIRECTEURS

C.2.1. CHAMP DU PROGRAMME

- 62. Le PNSR guidera: (i) les réponses du Burkina Faso en matière de politique et d'investissements pour réaliser les objectifs de l'ECOWAP/PDDAA, l'engagement de Maputo, la déclaration d'eThekwini et celle de SharmEl Sheikh, (ii) la planification à court, moyen et long termes de l'aide au développement pour soutenir les efforts du pays; (iii) le partenariat public-privé ainsi que les initiatives du secteur privé pour augmenter et soutenir les investissements nécessaires dans le secteur rural.
- 63. Le champ d'application du PNSR est de portée globale. Le champ d'application du PNSR couvre tous les domaines de compétences des ministères en charge du secteur rural. Il s'agit notamment (i) des productions végétales, animales et halieutiques; (ii) des aménagements hydro agricoles; (iii) de la gestion des ressources naturelles en général (forêts, faune, pâturage, pêcherie); (iv) de la gestion du foncier rural; (v) de la promotion de l'économie rurale; (vi) de l'approvisionnement en eau potable; (vii) de l'amélioration du cadre de vie; (viii) de l'organisation du monde rural; (ix) de la gestion et de la prévention des crises alimentaires. Il couvre également les domaines de la recherche agricole, environnementale et technologique qui relèvent des missions du ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation.
- 64. Le moteur de la croissance agricole, la maîtrise de l'eau et l'intensification des productions; le contexte au Burkina Faso est marqué par la diversité des systèmes de production. En effet, face aux conditions agro-climatiques variées et à la grande diversité sociale, on note la coexistence de pratiques d'agriculture, d'élevage et d'exploitation de produits forestiers répondant à des logiques différentes et combinées (autosubsistance, commerciale...). En conséquence, l'atteinte des objectifs en matière de réduction de la pauvreté et de croissance agricole passe par la mise en œuvre d'activités dans un grand nombre de filières. Cependant, afin de maximiser les effets de l'investissement public et des mesures d'accompagnement du secteur, la priorité est accordée à la mobilisation et à la maitrise de l'eau (18% du budget du PNSR), comme facteur de base pour la réussite de l'intensification des productions agricoles et animales surtout dans un climat sahélien à travers. La mobilisation et la maîtrise de l'eau seront soutenues par une amélioration du niveau d'accès des producteurs aux équipements et aux intrants (semences améliorées, engrais organiques et minéraux, pesticides,...) avec 12% du budget. L'intensification de la production animale à travers une exploitation rationnelle des ressources naturelles (aménagements des espaces pastoraux et surtout la promotion de l'hydraulique pastorale) est la troisième priorité d'investissement productif du PNSR laquelle correspond à 11,5% du coût global. Pour renforcer cette intensification, un accent est mis sur l'amélioration de la compétitivité des produits animaux par la professionnalisation des acteurs; une amélioration conséquente de l'alimentation et des potentialités génétiques du bétail dont le sous-programme y relatif concentre 7,6% du budget du PNSR.
- 65. Le PNSR accorde une place importante à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales mais aussi urbaines à travers un approvisionnement adéquat en cau potable et l'amélioration du niveau d'assainissement (plus de 20% du coût global du PNSR).

C.2.2. PRINCIPES DIRECTEURS

- 66. La mise en œuvre du PNSR sera régie par les principes directeurs de la SCADD à savoir :
 (i) l'anticipation, (ii) l'appropriation nationale, (iii) la responsabilisation, (iv) le développement durable, (v) la priorisation et la cohérence des actions (vi) la gestion axée sur les résultats. En outre, elle s'appuiera sur les 6 principes directeurs spécifiques suivants.
- 67. La bonne gouvernance; subsidiarité, respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, de tolérance zéro à la corruption, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.
- **68.** Le développement du capital humain renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs.
- 69. La prise en compte du genre Participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.
- 70. La réduction des disparités régionales ; travailler dans le contexte de la décentralisation à la recherche de l'équité spatiale et de la paix sociale en rapport avec les avantages naturels de chaque région.
- 71. La responsabilité mutuelle par la mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats et des instruments requis pour la reddition effective des comptes.
- 72. Le renforcement du partenariat par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs du secteur.

D. DESCRIPTION DU PROGRAMME

- 73. Le PNSR est structuré en 13 sous-programmes regroupés autour de 5 axes, et conçus pour fonctionner de façon harmonieuse. Ces sous-programmes sont le résultat d'un découpage des missions des ministères en charge du secteur et à ce titre, ils prennent également en compte les volets « urbain » et transversaux des dites missions.
- 74. L'axe 1 porte sur l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires. Il regroupe cinq sous-programmes à savoir : (1.1) Développement durable des productions agricoles ; (1.2) Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales ; (1.3) Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire ; (1.4) Développement durable de l'hydraulique agricole ; (1.5) Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.
- 75. L'axe 2 est centré sur l'augmentation des revenus des populations rurales. Il porte essentiellement sur le sous-programme 2.1 Promotion de l'économie agricole (qui vise un meilleur accès aux marchés des produits agricoles).

- 76. L'axe 3 est intitulé développement durable des ressources naturelles. Il couvre quatre sous-programmes à savoir : (3.1) Gouvernance environnementale et promotion du développement durable ; (3.2) Gestion durable des eaux des sols et sécurisation foncière en milieu rural ; (3.3) Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales ; (3.4) Développement des productions forestières, fauniques et halieutiques.
- 77. L'axe 4 porte sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie. Deux sousprogrammes y seront mis en œuvre : (4.1) Eau potable et assainissement et (4.2) Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie.
 - 78. L'axe 5 est centré sur le développement du partenariat entre les acteurs du monde rural. Il sera mis en œuvre à travers le sous-programme (5.1) Pilotage et soutien (sous-programme fédérateur dédié à la coordination et à la gestion de l'ensemble du secteur rural).
 - 79. Chaque programme est composé d'actions (dix au maximum) dont une action de soutien et de pilotage (non décrite par sous-programme) qui consiste essentiellement à assurer la coordination et le pilotage rapproché du programme selon le principe de subsidiarité.

D.1. AXE 1 - AMELIORATION DE LA SECURITE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRES

Sous-programme1.1 - Developpement durable des productions agricoles

- 80. Contexte; L'agriculture burkinabè est caractérisée par une faible productivité due non seulement à la péjoration des conditions climatiques et à l'insécurité foncière, mais surtout aux difficultés d'accès aux intrants et aux équipements agricoles. Seulement 44% des exploitants agricoles ont accès aux services de mécanisation et le taux d'utilisation des semences améliorées est de 15%. La dose brute d'engrais minéraux à l'hectare est de 40kg (DGPER, 2009). La production de fumure organique reste très insuffisante par rapport aux besoins. En pluvial, les rendements actuels à l'hectare ne dépassent guère 0,9 tonne pour le mil, 1 tonne pour le sorgho, 1,5 tonnes pour le maïs, 1,3 tonnes pour le riz, 1,2 tonnes pour le coton. En irrigué, les rendements du riz et du maïs restent respectivement inférieurs à 4,5 et 4 tonnes. Le niveau d'organisation et de professionnalisation des producteurs demeure faible. L'enjeu est de relever le niveau de la production agricole en portant notamment : (i) le volume de production de céréales de 4,6 millions de tonnes en 2010 à plus de 6 millions de tonnes en 2015 par une augmentation significative des rendements ; et (ii) le volume de production des cultures de rente (y compris le coton) de 980 000 tonnes en 2010, à 1,7 millions de tonnes en 2015. L'accent sera mis, non seulement sur les exploitations familiales, les entreprises agricoles mais aussi sur la promotion de la production et de la consommation d'aliments riches en micronutriments afin d'améliorer l'état nutritionnel des populations.
- 81. L'objectif du sous-programme 1-1 est d'accroître durablement et de diversifier l'offre des produits agricoles. Sa mise en œuvre devra permettre d'accroître la productivité et la

production agricole, de développer de nouvelles spéculations porteuses et couvrir les besoins alimentaires de base des populations. Pour cela, les principales actions à entreprendre sont celles ci-dessous décrites.

- 82. Action 1 Promotion de l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles: il s'agit d'assurer la disponibilité d'intrant de qualité par la sensibilisation, l'information et la formation des acteurs sur les lois et textes y relatifs et l'application stricte de la réglementation en ce qui concerne le contrôle de la qualité à la production, à l'importation et à l'utilisation. Aussi, l'accès des producteurs aux semences améliorées, aux engrais, aux pesticides, aux équipements et autres machines agricoles sera assuré par la construction des mécanismes de marché viables sur la base d'une revue des politiques menées actuellement dans ces divers domaines avec l'ensemble des acteurs. En outre, la volonté du Gouvernement de renforcer la mécanisation agricole par la mise à la disposition des producteurs, 100 000 équipements de traction animale (dont la moitié aux femmes) sera réalisée à travers cette action 1. Elle doit permettre en 2015 d'atteindre une dose brute d'utilisation des engrais de 50 kilogrammes par hectare, un taux d'utilisation des semences améliorées de 40% et un taux d'équipement de 75%.
- 83. Action 2 Protection des végétaux: cette action permettra de : (i) renforcer les capacités techniques des agents ; (ii) renforcer les ressources matérielles et logistiques des structures chargées de la protection des végétaux ; (ii) mettre en œuvre les mesures sanitaires et phytosanitaires ; (iii) contrôler la qualité des pesticides et en assurer la gestion rationnelle et sécuritaire ; (iv) promouvoir des technologies et des dispositifs de lutte contre les fléaux et les autres nuisibles.
- 84. Action 3 -Vulgarisation et appui-conseil agricoles: il s'agira par le canal du Système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole (SNVACA) de (i) capitaliser les bonnes pratiques agricoles issues de la recherche et des savoirs locaux; (ii) renforcer les capacités techniques (supports et outils de vulgarisation, formation des agents) et logistiques des services de vulgarisation; (iii) mettre en œuvre par les agents des services techniques et surtout par le secteur privé, les programmes d'appui-conseil aux producteurs (v) mettre en place des cadres de concertation entre les acteurs impliqués (chercheurs, agents de vulgarisation, producteurs, secteur privé, etc.) dans l'appui-conseil du niveau central à l'échelon local.
- 85. Action 4 Gestion durable de la fertilité des terres agricoles: l'intervention permettra de : (i) renforcer les capacités techniques des agents et des producteurs en la matière, (ii) garantir l'accès des producteurs et des communautés aux équipements nécessaires; (iii) promouvoir les techniques de gestion durable de la fertilité des sols par l'appui à la réalisation de 350 000 ha de zaï, de 4000 ha de demi-lunes, etc., la production de 8 millions de tonnes de fumure organique par an et la promotion de l'utilisation de Burkina phosphate; (iv) élaborer et diffuser des protocoles sur des thématiques de gestion intégrée des sols.

- 86. Action 5 Diversification de la production agricole: il s'agira de promouvoir au niveau des exploitations agricoles, de nouvelles spéculations porteuses (sésame, souchet, niébé, manioc, etc.) et/ou à haute valeur nutritive et la promotion des cultures maraîchères et fruitières notamment à travers la mise à disposition des semences et paquets technologiques nécessaires. Le sous-programme appuiera aussi l'introduction et la conservation des ressources phyto-génétiques.
- 87. Action 6 Renforcement de l'organisation des producteurs: en liaison avec le sousprogramme 2.1 (Economie agricole), il s'agira de contribuer à renforcer les capacités des organisations des producteurs dans le cadre des relations de partenariat avec les opérateurs de marché, afin de garantir leur accès aux intrants agricoles et aux produits.
- 88. Action 7 Promotion de la recherche-développement en matière de productions végétales: les besoins en matière de recherche agricole dans le domaine des productions végétales seront évalués et intégrés dans un contrat-plan qui sera signé avec l'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (INERA) et/ou avec les autres structures du système national de recherche agricole.
- 89. Le coût du sous-programme 1-1 est de 165,67milliardsde francs CFA sur les cinq ans, soit 252,57 millions d'euros. Sur ce montant, 90,18 milliards de FCFA sont attendus des ressources propres de l'Etat alors que 25,45 milliards sont mobilisés à travers les conventions en cours avec les PTF. Environ 30% de ce montant reste à mobiliser, soit 50,04 milliards de francs FCA équivalant à 76,29 millions d'euros.

Sous-programme 1.2 - Amelioration de la productivité et de la competitivité des productions animales

90. Contexte : l'insécurité alimentaire du bétail, la persistance de certaines affections, la faible performance des races locales et la faible maîtrise des techniques de production expliquent la faible productivité et compétitivité de l'élevage au Burkina Faso. La production laitière par vache est d'environ 110 litres de lait par lactation de 180 jours alors qu'en production intensive, elle peut atteindre au moins 800 litres en 300 jours. Le poids moyen carcasse est actuellement de 113 kg pour le bovin, 8 kg pour les caprins, 9 kg pour les ovins et 29 kg pour les porcins. La productivité numérique bovine est actuellement de 0,5 et celle des ovins de 0,99. Par ailleurs, l'accès aux marchés des produits animaux reste confronté à la faiblesse des infrastructures de transformation et de commercialisation et à l'insuffisance du cadre législatif et règlementaire. Le sous-programme 1-2 fournira-donc un appui aux producteurs pour l'adoption de technologies améliorées, la diversification de leurs productions et un meilleur accès aux marchés. L'accent sera mis sur la constitution de réserves fourragères, la mobilisation des sous-produits agro-industriels (SPAI), l'amélioration des performances des races locales, ainsi que sur le renforcement des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation. En outre, ce sous-programme renforcera les performances de l'aviculture traditionnelle et promouvra l'aviculture de production d'œufs et de poulets de chair. Enfin, des actions spécifiques seront menées pour la promotion de l'apiculture et des élevages non conventionnels.

- 91. L'objectif de ce sous-programme 1.2 est d'améliorer la compétitivité de l'élevage par une intensification progressive et un meilleur accès aux marchés pour les éleveurs. Sa mise en œuvre permettra à l'horizon 2015 de : (i) accroître la productivité pondérale en portant notamment le poids moyen carcasse des bovins qui est actuellement de 113 kg à 128 kg, celui des caprins/ovins et des porcins respectivement de 8-9 kg à 10 kg et de 29 kg à 33kg, (ii) réduire de 50% au moins, les importations de lait et des produits laitiers (iii) diminuer significativement les exportations d'animaux sur pied, (iv) accroître le volume des exportations de viande à 4000 tonnes. Les actions qui seront entreprises sont celles décrites ci-dessous.
- 92. Action 1 Professionnalisation des acteurs des filières animales: le sous-programme appuiera la structuration des acteurs des différentes filières animales et renforcera les capacités organisationnelles et fonctionnelles des organisations professionnelles et des interprofessions existantes. Le répertoire des organisations des acteurs des filières animales sera réalisé et actualisé périodiquement. Le niveau de fonctionnalité et de professionnalisme de ces organisations sera suivi et évalué. L'alphabétisation et l'éducation non formelle des éleveurs seront promues et les manuels de vulgarisation seront traduits en langues nationales et diffuser. De façon plus générale, l'accès des éleveurs aux technologies améliorées sera favorisé.
- 93. Action 2 -Amélioration de l'alimentation du cheptel: il s'agira de promouvoir la fauche et la conservation du fourrage, notamment par la promotion de l'accès des éleveurs aux petits matériels (faux, botteleuses, faucille, etc.). En facilitant l'accès aux semences, le sous-programme soutiendra aussi la pratique des cultures fourragères. Il promouvra la production et l'acquisition des aliments concentrés, en appuyant les acteurs pour la mise en place des unités d'aliment bétail et la construction des mécanismes d'accès à ces intrants. Enfin, les formules de rations alimentaires mises au point par l'INERA seront capitalisées et vulgarisées. A travers ces actions, chaque année, environ 1 000 000 tonnes de fourrage grossier (foin et résidus agricoles) seront stockées et 250 000 tonnes d'aliments, produites. En outre, cinq (5) nouvelles unités de fabrication d'aliments de bétail seront mises en service.
- 94. Action 3 Amélioration du potentiel génétique des races locales : il s'agira d'identifier et de conserver les meilleures souches des races locales sélectionnées, de concevoir et d'appliquer un modèle d'identification des animaux, de créer et gérer une base de données (achat de logiciels, de matériels informatiques performants). La formation, l'équipement des brigades locales d'insémination et la mise en place des stations de monte publique seront entrepris afin de promouvoir l'amélioration génétique. La loi portant réglementation de l'amélioration génétique sera vulgarisée. A travers ces actions, les poids moyens carcasses passeront de 113 kg dans les conditions actuelles pour les bovins à 128 kg, 10 à 11 kg pour les ovins, 9 à 10 kg pour les caprins et de 29 à 33 kg pour les porcins. L'âge à l'abattage devrait passer de 54 à 30 mois pour les bovins, de 24 à 12 mois pour les petits

ruminants (ovins et caprins) et de 18 à 8 mois pour les monogastriques (porcins et volaille). La production faitière moyenne par vache et par lactation devrait passer de 110 à 800 litres. La production moyenne annuelle d'œufs de poule locale devrait passer de 45 à 90, et celle de pintade de 105 à 110.

- 95. Action 4 -Multiplication de races pures exotiques performantes: le sous-programme soutiendra l'acquisition d'animaux à hautes potentialités génétiques, l'identification de paysans multiplicateurs, la formation des techniciens en transfert d'embryons. Des mères donneuses seront importées et produites. Les opérations de multiplication seront suivies et évaluées.
- 96. Action 5 Développement des infrastructures de mise à marché: dans le domaine de la transformation, de la conservation et de la commercialisation des produits animaux, l'action permettra de : (i) construire des infrastructures (une aire d'abatage par commune, marchés à bétail, cinq abattoirs...); (ii) réhabiliter les infrastructures existantes; (iii) équiper ces infrastructures; (iv) mettre en place les organes de gestion et d'exploitation; et (v) former les acteurs de ces organes.
- 97. Action 6 Création d'un référentiel de normes : il s'agira de définir des normes pour les infrastructures et les équipements de production, de commercialisation et de transformation. Ces normes seront diffusées et les acteurs formés en la matière.
- 98. Action 7 -Optimisation des systèmes de production : il s'agira de définir et relire des normes de qualité des produits animaux, d'accompagner les unités dans la certification des produits animaux, de former les acteurs en matière de normes de production, de diffuser les normes de production, de contrôler l'application des normes.
- 99. Action 8 Promotion de la recherche en matière de productions animales: les besoins en matière de recherche dans le domaine des productions animales seront évalués et intégrés dans un contrat-plan avec l'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (INERA) et/ou avec les autres structures du système national de recherche agricole.
- 100. Le coût du sous-programme 1-2 est de 105,30 milliards de francs CFA, soit 160,54 millions d'euros sur les cinq ans. Environ 84% de ce montant reste à mobiliser, soit 87,99 milliards de francs CFA ou 134,14 millions d'euros.

SOUS-PROGRAMME 1.3 -- AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE ET DE LA SANTE PUBLÍQUE VETERINAIRE

101. Contexte: au Burkina Faso, le cheptel est confronté à de nombreuses pathologies dont certaines, (péripneumonie contagieuse bovine, maladie du Newcastle) occasionnent des pertes économiques très importantes et constituent de ce fait, un véritable frein au développement de l'élevage. La mortalité bovine est en moyenne de 5% par an (DEP/MRA, 2004), alors que la perte de 1% du cheptel bovin équivaut à une perte de 24 milliards de francs CFA. La maladie de Newcastle occasionne une mortalité annuelle d'environ 80% de volailles équivalant à une perte de plus de 30 milliards de francs CFA. Les défis majeurs qui se posent à ce sous-programme sont : (i) l'amélioration de la santé du

- cheptel afin de mieux contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) la contribution à l'amélioration de la santé publique à travers la lutte contre les zoonoses et les affections transmises par les denrées d'origine animale.
- 102. L'objectif du sous-programme 1-3 est de prévenir, contrôler et éradiquer efficacement les maladies animales prioritaires et transfrontalières (fièvre aphteuse, Péripneumonie contagieuse bovine, peste de petit ruminants, peste porcine africaine, maladie de Newcastle, influenza aviaire hautement pathogène, peste bovine et les trypanosomoses). Sa mise en œuvre permettra d'assurer la couverture vaccinale à 100% contre la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et à 80% contre la maladie de Newcastle, d'intensifier la lutte contre les autres maladies prioritaires des animaux et de renforcer le cadre législatif et règlementaire. Les mandats et responsabilités respectifs des différentes Administrations impliquées dans les contrôles sanitaires des denrécs animales ainsi que dans les contrôles des importations des animaux et produits animaux seront clarifiés et renforcés. Le cadre réglementaire sera mis à jour. Les capacités de diagnostic des laboratoires seront renforcées. Les médicaments et résidus seront mieux contrôlés, les performances des services vétérinaires seront améliorées, et le contrôle vétérinaire aux frontières sera renforcé. Les actions qui seront entreprises se décrivent comme suit :
- 103. Action 1 Renforcement du cadre législatif et règlementaire : l'action permettra de : (i) moderniser et adapter la législation vétérinaire aux contextes régional et international et de la diffuser largement à tous les acteurs et décideurs ; (ii) contrôler et veiller à l'application de cette législation et lutter contre les fraudes ; (iii) mettre en place des systèmes de pharmacovigilance, et de traçabilité sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Ceci permettra de mieux protéger le consommateur et d'assurer l'insertion des productions nationales dans le commerce international par la sûreté et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.
- 104. Action 2 Prévention des maladies animales prioritaires : il s'agira de renforcer le système de surveillance active et passive des maladies prioritaires en mettant l'accent sur des diagnostics fiables de laboratoire et des campagnes de vaccination ciblées.
- 105. Action 3 Riposte contre les maladies animales prioritaires : en cas de confirmation de foyer de maladie, les mesures de police zoo-sanitaire seront appliquées. Elles porteront sur l'isolement des exploitations, l'abattage des animaux recensés et la destruction des cadavres, la désinfection des locaux, la réglementation des mouvements et la réalisation d'enquêtes épidémiologiques. Le succès de ces opérations nécessite la mise en place d'un fonds d'indemnisation conséquent. Des rapports spécifiques seront élaborés.
- 106. Action 4 Renforcement de la santé publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments : il s'agira de garantir l'indépendance de l'inspection, d'élaborer et réaliser des programmes d'inspection aux frontières, dans les abattoirs, les tueries, les laiteries et dans les établissements de commercialisation des produits animaux.
- 107. Action 5 Renforcement des capacités opérationnelles de diagnostic du Laboratoire national d'élevage : l'intervention permettra de : (i) assurer l'acquisition des équipements,

des semences, production de provende (aliment pour animaux d'élevage), production d'engrais répondant à des formules indiquées, transformation du riz, etc. Il sera également mis en place un fonds de développement de l'entreprenariat agricole. Par ailleurs, un appui sera apporté pour la mise en place d'un centre de développement des services au profit des entreprises agricoles et agroalimentaires.

- 130. Action 3.Développement des filières agricoles. Pour chacune des filières prioritaires et porteuses (maïs, niébé, sésame, riz, etc.), les études et stratégies de développement seront actualisées et les mesures opérationnelles prévues (aménagement de l'environnement institutionnel, renforcement des capacités des acteurs et des relations entre eux, instruments techniques, financiers et organisationnels...) seront mises en œuvre. Le sousprogramme soutiendra aussi le développement des interprofessions comme outil organisationnel de coordination du développement d'une ou d'un ensemble de filières par les acteurs eux-mêmes.
 - 131. Action 4: Promotion des normes et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires. Les capacités des structures nationales compétentes dans les domaines des normes et de la qualité seront renforcées, afin de leur permettre de : (i) définir avec les acteurs des chaînes de valeur, des normes de qualité pour certains produits prioritaires ; (ii) sensibiliser et former lès acteurs sur la démarche qualité et à l'application de la métrologie légale. Il sera aussi mis en place un laboratoire d'analyse et de contrôle de l'application des normes en collaboration avec l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (IRSAT).
 - 132. Action 5: Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles. L'action consistera à : (i) améliorer l'accès à l'information commerciale sur les produits agricoles ; (ii) développer les infrastructures de stockage et de mise en marché des produits agricoles (plateformes, comptoirs, marchés, magasins, chambres froides, etc.) (iii) créer des facilités visant à renforcer les capacités (financement, formation technique, et en gestion) des entreprises de transformation des produits agricoles ; (iv) promouvoir l'accès des producteurs aux technologies et aux services de transformation et de commercialisation , spécifiquement aux emballages. Il, sera également entrepris une analyse diagnostique du cadre législatif et règlementaire actuel en vue de son amélioration en relation avec le ministère en charge du commerce.
 - 133. Action 6: Promotion de la consommation des produits locaux. Elle portera essentiellement sur des activités de promotion commerciale des produits locaux (journées commerciales, foires, séances de sensibilisation et de démonstration). L'éducation nutritionnelle sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles sera également promue et soutenue par la production d'aliments complémentaires de qualité.
 - 134. Action 7: Accompagnement des acteurs de l'agriculture dans l'accès aux financements. Il s'agira de travailler en synergie avec les systèmes financiers (banques et systèmes financiers décentralisés) au développement de nouveaux produits (assurances agricoles, fonds d'indemnisation, etc.) adaptés aux besoins des agriculteurs et de créer des

mécanismes alternatifs de financement des activités économiques des femmes et des jeunes.

135. Le coût du sous-programme 2-1 est de 87,36 milliards de francs CFA sur les cinq ans, soit 133,18 millions d'euros. Environ 28% de ce montant (24,63 milliards de francs CFA ou 37,54 millions d'euros) reste à mobiliser alors que 33% (28,79 milliards CFA) sont attendus de l'Etat.

D.3. AXE 3 DEVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

SOUS-PROGRAMME 3.1. GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- 136. Contexte: Le caractère transversal et multisectoriel de l'environnement et du développement durable recommande aux différentes catégories d'acteurs, de se conformer aux règles de bonne gouvernance. Par ailleurs, l'utilisation des outils de planification stratégique s'avère nécessaire, afin de garantir la croissance soutenue par l'utilisation rationnelle du capital naturel productif au bénéfice des populations présentes et futures. En mettant en exergue le principe de développement durable, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) accorde une attention particulière aux questions de gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.
- 137. L'objectif de ce sous-programme est de parvenir à des modes de consommation et de production durables à l'effet d'augmenter la productivité des ressources naturelles renouvelables (forêts, faune, ressources halieutiques, pâturages, diversité biologique, terres agricoles) de manière durable. Les résultats ci-après sont attendus : (i) les outils et les instruments de gouvernance environnementale et de développement durable sont élaborés et mis à la disposition des producteurs ; (ii) des mesures appropriées sont mises en œuvre afin d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la production ; (iii) les bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres sont largement adoptées ; (iv) la diversité biologique est restaurée et préservée ; (v) l'information sur la gestion des ressources naturelles renouvelables est disponible et accessible. Les actions ci-dessous seront mises en œuvre :
- 138. Action I Accompagnement de la gouvernance environnementale et promotion du développement durable: il s'agira de promouvoir l'intégration des principes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de leur budgétisation dans les outils sectoriels et intersectoriels de planification. Le sous-programme permettra d'organiser des concertations nationales, avec la participation des producteurs et autres acteurs, autour de la gestion durable des ressources naturelles (eaux, sols, forêts, faune, pâturages, diversité biologique, ressources halieutiques) en milieu rural. Enfin, il soutiendra l'élaboration d'outils et instruments de gestion durable des ressources en terres, eaux, forêts, pâturage et faune (évaluation environnementale, législation, guides, plans régionaux et communaux de développement, comptabilité des ressources naturelles renouvelables, modes de

des consommables et des réactifs; (ii) améliorer la biosécurité du Laboratoire national d'élevage (LNE) en passant au niveau 3; (iii) mettre en œuvre l'assurance qualité du LNE selon la norme ISO 17025; (iv) engager la procédure d'accréditation du LNE et renforcer ses compétences pour les analyses en microbiologie alimentaire. En outre, les actions en matière de recherche sur la santé animale et la santé publique vétérinaire seront menées en collaboration avec l'INERA et le Centre international de recherche-développement en élevage dans les zones subhumides (CIRDES).

108. Le coût du sous-programme 1-3 est de 26,58 milliards de FCFA, soit 40,52 millions d'euros pour la période 2011-2015. Environ 16% de ce budget sont mobilisés sur ressources propres de l'Etat et sur la contribution des Partenaires techniques et financiers. Le besoin en financement s'élève donc à 22,34 milliards de francs CFA, soit 34,06 millions d'euros.

Sous-programme 1.4. Developpement durable de l'hydraulique agricole

- 109. Contexte. L'agriculture irriguée au Burkina Faso reste faiblement développée, malgré un potentiel de 233500 hectares de terres irrigables et 500000 ha de bas-fonds facilement aménageables. Sur l'ensemble de ce potentiel seulement, 9% de ces superficies irrigables sont valorisées, ce qui fait que l'agriculture irriguée ne représente que 0,6% des terres cultivées. La maîtrise de l'eau est l'un des moteurs sur lequel le PNSR s'appuie pour atteindre ses objectifs. La Stratégie nationale de développement durable de l'irrigation (SNDDAI) a d'ailleurs été élaborée en 2003 pour booster les aménagements de périmètres et de bas-fonds en vue de compenser les déficits des productions de saison humide et de procurer des revenus monétaires aux producteurs. Son plan d'action prévoit à l'horizon 2015, l'aménagement de 5000 ha de bas-fonds et 55000 ha de périmètres irrigués. Actuellement, plus de 120 milliards de FCFA sont mobilisés pour la mise en œuvre de projets et programmes de ce sous-secteur. Mais la plupart de ces projets (PAFASP, PIGEPE³, PICOFA, PPB⁴, PIAME, etc.) seront clôturés d'ici 2013. Le défi de ce sousprogramme est donc de maintenir la dynamique de réalisation des infrastructures d'hydraulique agricole afin d'augmenter de 50% la part des cultures irriguées et de contresaison dans la production nationale à l'horizon 2015 conformément aux objectifs de la SCADD.
- 110. L'Objectif du sous-programme 1-4 est d'accroître les superficies en maîtrise d'eau en assurant la disponibilité en eaux de surface et souterraine. La mise en œuvre de ce programme sera suivie à travers les indicateurs suivants : (i) la capacité de stockage en eau de surface, (ii) les superficies en maîtrise de l'eau et (iii) la part des productions irriguées dans la production agricole totale. Les actions qui seront entreprises sont les suivantes :
- 111. Action 1 -Coordination du développement de l'irrigation : la mise en œuvre de cette action permettra de : (i) coordonner la mise en œuvre de la politique nationale de

³ Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle.

⁴ Projet de mise en valeur en aval des petits barrages

développement durable de l'agriculture irriguée; (ii) suivre et évaluer les actions de promotion de l'irrigation (iii) mettre en place un environnement favorable à l'investissement dans le domaine de l'irrigation. En conformité avec le PISA, au moins 30% des superficies aménagées doivent être affectées aux groupes vulnérables (femmes, jeunes).

- prévisions portent sur l'aménagement de 17 000 ha de nouveaux périmètres irrigués (à Samendeni, Sourou, Bagré, etc.) et de 35 000 ha de bas-fonds. En outre, environ 1500 ha de terres irriguées seront aussi réhabilitées (Karfiguéla, Talembika, Bama, etc.).
 - 113. Action 3 Développement de petits ouvrages de mobilisation des eaux : afin d'améliorer la disponibilité en eau d'irrigation à partir des petits ouvrages de captage et/ou de stockage de l'eau à des fins agricoles, il est prévu la réalisation de : (i) 7000 puits maraîchers, (ii) 105 boulis, (iii) 10 000 bassins de captage et/ou de collecte des eaux de ruissellement, (iv) de forages manuels, des bassins de collecte des eaux de ruissellement ainsi que des actions de réhabilitation.
 - 114. Action 4. Promotion des technologies innovantes d'irrigation. Afin de promouvoir l'utilisation d'équipements appropriés d'exhaure de l'eau pour l'irrigation, il sera acquis 5200 motopompes et 46000 tubes PVC pour l'irrigation de complément. Pour la promotion de la micro-irrigation et la ferirrigation, un appui sera apporté pour la recherche-développement à travers contrat-plan avec l'INERA.
 - 115. Action 5 -Gestion des aménagements hydro-agricoles: il s'agira de renforcer les capacités des exploitants et des collectivités territoriales pour l'autogestion des périmètres irrigués et des bas-fonds, afin de garantir leur durabilité.
 - 116. Action 6. Mobilisation des ressources en eau de surface. Il s'agira de réaliser 25 nouveaux barrages, et d'en réhabiliter 75 autres, afin de mobiliser l'eau pour l'irrigation, le bétail et les usages domestiques.
 - 117. Le coût du sous-programme 1-4 est de 248,02 milliards de FCFA, soit 378,11 millions d'euros sur les cinq ans. Sur ce montant, environ 75% sont actuellement mobilisés sur ressources propres de l'Etat et sur les ressources extérieures (conventions avec les PTF). Les besoins additionnels en financement sont d'environ 25%, soit 62,36 milliards FCFA (95,07 millions d'euros).

Sous-programme 1.5 - Prevention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles

118. Contexte: Depuis plus d'une décennie, la production céréalière au Burkina est globalement excédentaire (115% en moyenne). Cependant, un certain nombre de régions connaissent structurellement des déficits de production agricole liés à plusieurs facteurs. Aussi, certaines populations urbaines et périurbaines, restent exposées à un risque élevé d'insécurité alimentaire. Cette situation est parfois aggravée par des mauvaises campagnes agricoles et des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, invasions acridiennes,

- etc.).. Pour prévenir et gérer ces crises, il a été mis en place un dispositif de coordination multisectoriel (Conseil national de sécurité alimentaire). Toutefois, ce dispositif a besoin d'être renforcé dans le but de réduire les délais de riposte, d'améliorer la gestion et les niveaux des stocks de sécurité ainsi que les systèmes d'information.
- 119. L'objectif du sous-programme 1.5 est de prévenir et de gérer efficacement les crises alimentaires. Sa mise en œuvre doit permettre de contenir les problèmes structurels d'insécurité alimentaire, d'améliorer les capacités d'animation et de riposte du dispositif. Les actions ci-dessous seront réalisées :
- 120. Action 1 Coordination du dispositif de sécurité alimentaire : le sous-programme soutiendra le fonctionnement régulier des structures centrales (SONAGESS, SE/CNSA, SISA, CONASUR) et déconcentrées (DRAH, CRSA) ainsi que les instances de gestion (CNSA) du dispositif de sécurité alimentaire. Celles-ci travailleront en étroite collaboration avec les principaux partenaires (PAM, CRS, etc.) du dispositif.
- 121. Action 2 Production et diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle : les informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle provenant des régions seront exploitées, agrégées, archivées et diffusées, ce qui permettra de renforcer le Système d'Alerte Précoce (SAP). Par ailleurs, le sous-programme 1-5 fournira un appui à l'émergence et à la professionnalisation des organisations de défense des consommateurs.
 - 122. Action 3 Renforcement des stocks de la sécurité alimentaire : il s'agit de renforcer et gérer le Stock national de sécurité alimentaire (SNS) et le Stock d'intervention (SI), d'assurer la qualité des vivres, de garantir la capacité d'intervention (logistique, capacités de stockage) en cas d'urgence, notamment en développant le partenariat avec les producteurs et distributeurs locaux.
 - 123. Action 4 Appui à la production agricole dans les zones structurellement déficitaires au profit des groupes vulnérables : des interventions adaptées et ciblées (aménagements spécifiques, etc.) seront mises en œuvre, en vue de réduire la vulnérabilité des populations dans les zones structurellement déficitaires. De même, des stratégies de production agro-pastorale adaptée aux zones à risque seront formulées et mises en œuvre.
- 124. Action 5 Soutien à la mise en œuvre des activités à Haute intensité de maind'œuvre (HIMO) au profit des populations vulnérables (filets sociaux): les bénéficiaires seront mobilisés autour de travaux d'intérêts communautaires, avec apport d'aides alimentaires et non alimentaires.
- 125. Le coût du sous-programme 1-5 est de 40,09 milliards de francs CFA sur les cinq ans, soit 61,13 millions d'euros. Environ 51% de ce montant correspondant à 20,5 milliards FCFA sont mobilisés à travers les PTF dont principalement le Programme alimentaire mondial. Environ 11,07 milliards de francs CFA sont attendus de l'Etat et 21,24% (8,52 milliards francs CFA ou 12,99 millions d'euros) restent à mobiliser. Aussi,

plus de 10,24 milliards de FCFA (25%) de ce montant seront utilisés pour renforcer les stocks de sécurité et 50% seront affectés aux appuis directs aux populations vulnérables.

D.2. AXE 2. AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES

SOUS-PROGRAMME 2.1. PROMOTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE

- 126. Contexte: L'accès aux marchés constitue un grand-facteur limitant pour le développement des filières agricoles au Burkina Faso. C'est pourquoi, l'amélioration de la production et de la productivité doit être soutenue et renforcée par une amélioration de l'accès aux marchés des intrants et aux services de transformation et de commercialisation des produits. En 2010 les données ont montré que le taux de mise en marché des produits reste globalement faible, avec environ 6 à 9% pour les céréales (mil, sorgho, maïs, riz et fonio) et 40% pour les cultures de rente.. Le volume et la diversité des produits exportés restent faibles. La transformation demeure encore embryonnaire et dominée par des unités artisanales et semi-industrielles. Les techniques et les infrastructures de stockage et de conservation post-récolte sont peu performantes (avec des pertes pouvant aller à 30% pour les céréales) réduisant ainsi la compétitivité des exploitations et filières agricoles. Le système d'information sur les marchés reste peu efficace. Les principaux défis à relever sont : (i) l'accroissement de la part de la production agricole mise sur le marché, en la faisant passer à 20% pour les céréales et à 80% pour les produits de rente ; (ii) le respect des normes des produits agricoles ; (iii) l'accès au financement et (iv) la modernisation des exploitations agricoles.
 - 127. L'objectif du sous-programme 2-1 est de promouvoir la liaison production-marché» dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des filières agricoles (notamment les producteurs) de 5% à l'horizon 2015. Sa mise en œuvre permettra, en lien avec la stratégie nationale de promotion des exportations et la mise en place des pôles de croissance régionaux, de créer les conditions de développement des entreprises agricoles, de promouvoir les relations entre entrepreneurs et producteurs organisés, de stimuler la transformation des produits, et de relever le niveau de commercialisation des productions agricoles dans le respect des normes de qualité. Les actions ci-après seront entreprises :
 - 128. Action 1 Accompagnement des communautés à l'émergence de structures de développement local: il s'agit d'accompagner les initiatives locales de développement (mutuelles, groupements d'intérêt économique, etc.) au niveau des collectivités pour en faire le moteur du développement économique et social en créant les conditions d'un meilleur accès aux marchés national, régional et international.
 - 129. Action 2. Promotion de l'Entreprenariat Agricole et de l'agrobusiness. Il s'agira d'améliorer l'environnement des affaires (code des investissements, fiscalité, mécanismes financiers, opportunités de formation, etc.) dans les sous-secteurs des productions végétales, animales et halieutiques, afin de le rendre plus attrayant pour le secteur privé. Dans ces différents sous-secteurs, la priorité sera accordée à la promotion des entreprises devant prendre en main un certain nombre de fonctions cruciales : production et ensachage

consommation et de production durables) ainsi que des critères et indicateurs de développement durable en vue de mesurer les performances des autres secteurs.

- 139. Action 2 Adaptation aux effets néfastes des changements climatiques sur les activités agro-sylvo-pastorales et atténuation des gaz à effet de serre: le sous-programme soutiendra la promotion de la mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques (reboisement, aménagements des formations naturelles dispositifs de conservation des eaux et des sols, utilisation des semences forestières améliorées, utilisation des espèces adaptées, de productions fourragères, mise au point d'habitat adapté, etc.). Il permettra d'identifier les déterminants de la vulnérabilité des ressources naturelles et des systèmes de productions agricoles aux effets des changements climatiques, d'apporter des solutions et de faire des projections sur les menaces à long terme. En outre, le sous-programme assurera l'appui-conseil pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des activités d'adaptation dans tous les secteurs de développement. Enfin, il renforcera les capacités des producteurs en matière de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques (information, sensibilisation, formation, dialogues itératifs).
- 140. Action 3 Promotion des bonnes pratiques de Gestion durable des terres (GDT): cette action consistera à : (i) informer, sensibiliser et former les producteurs sur les bonnes pratiques de GDT pour une meilleure production agro-sylvo-pastorale; (ii) aider à mettre en place les mécanismes institutionnels et de financements requis pour assurer de façon effective la GDT à tous les niveaux; (iii) promouvoir les techniques de production des fertilisants naturels des sols.
- 141. Action 4 Restauration et préservation de la diversité biologique: le Sous-Programme permettra de : (i) promouvoir la restauration et la préservation de la diversité biologique, agricole, forestière, faunique et halieutique ; (ii) assurer une gestion durable et holistique des ressources biologiques agricoles, forestières, fauniques et halieutiques ; (iii) mettre en place et veiller à l'application des instruments institutionnels, législatifs et réglementaires pour assurer aux populations et à l'Etat le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques du patrimoine national ; (iv) appuyer les populations dans la gestion durable des zones humides de leurs terroirs (protection des berges, protection des plans d'eau, utilisation durable des ressources biologiques des zones humides, utilisation durable des bassins des zones humides).
- 142. Action 5 Développement des compétences, de l'information et du monitoring des ressources naturelles renouvelables : cette action consistera à : (i) animer le réseau des acteurs producteurs de l'information sur les ressources naturelles renouvelables ; (ii) mettre en place un observatoire national de l'environnement et du développement durable intégrant la gestion des terres agricoles, forestières et pastorales; (iii) renforcer les systèmes de surveillance des ressources naturelles renouvelables (système d'alerte précoce, états des potentialités agricoles, forestières, pâturages) ; (iv) développer le système d'information sur la gestion durable des ressources naturelles renouvelables.

143. Le coût du sous-programme 3-1 est de 8,50 milliards de francs F CFA sur les cinq ans, soit 12,96 millions d'euros. Environ 27,5% de ce montant reste à mobiliser soit un besoin financier additionnel de 2,34 milliards de francs CFA ou 3,56 millions d'euros.

Sous-programme 3.2. Gestion durable des eaux, des sols et securisation foncière en milieu rural

- 144. Contexte: La gestion durable des eaux, des sols et la sécurisation foncière en militeu rural constituent des préoccupations majeures au Burkina Faso. En effet, la problématique de la gestion de l'eau se caractérise par : (i) l'augmentation continue de la demande résultant de la très forte croissance d'une population essentiellement rurale, du développement des villes, des activités industrielles et minières (ii) les changements climatiques, la dégradation des ressources en eau résultant des activités anthropiques, la répartition inégale de ces ressources dans le temps et dans l'espace, laquelle constitue une source des conflits croissants entre usagers, (iii) la faible connaissance sur la gestion et la protection des ressources en eau. Le total des ressources en eau renouvelables internes est estimé à 12,5 km³/an, soit une disponibilité moyenne de 723 m³/an/habitant alors que le seuil de stress hydrique est de 1700 m³/an/habitant. Afin de corriger les lacunes des politiques passées et d'assurer une pérennité de la ressource eau, le Gouvernement a mis en œuvre un programme de gestion intégrée des ressources en eau. En ce qui concerne la question foncière au Burkina Faso, on estime à 40%, la proportion des terres en voie de dégradation. Elle reste caractérisée par : (i) une compétition accrue et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres, (ii) de fortes migrations agricoles ; (iii) des transhumances pastorales, (iv) la concentration progressive des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux dénommés agro businessmen ou «nouveaux acteurs» ; (v) une faible efficacité des mécanismes juridiques et institutionnels de gestion foncière et de gestion des conflits en milieu rural. Cette situation a conduit le Gouvernement à adopter une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et la loi n° 034-2009/AN portant régime foncier rural. Pour faire face à ces défis, le sous-programme 3.2 mettra un accent particulier sur le renforcement de la gestion durable des eaux et des sols à travers le développement des connaissances, le suivi de la qualité des ressources et l'application effective des textes législatifs sur l'eau et la sécurisation foncière en milieu rural.
 - 145. L'objectif du sous-programme 3-2 est d'assurer la gestion durable des ressources en eau et des sols au profit du développement socio-économique. Les résultats attendus du sous-programme sont les suivants : (i) une amélioration des connaissances sur la fertilité des sols du Burkina Faso ; (ii) la mise en œuvre effective de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural ; (iii) la fonctionnalité des agences de l'eau; (iv) l'effectivité du cadre législatif ainsi que des instruments techniques et financiers du système de gestion des ressources en eau et (v) l'opérationnalité du système national d'information sur l'eau. Les actions ci-dessous seront mises en œuvre.
 - 146. Action 1 Mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR): il s'agira de (i) finaliser l'élaboration des textes juridiques d'opérationnalisation de la PNSFMR adoptée par décret n°2007-610/PRES/PM/MAHRH

du 04/10/2007, en vue de leur application effective sur le terrain; (ii) diffuser les textes et les outils relatifs au foncier rural (en français et dans les principales langues nationales - Mooré, Dioula, Fulfulde); (iii) mettre en place le cadre institutionnel de gestion foncière rurale (Agence nationale des terres rurales-ANTR-et Fonds national de sécurisation foncière-FNSF-au niveau central, Commissions Foncières Villageoises et Commissions de conciliation foncière villageoise, Service foncier Rural au niveau de chaque commune rurale, Instances locales de concertation foncière au niveau-communal ou intercommunal, etc.); (iv) appuyer les communes dans la mise en œuvre de la PNSFMR (renforcement des capacités des acteurs, élaboration des chartes foncières locales, etc.); (v) suivre, évaluer et capitaliser les actions de sécurisation foncière en milieu rural; (vi) appuyer les structures centrales, déconcentrées et les organisations professionnelles et autres acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSFMR (ANTR, FNSF, CONASFR⁵, CORESFR⁶, chambres régionales d'agriculture (CRA), confédération paysanne du Faso (CPF), agro businessmen, ONG, associations de développement, projets et programmes ayant des volets fonciers, organisations féminines, secteur privé, société civile, etc.)

147. Action 2 : Opérationnalisation du cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau à l'horizon 2015. Le sous-programme permettra de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la « Politique et stratégie en matière d'eau » adoptée par décret n°98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998 et de l'actualiser. Les instruments réglementaires et financiers seront mis en œuvre. En ce qui concerne le cadre juridique, il s'agira d'élaborer les derniers décrets d'application de la loi nº 002-2001/AN du 08/02/2001 portant «loi d'orientation relative à la gestion de l'eau», et d'installer progressivement sur le terrain, les mécanismes de mise en œuvre (la police de l'eau, mécanismes d'application des règlements relatifs aux installations, ouvrages, travaux et activités -IOTA- soumis à autorisation ou à déclaration, etc.). Concernant le cadre financier, il s'agira d'élaborer les textes d'application de la loi n°058-2009/AN du 15/12/2009, «portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau » et de les appliquer progressivement sur le terrain (préleveur/payeur, pollueur/payeur, etc.). Le sous-programme appuiera aussi les structures transversales de concertation et de coordination interministérielles du domaine de l'eau (Conseil national de l'eau, Conseil régionaux de l'eau, Comité technique de l'eau, Comité interservices de l'eau à l'échelle régional). Il soutiendra la participation du Burkina Faso aux cadres de concertation pour la gestion des eaux transfrontalières (autorité du bassin du Niger, autorité du Bassin de la Volta, Réseau africain des organismes de bassins, Réseaux internationaux des organismes de bassins, etc.).

148. Action 3 – Amélioration de la connaissance des sols: la fertilité des sols du Burkina Faso sera caractérisée et une base de données sera créée. Ceci permettra de poursuivre les actions déjà entreprises dans ce domaine par le Bureau national des sols (BUNASOLS).

⁵Commission national de sécurisation foncière rurale

⁶ Commission régionale de sécurisation foncière rurale

- 149. Action 4 Gestion concertée des ressources en cau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau : il s'agira de : (i) mettre en place les organes et les instances des cinq Agences de l'eau (Comité de bassin, Conseil d'administration, Comités locaux de l'eau) et de les appuyer pour leur fonctionnement ; (ii) élaborer et mettre en œuvre les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui constituent les documents de planification et de gestion durable des ressources en cau à l'échelle d'un bassin versant du opérationnalisent les SAGE au niveau des plans et retenues d'eau, dans les cinq Agences ; (iii) protéger les ressources en eau dans les bassins hydrographiques par des actions de restauration et de protection des berges des cours d'eau, des lacs et des barrages, de lutte contre l'ensablement, la pollution physico-chimique et la prolifération des végétaux aquatiques envahissants, etc. ; (iv) renforcer les capacités des instances et des organes des agences de l'eau et des collectivités territoriales en matière de gestion des ressources en eau (renforcement des effectifs, formations continues, recyclages, etc.) ;
- bénéfice des usagers: il s'agira de: (i) consolider le système de suivi et d'évaluation des ressources en eau, des usages et des risques liés à l'eau (renforcement et modernisation des réseaux climatologiques, hydrométriques, piézométriques et de suivi de la qualité des caux); (ii) améliorer la valorisation des ressources en eau (utilisation efficiente de l'eau dans tous ses états pour la production agro-sylvo-pastorale: eaux météorites, captage des eaux de pluie, eau verte –humidité du sol-, etc.); (iii) gérer les bases de données et mettre à disposition les informations sur l'eau (Système National d'Information sur l'Eau SNIEau dont l'élaboration est à ses dernières phases); (iv) coordonner et promouvoir les actions de recherche/développement à travers le Cadre permanent de concertation et de recherche dans le domaine de l'Eau –CPCR-Eau lequel regroupe l'ensemble des structures menant des activités en la matière; (v) améliorer les connaissances sur les changements climatiques et les mesures d'adaptation (scénarios d'évolution possible, impacts sur les ressources en eau et les différents usages, et propositions de mesures d'adaptation).
- 151. Action 6: Coordination et suivi du processus de mise en œuvre de la GIRE. Cette action vise à accompagner la réforme du cadre institutionnel et politique de gestion des ressources en eau par une coordination des efforts de l'ensemble des acteurs (Agences de l'eau, Directions centrales et déconcentrées, collectivités territoriales, secteur privé...) et la mise en œuvre d'actions transversales pour une gestion durable des ressources en eau. Il s'agit de : (i) assurer le pilotage et la coordination du PAGIRE, (ii) mobiliser les financements et acquérir des équipements au profit des structures de mise en œuvre du PAGIRE, (iii) appuyer la mise en œuvre d'actions de développement des ressources humaines, de communication et de promotion du Genre en tant que principe fondamental de la GIRE.
- 152. Le coût du sous-programme 3-2 est de 31,32 milliards de francs CFA, soit 47,75 millions d'euro sur les cinq ans. Environ 27% de ce montant sont mobilisés par le biais des

différentes conventions et 31% sont attendus des ressources propres de l'Etat. Les financements complémentaires à mobiliser s'élèvent à 9,78 milliards de FCFA (42,7%), soit 19,80 millions d'euros.

Sous-programme 3.3 - Securisation et gestion durable des ressources pastorales

- 153. Contexte: Plus de 80 % de l'élevage des ruminants domestiques au Burkina Faso est conduit selon le système pastoral transhumant ou extensif. L'apport de ce système d'élevage dans l'offre de produits animaux est estimé à près de 77 % pour la viande et 92 % pour le lait. Bien conduit, l'élevage pastoral est écologiquement viable, économiquement rentable et compétitif, avec un rapport marge brute/coûts de production de viande de bœuf variant entre 0,8 à 2 contre 0,3 à 0,4 pour l'élevage intensif (embouche bovine, production laitière). Malgré ses multiples avantages, l'élevage pastoral évolue dans une certaine précarité marquée par la restriction progressive des espaces pastoraux et de l'accès aux ressources pastorales. Au regard de l'importance des espaces pastoraux et des ressources naturelles pour l'élevage burkinabé, une attention particulière doit être accordée à l'amélioration de l'élevage traditionnel à travers sa réorganisation, à l'aménagement et la valorisation des zones pastorales, ainsi qu'à l'appui-conseil aux éleveurs. Dans ce domaine, il est dénombré plus de 185 zones pastorales et aires de pâture dont seulement 24 zones aménagées et 161 zones pastorales et aires de pâture potentielles, d'une superficie de 2 000000 ha environ. L'hydraulique pastorale quant à elle, a connu un développement timide. Le déficit hydrique est estimé à 50 % environ en saison sèche. Malgré le nombre important de points d'eau au niveau national, ceux destinés aux usages pastoraux sont quantitativement insuffisants pour couvrir les besoins du cheptel. De plus, leur répartition est très disparate et font l'objet d'utilisation concurrentielle. L'absence d'une stratégie nationale d'hydraulique pastorale, en cohérence et/ou intégrée à la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) constitue la principale cause de la faiblesse des interventions visant à satisfaire les besoins spécifiques des activités d'élevage. En outre, la péjoration climatique génère des effets néfastes sur les productions animales. Compte tenu de la fréquence des crises, il devient impératif de mettre en place un dispositif de prévention et de gestion de ces effets sur les ressources pastorales (ressources fourragères et eau d'abreuvement).
- 154. L'objectif du sous-programme 3-3 est de créer un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable. Sa mise en œuvre devrait permettre de : (i) renforcer le cadre juridique et règlementaire de sécurisation des activités d'élevage ; (ii) sécuriser et rendre fonctionnels, les espaces pastoraux ; (iii) assurer l'accès durable à l'eau pour les animaux et les activités de production animale ; et (iv) mettre en œuvre les mécanismes de prévention et de gestion des crises et vulnérabilités alimentaires du cheptel. Les actions suivantes seront entreprises dans le cadre de sa mise en œuvre.
- 155. Action1-Renforcement du cadre législatif et règlementaire en matière de pastoralisme: Il s'agira de : (i) faire appliquer les dispositions réglementaires existantes afin de doter chaque zone pastorale d'une référence lui conférant sa vocation spécifique ; (ii) proposer de nouvelles dispositions règlementaires (lois, décrets d'application, etc.); et

- (iii) diffuser la loi d'orientation relative au pastoralisme, ses textes d'application et autres textes règlementant l'activité pastorale ainsi que les textes réglementant l'organisation de la transhumance nationale et internationale.
- 156. Action 2: Création d'espaces pastoraux sécurisés: l'intervention permettra de : (i) identifier, sécuriser et aménager des zones pastorales dont le nombre devrait alors passer de 24 actuellement à 40 en 2015 (négociation, délimitation, balisage, cartographie...); (ii) élaborer les cahiers de charges spécifiques à chaque zone aménagée; (iii) accompagner l'installation des éleveurs et leurs activités de production selon le cahier de charges; (iv) accompagner la mise en place des mécanismes de prévention (création de pistes de transhumance et d'accès aux ressources) et de gestion (organes de gestion, formation ...), des conflits entre utilisateurs des ressources naturelles.
- à assurer la fonctionnalité effective des espaces pastoraux : le sous-programme contribuera à assurer la fonctionnalité effective des espaces pastoraux (zones pastorales, espaces de pâture, pistes de transhumance), en les matérialisant (aménagement, balisage, cartographie, immatriculation...) et en les dotant d'infrastructures adaptées et opérationnelles (parcs de vaccination, magasin d'intrants, bureaux et logements). Ces espaces pourront ainsi jouer efficacement leur rôle de pôle de production dans de meilleures conditions sociale, économique et environnementale. Le sous-programme soutiendra aussi l'aménagement des pâturages et la récupération des terres dégradées (techniques de défense et restauration des sols et de conservation des eaux et des sols DRS/CES) à des fins de pâturage.
- 158. Action 4 Promotion de l'hydraulique pastorale: il s'agira chaque année de (i) réaliser des nouveaux ouvrages en fonction du niveau de déficit des besoins en eau des animaux par la construction de 12 barrages pastoraux, 80 boulis, 360 forages, 110 puits pastoraux et, 120 AEPS, (ii) réhabiliter/réparer les ouvrages existants (120 forages, 50 surcreusement de mares), (iii) créer et gérer une base de données sur l'hydraulique pastorale (iv) faire adopter des normes en matière de planification, de conception, de réalisation et de gestion des ouvrages d'hydraulique. En outre, il sera implanté des forages pastoraux sur les itinéraires de transhumance.
- 159. Action 5 -Prévention et gestion des crises et vulnérabilités alimentaires du bétail : en relation avec le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, le CONASUR et l'observatoire national genre, il s'agira de (i) identifier les risques et leur seuil d'alerte, (ii) identifier les zones et les groupes vulnérables, (iii) mettre en place des stocks de sécurité d'intrants zootechniques et vétérinaires et (iv) valoriser les mécanismes traditionnels de solidarité.
- 160. Le coût du sous-programme 3-3 est de 158,28 milliards de Francs CFA, soit 241,30 millions d'euros sur les cinq ans. La quasi-totalité de ce montant est à mobiliser car seulement environ 2,4% sont disponibles à travers essentiellement certaines conventions et les ressources propres de l'Etat.

Sous-programme 3.4 - Developpement des productions forestieres, fauniques et halieutiques

- 161. Contexte. Au Burkina Faso, les ressources forestières, fauniques et halieutiques jouent un rôle important dans le développement socio-économique. Elles ont contribué pour 6,81% au PIB soit 251,26 milliards de F CFA en 2008 (rapport IPE). En effet, les ressources naturelles renouvelables constituent un important soutien socio-économique à la frange la plus pauvre de la population. Malheureusement, 105 000 ha de forêts sont défrichés annuellement pour de nouveaux champs et les activités d'élevage exercent une pression croissante sur le couvert végétal. C'est pourquoi, la valorisation et la gestiendurable des ressources naturelles constituent un gage pour la réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, des efforts particuliers doivent être développés sur tous les plans (institutionnel, juridique, organisationnel, technique). Le défi de ce sous-programme est de préserver et de valoriser la diversité biologique, l'accroissement et la valorisation des ressources halieutiques et fauniques, l'amélioration de la contribution des produits forestiers (ligneux et non ligneux), fauniques et halieutiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois et à l'accroissement des revenus des populations. Les investissements pour le développement des ressources forestières, fauniques et halieutiques devront être soutenus et le partenariat pour la gestion durable des terres développé.
- 162. L'objectif du sous-programme 3-4 est de valoriser durablement les ressources forestières, fauniques et halieutiques par l'aménagement de 50000 ha de forêts par an, la production d'ici à 2015 de 250000 stères de bois par an, 35000 tonnes de poisson, 422 326 tonnes d'amandes de karité, 103 tonnes de gomme arabique, 525311 tonnes de graines de néré et 8375 tonnes de fruits de liane goïne.
- 163. Action 1 Aménagements forestiers et fauniques: l'action permettra la réalisation de : (i) l'inventaire forestier national (évaluation de tout le potentiel ligneux existant au Burkina produits forestiers ligneux et non ligneux, forêts, parcs, jachères et champs, etc.); (ii) des inventaires fauniques périodiques. Le sous-programme soutiendra l'élaboration, l'adoption, la diffusion et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts et des aires de protection faunique. Il promouvra l'utilisation des énergies de substitution au bois (gaz, biogaz, énergie solaire). A travers l'organisation des campagnes de reforestation, l'intervention permettra la réalisation de plantations forestières (publiques et privées) sur 50 000 ha avec une production annuelle de 11000 000 de plants. Cette action permettra d'augmenter les superficies forestières aménagées de 35 % d'ici 2015. Enfin, l'action permettra la reconstitution de nouvelles aires protégées sur une superficie de 274 000 ha au profit des collectivités territoriales.
- 164. Action 2 -Recherche sur la domestication des espèces forestières et la conservation des ressources génétiques forestières : elle permettra la production de plus de 5000 kg et la diffusion de plus de 3000 kg de semences de qualité. Les peuplements semenciers seront identifiés, cartographiés et feront l'objet d'un suivi écologique. Les résultats de la recherche seront vulgarisés en vue d'améliorer les performances des productions (arbres forestiers et fruitiers) et la rentabilité des filières forestières.
- 165. Action 3 -Développement des filières forestières et fauniques : il s'agira de : (i) mettre en place le cadre législatif et réglementaire (élaboration, adoption et diffusion de textes

juridiques); (ii) promouvoir des infrastructures fonctionnelles de mise en marché (boutiques et magasins spécialisés); (iii) réaliser et réhabiliter les pistes et ouvrages de franchissement dans les aires protégées; (iv) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs; (v) mettre en œuvre des actions d'Information, d'éducation, de communication (IEC); (vi) promouvoir des technologies améliorées et adaptées, des équipements et techniques de cueillette, de stockage, conservation, de conditionnement et de transformation de PFNL; (vii) promouvoir des activités touristiques (éco-tourisme, chasse et pêche sportives, etc.); (viii) mettre en place une base de données statistiques et d'informations sur l'exploitation et les marchés des PFNL. Les filières ciblées sont celles liées aux produits forestiers ligneux (bois de chauffe, charbon de bois, bois d'œuvre, bois de service et production de plants), aux PFNL (amandes de karité, fruits et feuilles de baobab, fruits de néré, gomme arabique, miel, fruits de lianes goïnes, amandes de Balanites) et à la faune (aulacode, cob de buffon, etc.).

- 166. Action 3 -Gestion durable des terres des écosystèmes forestiers: cette action va concerner la gestion des feux en milieu rural, l'appui et le suivi technique des activités de fixation des dunes de sable et de protection des berges des plans et des cours d'eau. Le sous-programme soutiendra aussi la récupération de plus de 5000 ha des terres dégradées, à travers le sous solage à la charrue Delfino et la mise en terre de plants. Il appuiera la mise en place des dispositifs agro forestiers (plantations agro forestières), promouvra de meilleures pratiques de gestion durable des terres et soutiendra l'intégration de la gestion durable des terres dans les plans de développement locaux.
- 167. Action 4. Protection des ressources forestières et fauniques. Les investissements porteront sur la réhabilitation des aires classées (reconstituer les limites des forêts ;protéger et surveiller les ressources forestières, fauniques et halieutiques ; réinstaller sur d'autres sites les populations qui y sont), le renforcement de la coopération transfrontalière pour la gestion des écosystèmes partagés, le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la faune et aux forêts, le bornage et l'immatriculation de toutes les forêts classées de l'Etat et d'assurer le suivi écologique.
- 168. Action 5 -Gestion durable de la pêche et valorisation des produits halieutiques : cette action permettra d'accompagner les acteurs dans la protection des berges des pêcheries, dans l'analyse de la qualité des eaux des pêcheries ainsi que l'aménagement des pêcheries et des frayères (matérialisations par des balises). En matière de valorisation, l'accent sera mis sur les normes de qualité, la transformation des produits halieutiques, l'amélioration des conditions de mise sur le marché de ces produits et l'aménagement de 9 nouvelles pêcheries d'ici 2015. En outre, l'appui à l'organisation des acteurs de la pêche sera assuré par la mise en place des structures faîtières (union nationale des pêcheurs, transformatrices et mareyeurs) et l'interprofession de la filière poisson. En matière de formation, les services techniques déconcentrés seront appuyés dans la mise en œuvre des formations thématiques des acteurs.
- 169. Action 6 -Aménagements aquacoles : les investissements portent sur la conception et la réalisation d'ouvrages aquacoles (stations, étangs, parcs et enclos), en vue d'accroître le

nombre et les performances des Périmètres halieutiques d'intérêt économique (PHIE)⁷ pour augmenter et diversifier la production aquacole. Ils portent également sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs, la promotion de la recherche/développement sur les ressources halieutiques, l'amélioration de l'environnement institutionnel pour le rendre plus favorable au développement du sous-secteur.

ans, soit 95,04 millions d'euros. Environ 48% de ce montant reste à mobiliser soit un gap financier de 29,94 milliards de francs CFA équivalant à 45,63 millions d'euros.

D.4. AXE 4: AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET DU CADRE DE VIE

SOUS-PROGRAMME 4.1 - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- 171. Contexte: L'un des objectifs du millénaire pour le développement est de réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Au Burkina Faso, plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF) ont soutenu les efforts du Gouvernement dans la réalisation de cet engagement. Cela s'est traduit par la mise en place d'un Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN/AEPA). Ce programme permet d'assurer une synergie et une complémentarité de toutes les initiatives dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, de 56,63% en 2010 à 76% en 2015, et en milieu urbain, de 75% à 87% au cours de la même période. Au niveau de l'assainissement, l'objectif est de passer en milieu rural, du taux d'accès de 10% en 2010 à 54% en 2015, et en milieu urbain de 22% à 57% au cours de la même période. Il s'agit également de faire adopter par les populations des pratiques d'hygiène appropriées.
- 172. L'objectif du sous-programme 4-1 est de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005 conformément aux OMD et à la SCADD. Le niveau d'atteinte des résultats dans la mise en œuvre de ce sous-programme sera mesuré à travers le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et urbain. La réduction de la prévalence des maladies d'origine hydrique sera aussi appréciée. Les actions décrites ci-dessous seront entreprises.
- 173. Action 1 -Augmentation de l'accès à l'eau potable en milieu rural : il s'agit de lever les obstacles à l'accès durable et équitable à l'eau potable par la construction de : (i) 9835 points d'eau modernes équipés de pompe à motricité humaine dont 4835 dans les écoles et dispensaires ; (ii) 500 réseaux d'adduction d'eau potable simplifiée en milieu rural. Sont également prévus : (iv) le remplacement de 1500 pompes à motricité humaine (v) la réhabilitation de 300 réseaux d'adduction d'eau.

⁷Tout plan d'eau ayant une importance économique significative en matière de pêche et d'aquaculture et dont les ressources halieutiques sont menacées de surexploitation (source : Code forestier du Burkina Faso, 2011)

- 174. Action 2 -Augmentation de l'accès à l'eau potable en milieu urbain : il s'agira de : (i) la construction d'ouvrages de mobilisation des eaux souterraines ; (ii) la réalisation d'une station de pompage et de traitement d'eaux de surface ; (iii) la construction de 1909 km d'extension de réseau ; (iv) la construction de 34 châteaux d'eau ; (v) la réalisation de 81 375 branchements particuliers ; (vi) la construction de 1478 bornes-fontaines. Aussi, l'on veillera à assurer la qualité et la maintenance des infrastructures d'eau. Des mesures adéquates seront mises en œuvre pour assurer-la bonne gestion financière des points d'eau.
- 175. Action 3 -Augmentation de l'accès à l'assainissement en milieu rural: l'intervention permettra de développer des actions pour combler le déficit d'infrastructures et lever les obstacles à une adhésion des populations. Il sera mis en place une approche qui les encourage à investir dans les installations d'assainissement, à les exploiter et à les entretenir. En milieu rural il s'agira de: (i) réaliser 355283 latrines familiales; (ii) réhabiliter 100006 latrines familiales existantes; réaliser (iii) 55269 puisards à usage individuel et (iv) 19390 blocs de latrines publiques.
- 176. Action 4 -Augmentation de l'accès à l'assainissement en milieu urbain : il s'agira de réaliser : (i) 129477 latrines familiales avec puisard ; (ii) 1182 blocs de latrines publiques dans les établissements scolaires, marchés et gares routières ; (iii) la construction du réseau d'assainissement collectif de Bobo-Dioulasso et l'extension de celui de Ouagadougou ; (iv) l'élaboration de 28 plans stratégiques d'assainissement ; (v) la promotion de l'assainissement entièrement autofinancé.
- 177. Action 5 Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA: il s'agit de renforcer les capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, régionaux, des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile (ONG, associations). Il s'agit aussi de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'AEPA. Aussi, un appui sera apporté aux acteurs de l'eau et de l'assainissement à travers le renforcement de leurs capacités techniques afin qu'ils participent efficacement à la mise en œuvre du sous-programme (exécution efficace des marchés par le privé et selon la règlementation en vigueur, participation effective aux concertations en matière d'eau et d'assainissement, etc.). Le sous-programme permettra la conduite d'un certain nombre d'études et de recherche sur la question d'eau potable et d'assainissement en lien avec les institutions publiques et privées de recherche (options technologiques de réalisation d'ouvrages compatibles avec la préservation de la qualité des ressources en eaux, de l'environnement, et des habitudes socioculturelles des populations, etc.).
- 178. Le coût du sous-programme 4-1 est de 285,46milliards de FCFA, soit 435,19 millions d'euros. Avec une longue expérience en matière d'approche programme, les financements actuellement mobilisés au compte de ce sous-programme pour la période 2011-2015 est estimé à 195,80 milliards de CFA (68,59%) dont 85,10 milliards de CFA au titre de la contribution de l'Etat (y compris l'appui budgétaire sectoriel), 103,80 milliards de FCFA ont été consentis par les PTF, et 6,73 milliards de FCFA au titre de la contribution des autres acteurs (ONG, secteur privé, collectivités territoriales, etc.). Les besoins

supplémentaires s'évaluent à 89,68 milliards de FCFA (31%) soit 136,70 millions d'euro.

Sous-programme 4.2 - Assamissement de l'environnement et Amelioration du cadre de vie

- 179. Contexte: La dernière décennie au Burkina Faso a été marquée par l'apparition de nouveaux problèmes environnementaux majeurs liés au processus accéléré d'urbanisation, à la croissance démographique et à la croissance de l'activité économique. Ces problèmes se posent en terme d'insuffisance ou d'absence de gestion des caux usées domestiques et excréta, des déchets solides municipaux, radioactifs, industriels et hospitaliers, de la pollution atmosphérique, des émissions des gaz à effet de serre, des végétaux aquatiques envahissants et de drainage des eaux pluviales. Ces pollutions et nuisances entraînent de nos jours une nette détérioration du cadre de vie, avec en prime, des impacts négatifs sur la santé des populations, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. A ces problèmes s'ajoutent, les questions d'aménagements paysagers, d'éducation, de sensibilisation et d'information des populations, non encore bien perçues, pour une meilleure protection de l'environnement. Face à cette situation, il est urgent de mettre en œuvre des mesures visant à réduire de manière significative les nuisances et pollutions diverses à travers le développement des filières d'assainissement (collecte, traitement et valorisation des déchets solides et liquides) et d'aménagements paysagers (l'horticulture ornementale), le renforcement des capacités opérationnelles en matière d'inspections environnementales (contrôle et suivi des établissements classés), de radioprotection et de sûreté nucléaire (définition des normes et opérationnalisation d'un plan d'urgence radiologique, riposte en cas de catastrophes radiologiques).
- 180. L'objectif du sous-programme 4-2 est de promouvoir un environnement sain et la création d'emplois verts à travers l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Le pourcentage des populations ayant accès à un cadre de vie décent devrait passer de 10% en 2010 à 25% d'ici à 2015, dans les cinq plus grandes villes du Burkina Faso. Les principales actions suivantes seront entreprises :
- 181. Action1 Evaluations environnementales et lutte contre les pollutions et nuisances : il s'agira de sensibiliser et d'inciter les promoteurs publics et privés à la pratique des Evaluations environnementales et de suivre la mise en œuvre effective des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) issus de ces évaluations. La lutte contre les pollutions et nuisances portera sur : (i) la sensibilisation et l'organisation des acteurs (ii) le développement des filières d'assainissement et de valorisation des déchets. D'ici 2015, environ 50% des ordures ménagères des chefs-lieux de région et environ 30% des déchets d'équipements électriques et électroniques des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso seront collectés et valorisés. Par ailleurs, la qualité de l'eau, de l'air et des sols sera régulièrement suivie en collaboration avec l'INERA. Des systèmes adéquats de gestion des déchets (solides, liquides, gazeux) seront mis en place. Les mécanismes de mise en œuvre des conventions en matière d'environnement et de promotion de la recherche-

développement seront rendus fonctionnels. L'Autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire (ARSN) opérationnalisera un plan d'urgence radiologique.

- 182. Action 2 Promotion des aménagements paysagers: elle consistera à (i) l'appui technique et financier pour la réalisation des aménagements paysagers dans les communes du Burkina Faso à travers leurs plans communaux d'aménagements paysagers; (ii) l'élaboration de guides/fiches/prospectus; (iii) la formation des élus locaux et des acteurs privés; (iv) le développement de la filière horticulture ornementale par l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs, l'acquisition de semences, la valorisation des espèces ornementales locales, la réalisation de plantations pilotes. Cela permettra de créer 2600 emplois verts décents d'ici à 2015.
- 183. Action 3 Promotion de l'éducation environnementale : les activités suivantes seront menées : (i) l'élaboration et la diffusion des documents et modules d'éducation environnementale à intégrer dans l'éducation formelle ; (ii) l'opérationnalisation des mécanismes (y compris l'organisation des acteurs) de promotion de l'Education environnementale pour le développement durable (EEDD); (iii) la promotion des meilleures pratiques et des savoirs locaux dans le domaine de l'environnement, à travers la diffusion des résultats de la recherche en matière d'énergie, et d'adaptation aux changements climatiques.
- 184. Le coût du sous-programme 4-2 est de 14,51 milliards de francs CFA soit 22,12 millions d'euros sur la période 2011-2015. Environ 55% de ce montant reste à mobiliser ce qui correspond à un gap de 7,97 milliards de FCFA équivalant à 12,15 millions d'euros.

D.5. AXE 5: DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS DU MONDE RURAL

Sous-programme 5.1 – Pilotage et soutien

185. Contexte: L'analyse diagnostique de l'organisation et du fonctionnement des départements ministériels concernés par le PNSR révèle un certain nombre de contraintes dont les principales sont: (i) un effectif insuffisant en personnel; (ii) la faible capacité des ressources humaines; (iii) le faible niveau des équipements (matériel informatique et autres); (iv) le manque et l'irrégularité des ressources financières, notamment pour le suivi adéquat des activités, la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques. En outre, la faiblesse du cadre juridique et règlementaire ainsi que les faibles capacités de planification et de suivi-évaluation constituent d'autres freins à l'atteinte des objectifs. A cela, s'ajoute le fait que les mécanismes requis pour piloter et gérer de façon harmonieuse l'ensemble du secteur doit encore être complété et renforcé, tout comme ceux relatifs aux concertations régulières avec les acteurs. Pour faire face à cette problématique, le sous-programme pilotage et soutien du PNSR, accompagnera la mise en œuvre des programmes opérationnels des différents départements ministériels du secteur rural dans leurs rôles

d'orientation et d'arbitrage, d'appui-conseil et de concertation avec l'ensemble des acteurs suivant la gestion axée sur les résultats.

- 186. Il est important de mentionner que conformément à la directive 06/2009/CM/UEMOA portant loi de finances dans l'union, les trois départements ministériels du secteur rural ont chacun un programme de soutien et de pilotage qui couvre les domaines suivants : (i) le pilotage politique et stratégique du département ; (ii) le pilotage technique (gestion axée sur les résultats) ; (iii) la gestion fiduciaire (administration et finance, passation des marchés publics, gestion du budget programme, transferts et subventions) ; (iv) la gestion des ressources humaines ; (v) les aspects transversaux (genre, environnement, lutte contre le sida...). Ainsi, les structures concernées par ce sous-programme sont les Cabinets ministériels, les Secrétariats Généraux et structures rattachées ou de missions, les Directions régionales, les directions centrales d'appui (DEP, DAF, DRH), les directions chargées des affaires juridiques, des marchés et de la communication, la Direction des Ecoles et Centres de Formation, les écoles et centres de formation, les directions chargées des statistiques, des systèmes d'information et des prospectives.
- 187. L'objectif du sous-programme 5-1 est d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'intervention publique dans le secteur rural. Les résultats attendus seront mesurés par les performances dans l'exécution du PNSR, et la qualité des dépenses publiques effectuées. Il s'agit d'améliorer au fil des années, les taux d'exécution physique et financière, et de cheminer assurément vers la réalisation des objectifs finaux du programme. Le Sous Programme sera mis en œuvre à travers les actions ci-dessous décrites:
- 188. Action 1 -Pilotage des départements ministériels et de leurs programmes : il s'agira de : (i) assurer le pilotage général et la coordination des activités dans les différents sous-secteurs ; (ii) veiller au fonctionnement de l'administration dans le respect de la réglementation en vigueur (iii) assurer le suivi des activités et le contrôle des travaux ; (iv) assurer un appui conseil aux différents programmes opérationnels ; (v) mettre en œuvre une stratégie de communication afin d'assurer la transparence envers le public, les autres acteurs et les autorités.
- 189. Action 2 -Coordination de la gestion des moyens matériels et financiers: le sousprogramme, à part cette action, renforcera les systèmes informatisés de gestion (des ressources financières, du matériel, des équipements mobiliers et immobiliers, du personnel...) ainsi que les capacités du personnel des différents départements à utiliser les différents instruments. Un accent particulier sera mis sur l'élaboration et l'exécution du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM) ainsi que le suivi de l'exécution des marchés.
- 190. Action 3 -Planification, programmation et suivi évaluation des activités : il s'agira de renforcer et assurer le fonctionnement effectif des systèmes de planification et de suivi évaluation existant, notamment par : (i) l'installation des mécanismes et outils requis pour la collecte, la remontée, le traitement et la diffusion des données ; (ii) l'installation du système de gestion axée sur les résultats ; (iii) la formation du personnel sur l'utilisation

- des outils ainsi introduits; (iii) la réalisation d'études spécifiques générant des informations complémentaires à celles du système de suivi évaluation.
- 191. Action 4 Assurer la formation professionnelle initiale et continue : le programme soutiendra le fonctionnement des différents centres et écoles de formation de base des agents et la formation continue des acteurs sur certaines thématiques transversales aux programmes.
- 192. Action 5 -Management des ressources humaines : les activités suivantes contribueront à améliorer la gestion des ressources humaines dans les différents départements ministériels : (i) élaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement du personnel ; (ii) installation et utilisation d'un tableau de bord des ressources humaines ; (iii) gestion et suivi des carrières des agents ; (iv) création et mise à jour d'une base de données sur le personnel ; (v) élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation du personnel.
- 193. Action6 -Capitalisation des données statistiques sur le secteur rural: les activités suivantes seront mises en œuvre: (i) analyses prévisionnelles et modélisation sur le secteur; (ii) conception de méthodologies et des supports de collecte de données et d'enquêtes spécifiques; (iii) réalisation des enquêtes statistiques nécessaires à la définition des stratégies et programmes; (iv) analyse des données collectées et la publication des résultats; (v) information prospective et de la veille stratégique. Par ailleurs, le Programme mettra en place des mécanismes financiers de prévention et d'atténuation des risques (assurance climatique, dispositif de régulation des prix, etc.).
- 194. Action 7 -Coordination des politiques sectorielles agricoles: il s'agit d'assurer la coordination d'ensemble de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques, stratégies et programmes du secteur rural dont ce PNSR. Dans ce cadre, des concertations seront conduites entre les différents acteurs-partenaires (services techniques de l'Etat, représentants des producteurs, du secteur privé et de la société civile, partenaires techniques et financiers) du secteur rural pour une meilleure efficacité et une complémentarité des interventions. L'approche sectorielle sera progressivement introduite et des revues annuelles des dépenses publiques du secteur rural seront réalisées.
- 195. Action 8 -Transfert à des tiers, prise en charge d'activités hors secteur et des imprévus: le programme soutiendra les réalisations des différents départements qui ne peuvent être imputées à un programme opérationnel. Il permettra d'honorer les engagements du Gouvernement envers la société civile, les organisations régionales et internationales et de prendre en charge les imprévus des différents sous-programmes.
- 196. Action 9 -Prise en compte des aspects transversaux : la mise en œuvre du PNSR prendra en compte les aspects environnementaux, le genre, la décentralisation et la lutte contre le sida dans la conduite des différentes activités à travers les cellules y relatives. En outre, le succès du PNSR reste fortement dépendant de l'état de désenclavement des zones de productions. A ce sujet, une étroite collaboration sera maintenue avec le département en charge de ce volet.

197. Le coût global du sous-programme 5-1 est de 143,38 milliards FCFA (218,57 millions d'euros), répartis comme suit : MAH - 85,74 milliards FCFA (130,72 millions d'euros) ; MEDD - 32,54 milliards FCFA (t 49,61millionsd'euros) ; et MRA - 25,09 milliards FCFA (38,25 millions d'euros). Ce sous-programme qui sera à majorité financé par les ressources propres de l'Etat dégage actuellement un besoin financier d'environ 65% de son coût total.

E. CADRE DES RESULTATS

198. Le cadre des résultats du PNSR figure dans l'annexe 1 : il présente de façon synthétique l'objectif de développement du programme ainsi que les objectifs stratégiques des 13 sous-programmes. Il présente aussi les résultats attendus par sous-programme et aussi une batterie d'indicateurs détaillés pour apprécier le niveau d'atteinte de ces résultats. Les valeurs de référence, ainsi que les cibles de certains indicateurs seront précisées au cours des différentes études de soutien à la mise en œuvre. De même, l'exercice de renforcement du système de suivi-évaluation permettra de préciser la description des indicateurs, les sources des données et les méthodologies de collecte, ainsi que le partage des responsabilités pour la collecte des données.

IMPLICATIONS POLITIQUES ET MESURES DE SAUVEGARDE

F. IMPLICATIONS POLITIQUES

- 199. Au niveau organisationnel, les outils du système de gestion axée sur les résultats seront installés, afin d'assurer des relations harmonieuses entre les différents acteurs chargés de la mise en œuvre du programme à divers niveaux. Il s'agit de : (i) le Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) chargé de la coordination stratégique de l'ensemble du Programme; (ii) des Directions des études et de la planification (DEP) chargées du suivi-évaluation des programmes à l'échelle des Ministères concernés; (iii) des Responsables de programmes chargés de la Coordination opérationnelle de chaque programme, et des structures (centrales, régionales et locales) actives dans la mise en œuvre de ces sous-programmes. Les capacités de ces différents acteurs à travailler ensemble seront renforcées. Aussi, la mise en œuvre du PNSR entrainera des besoins de réorganisation dans le dispositif institutionnel du secteur rural et ce cadre sera progressivement adapté afin de répondre aux besoins.
- 200. Réforme du cadre politique et réglementaire : au cours de ces dix dernières années, l'Administration burkinabè a été très active dans l'élaboration des politiques et réglementations régissant le fonctionnement du secteur rural. Cependant, de gros défis restent à relever dans ce domaine. Une revue du cadre politique et réglementaire sera conduite, afin d'évaluer leurs forces et faiblesses. La revue permettra d'identifier les domaines de réforme politique et réglementaire prioritaires, mais surtout de préciser les questions fondamentales à résoudre dans chacun de ces domaines. En attendant, à titre indicatif, pour le cadre politique, les domaines de l'accès aux intrants et du développement de l'entreprenariat agricole seront revus dans le but de trouver les mécanismes institutionnels à établir pour : (i) garantir l'accès durable des producteurs aux intrants (semences commerciales, engrais, pesticides) et services divers (mécanisation, irrigation, financiers, de transformation et commercialisation des produits agricoles) ; (ii) promouvoir les entreprises privées du secteur ; (iii) promouvoir les organisations des producteurs, des autres acteurs, ainsi que les interprofessions.
- 201. Accroissement, amélioration de qualité des dépenses publiques du secteur : en conformité avec la déclaration de Maputo, le Gouvernement s'est engagé à consacrer au moins 10% du budget de l'Etat au secteur agricole avec une part actuelle d'environ 14%. La mise en œuvre du PNSR nécessite de la part de ce budget un effort supplémentaire pour passer à environ 18%. Le système de gestion axée sur les résultats et l'organisation de revues annuelles des dépenses publiques du secteur ouvertes à tous les acteurs, permettront d'améliorer sensiblement la qualité des investissements ainsi consentis.

G. MESURES DE SAUVEGARDE

202. Le PNSR sera soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES). A priori, les impacts environnementaux et socio-économiques résultant de la mise en œuvre du PNSR devraient être largement positifs. Cependant, les actions de promotion des infrastructures rurales (notamment les aménagements hydro-agricoles) pourraient avoir des

répercussions potentielles sur certaines populations rurales et transformer leurs modes de vic. C'est pourquoi, le Programme sera soumis à une évaluation environnementale stratégique, qui sera réalisée au démarrage, en même temps qu'une étude de référence sur les indicateurs. A titre indicatif, l'analyse pourrait balayer les champs ci-après: (i) la cohérence des objectifs politiques du PNSR; (ii) la pertinence des objectifs et stratégies du PNSR pour la réduction de la pauvreté; (iii) la capacité des plus pauvres à bénéficier des opportunités de la nouvelle démarche de gestion du secteur qu'institue le PNSR; (iv) festimpacts potentiels des aménagements (hydro-agricoles, pâturages, forêts, faunes) sur l'intégrité de la nature et les mouvements de la population; (vi) la gestion durable des sols; (vii) la diffusion des technologies améliorées, bénéfiques pour l'environnement; (viii) la capacité des producteurs à accompagner le programme; (ix) la politique foncière et le développement agricole; (x), les questions intersectorielles; (xi) les changements climatiques et le PNSR.

- 203. Etudes d'Impact Environnementales (EIE). En plus de l'évaluation environnementale stratégique susmentionnée, en conformité avec la réglementation en vigueur au Burkina Faso, toutes les interventions dans le cadre du PNSR, susceptibles de générer des répercussions sur l'environnement et les populations environnantes seront soumises à une EIE afin d'identifier les meilleures options possibles, les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation adéquates de ces impacts négatifs. Chaque EIE sera assortie d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), financé et mis en œuvre par le sous-programme concerné.
- 204. Dans la pratique, le PNSR accorde une grande importance à la préservation du capital productif et de l'environnement. La plupart des sous-programmes accordent une importance notoire à la gestion rationnelle des ressources naturelles (sols, forêts, pâturages, pêcheries). Ils incluent notamment des actions visant à récupérer les terres dégradées, à protéger et gérer les zones boisées, les pâturages, les paysages d'intérêt écologique, à lutter contre les feux de brousse, et à gérer les ressources halieutiques. Par ailleurs, le système d'alerte rapide mis en place pour prévenir et gérer les crises alimentaires et catastrophes naturelles, contient un dispositif de production agricole qui assure le suivi de la pluviométrie. En ce qui concerne l'agriculture à proprement parler, des techniques visant à protéger les sols contre l'érosion hydrique, l'appauvrissement excessif... et à restaurer leur fertilité en permanence seront promues.

EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

H. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

H.1. HISTORIQUE DU FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

205. Le budget du secteur rural a été d'environ 136,5 milliards FCFA par an entre 2006 et 2010, soit environ 14 % du budget global de l'Etat. La répartition relative par département montre que 86% de ce montant est alloué au Ministère en charge de l'agriculture, 8% au Ministère des ressources animales et 6% au Ministère en charge de l'environnement. Les dépenses d'investissement représentent environ 88 % du budget total, contre 7% pour les charges du personnel, 3% pour les dépenses de fonctionnement et 2% pour les transferts courants. Le financement consacré au secteur rural est assuré par les ressources provenant de l'Etat, des ONG, des opérateurs privés, et en grande partie par les ressources extérieures par le canal de l'aide publique au développement qui représente environ 80% du budget.

206. Le montant annuel du budget du secteur sur ces cinq dernières années est quasiment stable mais sa part dans le budget de l'Etat est en baisse (15 % en 2006 à 12 % en 2010). En outre, sur cette période, l'Aide publique au développement (APD) sous forme de subventions a baissé (35 milliards en 2006 contre 24 milliards en 2010). Cette baisse est légèrement compensée par l'accroissement des allocations sur ressources nationales (14,5 milliards en 2006 et 35 milliards en 2010). Le budget annuel d'investissement du secteur rural est globalement de l'ordre de 87,5 milliards (soit 18% du budget d'investissement de l'Etat pour la période 2006-2010).

H.2. COUTS DU PNSR

207. Le coût total du PNSR est d'environ 1 376,84 milliards de FCFA sur la période 2011-2015, représentant 18,37% du coût global de la SCADD avec une augmentation annuelle d'environ 25% en moyenne par rapport aux allocations actuelles. Ce coût a été estimé en tenant compte des prix usuels, des tendances des dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et investissements à réaliser sur la période. Cette évaluation repose sur (i) les priorités et les ambitions du gouvernement de réaliser les objectifs de croissance de la SCADD (croissance moyenne de la valeur ajoutée du secteur rural de 10,7% sur la période), (ii) les dotations du CDMT par secteur économique sur la base du cadrage budgétaire de la SCADD (iii) une mise en cohérence entre ces orientations. Il a alors été tenu compte des capacités de mobilisation des financements et surtout des capacités réelles d'absorption. Le tableau n°1 suivant donne le coût du PNSR par sous-programme.

⁸Un grand nombre de projets sous tutelle du MAHRH exécutent des actions relevant de la compétence des autres ministères du secteur (MECV, MRA) et même d'autres secteurs. En plus, « l'eau potable et de l'assainissement », représente environ 30% du Budget du MAHRH.

Tableau 1 : Coût des sous-programmes du PNSR(en millions de francs CFA)

N°	Intitulé du sous-programme	2011	2012	2013	2014	2015	2011- 2015	%
PI.I	Développement-durable des productions Agricoles	21 256	24 210	37 400	40 509	42 296	165 671	12
P1.2	Amélioration de la productivité animale et de la compétitivité des produits animaux	8 003.	23 835	24_377.	24.433	24 657	105 305	-7,6
P1,3	Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire	2 788	6 165	4 955	6 000	6 674	26 582	1,9
P1.4	Développement durable de l'hydraulique agricole	52 205	48 032	49 822	48 721	49 245	248 025	18
P1.5	Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	1 676	8 584	9 654	9 954	10 229	40 096	2,9
P2.1	Promotion de l'économie agricole	10 458	16 629	19 958	20 457	19 860	87 361	6,3
P3. I	Gouvernance environnementale et promotion du développement durable	1 404	1 018	1 996	2 007	2 078	8 502	0,6
P3.2	Gestion durable des eaux et des sols et sécurisation foncière en milieu rural	3 962	7 079	8 205	6 033	6 046	31 325	2,3
P3.3	Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	2 758	12 375	47 716	47 716	47 716	158 281	11,5
P3.4	Développement des productions forestières, fauniques et halieutiques	4 428	13 456	13 606	13 910	16 945	62 344	4,5
P4.1	Approvisionnement durable en eau potable et assainissement	51 641	39 722	64 638	61 111	68 352	285 464	20,7
P4.2	Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	975	3 284	3 325	3 407	3 517	14 507	1,1
<i>P5.1</i>	Programme de pilotage et de soutien du MAH	20 407	14 840	16 110	14 605	19 781	85 745	6,2
P5.1	Programme de soutien du MEDD	5 232	7 523	7 604	6 094	6 088	32 542	2,4
P5.1	Programme de pilotage et de soutien du MRA	4 248	5 687	5 449	4 940	4 764	25 089	1,8
$oldsymbol{p}$. $oldsymbol{\hat{r}}$	Coût total du PNSR	191 440	232 438	314 815	309 898	328 249	1 376 841	100

Source : Synthétisé et ajusté par l'équipe de rédaction du PNSR

208. Dans ce montant, on estime à 390,86 milliards de FCFA, les financements acquis dans le cadre des conventions existantes entre le Gouvernement du Burkina Faso et les PTF. En vue de disposer de cette situation, une revue des projets et programmes du secteur rural a été réalisée afin de déterminer leurs contributions aux actions et aux sous-programmes du PNSR. Cette revue qui a été menée en 2011 a permis d'examiner environ 90% des projets et programmes (en nombre et en coût)

actuellement en cours de mise en œuvre ou en démarrage. Le tableau suivant résume les résultats de cette revue.

Tableau 2: Répartition des financements acquis par programme (en millions de francs CFA)

	ics CFA)		0.010	0.010		0.015	100 · N
N°	Intitulé du sous-programme	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Total
ļ	Développement durable des	10 508	7 920	4 775	2 250	_	25 453
PI.I	productions Agricoles	10300	, ,20				20 100
	Amélioration de la productivité					l	
	animale et de la compétitivité des	7 586	5 413	1 900	440	129	15 469
P1.2	produits animaux		? ? ?		·		
	Amélioration de la santé animale	-					
	et renforcement de la santé	2 684	167	36	31	6	2 923
P1.3	publique vétérinaire						
	Développement durable de	40 742	25 722	23 214	13 352	4	120 535
P1.4	l'hydraulique agricole	48 243	35 722	23 214	13 332	4	120 555
	Prévention et gestion des crises	"	£ 100	5 212	5 081	5 090	20 504
P1.5	alimentaires et nutritionnelles	-	5 122	3 212	3 001	3 090	20 504
P2.1	Promotion de l'économie agricole	10 434	12 488	5 753	2 019	3 257	33 951
	Gouvernance environnementale						
	et promotion du développement	3 445	733	192	189	440	5 000
P3.1	durable						
	Gestion durable des eaux et des						
	sols et sécurisation foncière en	1 693	3 378	1 962	834	687	8 554
P3.2	milieu rural						
	Sécurisation et gestion durable	1.660	650	225	272	100	2.027
P3.3	des ressources pastorales	1 669	652	335	272	109	3 037
	Amélioration des productions						
	forestières, fauniques et	8 640	4 1 1 8	2 532	2 448	670	18 407
P3.4	halieutiques					1	
	Approvisionnement durable en	22.100	00.615	10.000	16 400	16 604	102.000
P4.1.	eau potable et assainissement	32 108	20 615	19 298	15 422	16 524	103 968
	Assainissement de						
:	l'environnement et amélioration	1 374	236	154	109	96	1 970
P4.2.	du cadre de vie	·					
	Pilotage et soutien	16 644	8 4 1 9	3 438	1.957	634	31 092
	MAH	15 471	8 125	3 262	1 774	555	29 186
	MEDD	78	104	22	8	-	212
	MRA	1 095	190	154	175	79	1 694
	Total		104 984	1			390 863
表到整位4	TINIAL CONSTRUCTOR SOME CONSTRUCTOR	エコンリリムス	104 704	OO OOU	ידעה היי	M. 070	Paya ada

Source: Revue des projets et programmes du secteur rural; Juillet 2011

209. Le PNSR met d'abord l'accent sur la sécurité alimentaire. Sur le plan des priorités, le PNSR consacre environ 43% de son budget aux activités de soutien à l'intensification et à l'augmentation des productions agro-pastorales dans l'objectif d'assurer une sécurité alimentaire durable aux populations. Dans un contexte de manifestation de plus en plus fréquente des effets des changements climatiques, la préservation/protection des ressources naturelles (surtout la ressource terre), un accent est mis dans ce domaine avec environ 19% du budget du PNSR.

Tableau 3 : Répartition du coût du PNSR par axe (en millions de francs CFA)

Titre de l'axe	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	%
Amélioration de la sécurité et							
Axe 1 de la souveraineté							
alimentaires	85 927	110 826	126 208	129 618	्133 102.	585 680	42,54
Promotion de l'économie							
Axe 2 rurale	10 458			20 457	19 860	87 361	6,3
Développement durable et					Magazia		
Ave 2 montion deg recourage						4.4	
naturelles	12 551	33 927	71.523	69 666	, 12.785	260 453	18,94%
Amélioration de l'accès à							
Axe 4 l'eau potable et du cadre de					71.060	200.072	21.70
vie	52 616	43 006	67 962	64 518	71 869	299 972	21,79
Développement							
Axe 5 partenariat entre les acteurs					anten de		10.41
du Monde rural	29.888	∞.28 050°	29 164	25.640	3U 034	1433/5	10,41
Coût total du PNSR	191 440	232 438	314 815	309 898	328 <u>249</u>	1 3 / 6 841	√/100

Source : Equipe de rédaction

Ta 1 -- 1 22 1 40

210. L'analyse du budget du PNSR par nature de dépenses indique que 88,5% du budget seront affectés aux dépenses d'investissement, contre 11,50% pour les charges globales de mise en œuvre (dépenses de personnel (7,3%), de fonctionnement) et des transferts courants. Le rythme des investissements progressera de 49,7% entre 2011 et 2015. Le tableau suivant donne les montants par nature de dépenses:

Tableau 4 : Budget du PNSR par nature de dépenses (en millions de FCFA)

	Nature de dépense	2011	2012	2013	2014	2015	Total	%
	Personnel	13.975	16 968	22 981	22 623	23 962	100 509	7,30
3	Fonctionnement	4 212	5 114	6 926	6 818	7 221	30 290	2,20
4	Transferts Courants	3,848	4,672	6.328	6 229	6 598	27 674	2,00
5	Investissements	169 405	205 684	278 580	2/4/229	290 408	1 210 300	00,50
Coût	total du PNSR 👙 🕏	::191 4 40 -	€232 438 js	314815	309.898	328/249	1 376 841	100

Source : Equipe de rédaction

H.3. MONTAGE FINANCIER ET CONTRIBUTION DES ACTEURS PARTENAIRES

211. Le PNSR est un cadre unique de programmation mais aussi de mobilisation des ressources pour le financement du secteur rural. A ce titre, son financement prend en compte toutes les contributions internes et externes qui concourent à l'atteinte de ses objectifs. Pour la mise en œuvre de ces financements, le Gouvernement privilégiera l'appui budgétaire global et/ou sectoriel. Toutefois les autres formes de financement, tels que les Paniers communs, les conventions et accords de financement des projets en cours d'exécution, et les guichets d'appui directs aux acteurs pourront être utilisés pour la réalisation de certaines opérations. Les modalités de mobilisation et de gestion des financements spécifiques régies par les textes de lois seront respectées. Le suivi de ces

financements se fera à travers un budget-programme du PNSR, lequel sera élaboré (suivi budgétaire correspondant à la loi de finances) en rapport avec les budgets-programmes des ministères avec un suivi consolidé intégrant l'ensemble des dispositifs spécifiques de financement et la contribution des autres acteurs-OSC, OPA, SP-).

- 212. La contribution de l'Etat, dans le cadre global du financement de la SCADD, se fera à sous forme de financement direct d'investissements structurants (projets nationaux), de soutien aux producteurs et à leurs organisations, de la prise en charge des contreparties nationales prévues dans les projets, des dépenses régulières des ministères et institutions du secteur, et ce, en abondant les fonds spécifiques de développement du secteur. Pour renforcer l'investissement privé dans le secteur, l'Etat prendra des mesures incitatives et travaillera de concert avec les institutions financières pour faciliter l'accès des professionnels au crédit. Cela se fera par l'adoption d'un code spécifique des investissements adaptés au secteur rural. Les collectivités territoriales contribueront aussi au financement du PNSR à travers les volets agricoles de leurs Programmes régionaux et communaux de développement. La contribution de l'Etat et des collectivités est estimée à 23,68% du coût global du PNSR soit un apport de 326,07 milliards de FCFA sur les cinq ans.
- 213. De nouvelles contributions attendues des PTF: au delà des financements attendus des PTF dans le cadre global de la SCADD, les objectifs assignés au secteur rural nécessitent à partir de 2012, un financement complémentaire de 529,52milliards de FCFA soit 38,46% du coût global du PNSR. Cela représente un effort supplémentaire de 132,38 milliards de FCFA à mobiliser en moyenne chaque année.
- 214. Les ONG et autres organisations de la société civile contribuent à la mise en œuvre d'actions de développement rural. Leur contribution financière inscrite dans le présent programme est estimé à partir de 2012, à 3% du budget, pour un montant global de 35,57 milliards de FCFA.
- 215. Le Partenariat public privé (PPP) sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre du PNSR. Les opérateurs privés nationaux et internationaux devraient investir davantage dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux ainsi que dans l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Les efforts de contribution attendus du secteur privé et des institutions de financement se situeront autour de 7% du financement du PNSR soit un montant global de 82,98 milliards de FCFA. En outre, les banques et institutions de micro-finance devront mettre en œuvre une politique de crédit adaptée aux acteurs du secteur rural.
- 216. Les communautés de base ou bénéficiaires contribueront aussi au financement du PNSR. En tant que premiers acteurs de la mise en œuvre du programme, elles participeront

⁹ Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL), Fonds National de Lutte contre la Désertification (FNLCD), Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE), Fonds d'appui à la sécurité alimentaires, etc....)

au financement du PNSR sous différentes formes selon le principe de la responsabilisation. Cette contribution sera d'environ de 1% par an à partir de 2012.

217. Il se dégage un besoin supplémentaire (ou gap) de financement 529,52 milliards de FCFA, à mobiliser auprès des partenaires extérieurs pour la réalisation entière du plan d'investissement du PNSR. Aussi, un effort supplémentaire est attendu à partir de recettes propres de l'Etat. Le tableau ci-après résume les sources de financement et le gap à rechercher.

Tableau 5 : Evaluation du Gap de financement (en millions de FCFA)

	Anuée	2011	2012	2013	2014	2015	2011- 2015	%
Coût to	tal du PNSR (A)	191:440	232 438	314 815	309 898	328 249	1 376 841	100
	Ressources propres de l'Etat/collectivités (y			mo 070	70.040	72 507	326 065	23,68
Financ	compris ABG et ABS) (C)	46 411	62 419	70 879	72 849 44 404	73 507	390 863	28,39
ement	Ressources extérieures (D)	145 029	104 984	68 800	44 404	-		ì
acquis	ONG/OSC (E)		6 973	9 444	9 297	9 847	35 562	2,58
(B)	Secteur privé (F)		16 271	22 037	21 693	22 977	82 978	6,03
	OPA/Bénéficiaires (G)	1	2 324	3 148	3 099	3 282	11 854	0,86
Total ac (B)=(C)	equis +(D) +(E) +(F) +(G)	191 440	192 972	174 309	151 342	137 260	847 323	61,54
Gap	à rechercher (H)=(A)-(B)		39 466	140 506	158 556	190 989	529 518	38,46

Source : Equipe de rédaction

ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I.1. RESULTATS FINANCIERS ET ECONOMIQUES

- 218. Les récents comptes d'exploitation des différentes filières du secteur rural¹⁰ et d'autres documents pertinents, notamment la situation sur les performances agricoles et les prévisions de la production primaire11 ont constitué, avec le coût estimé du PNSR, la base de la présente analyse économique et financière. Celle-ci repose aussi sur la considération que le coût total de l'investissement dans le secteur rural est composé des coûts de production engagés par les ménages producteurs et du coût de l'appui de l'Etat à la production dans le secteur. Les estimations dérivées des rapports sur les différentes filières montrent que le coût total de production est égal à 64,5% de la valeur de la production dans le secteur.
 - 219. Les analyses montrent que sans le PNSR, la rentabilité de la production primaire dans le secteur rural est de 35,5% en considérant que la totalité du coût de l'appui de l'Etat à la production fait partie du coût global de production. Lorsque l'on considère que seules les dépenses d'investissement de l'Etat s'ajoutent au coût engagé par les ménages pour former le coût total de production, la rentabilité de la production primaire sans le PNSR est de 40,6%. Afin d'appréhender l'apport du PNSR, plusieurs scénarios ont été envisagés dont les plus plausibles sont les suivantes :
 - 220. Le Scénario 1 est basé sur les hypothèses suivantes (i) la valeur totale de la production primaire dans le secteur agricole est d'environ 8637 milliards de CFA selon les projections 12 de productions primaires, (ii) le coût de production consenti par les ménages représente 64,5% de la valeur de la production en 2011,(iii) au niveau de l'Etat, seules les dépenses d'investissement sont prises en compte et (iv) réduction du coût de production au niveau des ménages de 5% par an à partir de 2012 comme résultat de mise en œuvre du PNSR dans la promotion de l'intensification.
 - 221. Le Scénario 2 est basé sur les hypothèses ci-après : (i) la valeur totale de la production primaire, croît en moyenne de 10,7% par an par rapport à l'année 2010 ; (ii) le coût de production consenti par les ménages représente 64,5% de la valeur de la production en 2011,(iii) au niveau de l'Etat, seules les dépenses d'investissement sont prises en compte (iv) réduction du coût de production au niveau des ménages de 5% par an à partir de 2012 comme résultat de mise en œuvre du PNSR dans la promotion de l'intensification.
 - 222. Le Scénario 3: scénario 2 mais la valeur totale de la production primaire croît en moyenne de 11% par an par rapport à l'année 2010.

¹⁰ Différents rapports sur les filières agricoles, de l'élevage et de l'environnement analysés par la DGPER

¹¹ Projections réalisées avec l'appui de la DPSAA/DGPER.

¹² Réalisée par l'équipe de rédaction du PNSR (avec l'appui de la DPSAA/DGPER). Les principaux produits dans le sous secteur ont été considérés

- 223. Avec le PNSR, la rentabilité de la production primaire dans le secteur passera à 51,3% en moyenne pour le scénario le plus réaliste (scénario 1) et à 70% pour les scénarios les plus optimistes (scénario 2 et 3). Il convient alors de souligner la condition majeure pour l'atteinté de ces résultats : un effort considérable doit être fait pour améliorer la productivité afin de faire baisser le ratio coût de production sur la valeur de production des ménages de 5% par an à partir de 2012. Ceci constitue un défi pour le PNSR en matière de mise à disposition des producteurs, de technologies agricoles appropriées comprenant pla maîtrise de l'eau, l'utilisation des intrants (engrais minéraux, organiques, semences de variétés améliorées et intrants zootechniques) ainsi que l'utilisation des équipements de production, la gestion intégrée de la fertilité des sols ; la lutte phytosanitaire intégrée ; etc. Sur le plan économique, la rentabilité «effective» de la production primaire dans le secteur rural serait de 13,4% sans le PNSR et de 21,6% avec le PNSR,
- 224. La mise en œuvre du PNSR consacre d'abord un changement de la manière d'intervenir dans le secteur rural à travers l'adoption de l'approche programme. Cette analyse économique et sociale montre l'impératif d'aller vers l'intensification dans le secteur. En effet, le rythme actuel d'accroissement des superficies emblavées (2,3 % par an) indique que les sols cultivables du Burkina Faso s'épuiseront vers 2030 si la tendance se maintien. Il doit alors en résulter une nette amélioration des performances globales du secteur par l'application de la gestion axée sur les résultats.

1.2. BENEFICES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

- 225. Un accroissement de production et des revenus des populations rurales : la mise en œuvre du PNSR se manifestera par un accroissement de la production agro-sylvo-pastorale et des revenus monétaires agricoles des populations d'environ 5% à l'horizon 2015.
- 226. Une forte contribution au PIB: par la croissance de la valeur ajoutée du secteur, sa contribution au Produit intérieur brut (PIB) sera importante sur la période. Pour un PIB estimé à 8672 millions USD en 2010, soit environ 3902 milliards de FCFA, au taux de change d'un dollar pour 450FCFA, cette valeur ajoutée correspond à une contribution de la production primaire au PIB de près de 20,5%.
- 227. Une création d'emplois : les investissements qui seront consentis favoriseront la création d'emplois aussi bien au niveau du secteur public mais surtout dans le secteur privé.
- 228. Des effets d'entrainement pour le reste de l'économie: le secteur rural étant la locomotive de l'économie du Burkina Faso, les performances du secteur rural auront un effet d'entrainement évident sur les autres secteurs de l'économie. Le surplus de production agricole dégagé constituera une matière première qui sera mise à disposition pour le développement d'une transformation agro-alimentaire.

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DES RISQUES

J. MECANISME DE MISE EN ŒUV

229. La mise en œuvre du PNSR s'appuiera sur les services technic de leurs missions régaliennes, des collectivités territoriales, et les producteurs et leurs organisations professionnelles. Elle d'exécution qui fixera les règles de travail entre ces acteurs et les

J.1. MECANISMES DE PILOTAGE

- 230. La tutelle technique et administrative du PNSR est assurée par du secteur rural (agriculture et hydraulique, environnement et ressources animales) et la tutelle financière est assurée par le finances. Le pilotage du Programme se fera aux échelles national
- 231. A l'échelle nationale, le pilotage et la gestion du PNSR seron impliquant les différents groupes d'acteurs (publics et privés technique et opérationnel.
- 232. Le Comité d'orientation et de pilotage du PNSR (COP/P) d'orientation et de pilotage du Programme. Ses attributions soi fixer le cadre d'exécution du Programme; (ii) donner les orients fixer les priorités et les objectifs stratégiques; (iv) veiller a stratégiques; (v) assurer les arbitrages sur les réorientations évocas de besoin, une modification du cadre d'exécution du Programposé des premiers responsables des départements en charg de l'économie et des finances, de la recherche scientifique ains partenaires techniques et financiers, des organisations de programicole et de la société civile. Ses sessions sont préparées par la Coordination des politiques sectorielles agricoles qui en est le
- 233. Le Comité technique interministériel du PNSR (CTI/PNSR) et des propositions d'orientation du PNSR et de valider les opti attributions de : (i) définir les orientations et actions à conduire pauvir opérationnel des activités et en rendre compte au COP/modifications jugées nécessaires à la réalisation des objectifs e (iv) veiller à ce que la mise en œuvre s'inscrive dans le re Déclaration de Paris. Présidé par le Secrétaire général du l'agriculture, il comprend : (i) les secrétaires généraux et autre Ministères en charge du secteur rural ; (ii) des responsables des recherche et d'autres secteurs ayant un lien avec le secteur rural porganisations paysannes de tous les sous secteurs productifs, du intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, du s société civile, des Chambres régionales d'agriculture, des colinstitutions de financement et des partenaires techniques et fina

comité sont préparées par le Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles.

234. A l'échelle régionale, le Pilotage du PNSR sera assuré par un Comité régional de coordination régional du Programme national du secteur rural (CRC/PNSR), chargé de fixer les priorités et les orientations fondamentales en conformité avec celles définies à l'échelle nationale, et de veiller à leur respect. Présidé par le gouverneur, il set composé des premiers responsables de toutes les parties prenantes du secteur rural au niveau régional. Aussi, un Comité technique régional du PNSR (CTR/PNSR) devra au préalable définir les orientations et actions à conduire, assurer le suivi opérationnel des activités et en rendre compte au CRC/PNSR.

J.2.MECANISMES DE COORDINATION

- 235. Coordination du Programme: le Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectoriclles agricoles (SP/CPSA), en étroite collaboration avec les Directions des études et de la planification (DEP) des ministères en charge du secteur rural, assure la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNSR. Dans chaque Ministère, la DEP coordonne le suivi et l'évaluation des actions des programmes, dans le cadre du système de gestion axée sur les résultats et de la directive 06/09/CM/UEMOA en matière de budget programme. Le SP/CPSA assurera la coordination d'ensemble. Il aura la charge d'intégrer les plans d'actions et rapports périodiques transmis par les DEP. Il sera responsable pour analyser les informations ainsi agrégées, afin d'apprécier les progrès enregistrés et d'éclairer les décisions des instances décisionnelles quant aux mesures éventuelles à prendre. Les différents acteurs et l'opinion publique seront tenus régulièrement informés des progrès enregistrés.
- 236. Coordination des sous-programmes: chacun des sous-programmes du PNSR est placé sous la responsabilité d'un Responsable de Programme qui a pour rôles de : (i) élaborer et faire approuver le plan de travail et budget annuel ou Plan annuel de performance (PAP); (ii) assurer la mise en œuvre des activités par les différents acteurs ; (iii) élaborer les rapports périodiques et le Rapport annuel de performances du sousprogramme; (iv) assurer la gestion financière et matérielle, ainsi que la passation des marchés, dans le respect de la réglementation en vigueur. Chaque sous-programme jouit d'une autonomie de gestion financière et technique. Un cadre de concertation entre les acteurs directs concernés par le sous-programme sera mis en place tout en tenant compte des cadres existants et fonctionnels dont ceux de l'eau potable et assainissement ainsi que du PAGIRE. Au niveau régional, la coordination des différents sous-programmes est assurée par les Directeurs régionaux en charge du secteur rural (DRAH, DREDD et DRRA) conformément à leurs missions respectives. Dans ces directions régionales, des cadres seront responsabilisés pour le suivi de la mise en œuvre des activités de chaque sous-programme. Aussi, dans chaque région, en cas de besoin, les acteurs par sousprogrammes ou par ensemble de sous-programmes pourront se retrouver dans un cadre de concertation. Pour la mise en œuvre de certaines activités nécessitant des compétences en

dehors du programme, le RP pourra faire appel à des structures habilitées à travers des protocoles de collaboration.

J.3. ROLES RESPECTIFS DES DIVERS ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE

- 237. Partenariat entre les différents acteurs: un manuel fixera les règles de partenariat entre les différents acteurs devant prendre part à la mise en œuvre du PNSR. Il s'agit des structures de l'Etat, des Collectivités locales, des communautés de base, des organisations professionnelles agricoles, des acteurs du secteur privé agricole, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Les rôles de ces différents acteurs sont décrits cidessous.
 - 238. L'Etat se concentrera sur ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y compris les producteurs et leurs organisations) du secteur. Il s'agit notamment de la réalisation des investissements structurants, du cadre réglementaire, de la fiscalité, du code des investissements, et de la facilitation des arrangements institutionnels à mettre en place pour garantir l'accès durable des usages aux intrants et autres services (irrigation, mécanisation, financement, transformation, commercialisation). Les services techniques de l'Etat assureront aussi le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme.
 - 239. Les collectivités territoriales et les communautés de base : dans la mise en œuvre du PNSR, les collectivités territoriales et par conséquent, les populations à la base sont les maîtres d'ouvrage délégués des activités tenant compte des domaines transférés comme celui de l'eau potable et de l'assainissement pour lequel les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage. Les Collectivités Territoriales assureront les fonctions ciaprès: (i) participation à l'élaboration des plans régionaux de mise en œuvre; (ii) contribution à l'aménagement de l'environnement institutionnel du secteur; (iii) participation à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial; (iv) exercice de la maîtrise d'ouvrage délégué dans le cadre de l'exécution des actions dans leurs ressorts territoriaux; (vi) gestion transparente des ressources (humaines, matérielles et financières) transférées ou mises à disposition par l'Etat; (vii) animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le développement rural au niveau régional ou local; (viii) participation au suivi/évaluation du processus. Quant aux communautés de base, elles exerceront les responsabilités ci-après : (i) contribuer à la priorisation des besoins et actions; (ii) initier des microprojets et assurer la maîtrise d'ouvrage de leur mise en œuvre; (iii) participer à la gestion concertée des ressources naturelles de leurs terroirs; (iv) contribuer au suivi-évaluation des réalisations du Programme.
 - 240. Les organisations de producteurs et les chambres consulaires. Les organisations paysannes faîtières, les organisations professionnelles des différentes filières de production et les Chambres régionales d'agriculture (CRA), auront pour rôles de participer : (i) au

financement de certains projets (cofinancement des investissements à la base); (ii) aux mécanismes de concertation; et (iii) au suivi-évaluation des actions sur le terrain. En outre, ces acteurs pourront mener des actions de formation-appui-conseil (en collaboration avec les services techniques concernés) et exécuter des opérations ou projets spécifiques.

- 241. Le secteur privé: les petites, moyennes et grandes entreprises privées joueront un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des production agricoles et l'offre de services divers aux usagers du secteur. Les entrepreneurs cofinanceront certaines réalisations et participeront aux processus politiques, aux mécanismes de concertation et au suivi-évaluation des réalisations du programme.
- 242. Les Organisations de la Société civile (OSC): elles pourront prester des services pour la mise en œuvre de certaines opérations et au financement des actions. Elles contribueront au processus de suivi-évaluation et participeront aux mécanismes de concertation entre les acteurs, notamment à travers le CTI et le COP du PNSR.
- 243. Les partenaires techniques et financiers (PTF): ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) Régionales et les ONG internationales ou nationales. Leurs rôles sont décrits comme suit : (i) la participation au dialogue politique avec le Gouvernement ; (ii) la participation à la concertation avec les différents acteurs ; (iii) l'assistance technique à la mise en œuvre du PNSR ; (iv) la contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires et (v) participation au suivi-évaluation.

J4.PASSAGE A L'APPROCHE PROGRAMME

- 244. Les différents Ministères du secteur rural ont jeté les bases de l'approche sectorielle, en introduisant le cadre de dépenses à moyen terme dans leur système de planification et budgétisation. En capitalisant cet acquis, le passage à l'approche sectorielle permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des financements (gouvernementaux et étrangers) mobilisés pour la mise en œuvre du PNSR. Pour ce faire, sous la coordination du SP-CPSA, certaines politiques et stratégies du secteur seront actualisées afin de mieux traduire le PNSR en opérations d'investissement. Cette dynamique bénéficiera de l'appui de différents partenaires techniques et financiers ayant de solides expériences en matière d'approche programme. Elle permettra aux différents Ministères concernés d'élaborer ou d'actualiser une série de documents sectoriels qui permettent une opérationnalisation éclairée du PNSR, à savoir les réglementations devant régir le développement du secteur et la déclinaison des sous-programmes du PNSR en opérations d'investissements dans le cadre des dépenses à moyen terme. En cas de besoins, les différents Ministères chargés des différents sous-secteurs réviseront leurs politiques et réglementations afin de s'adapter à cette nouvelle démarche. Les formats pour la préparation des opérations ou projets seront harmonisés.
- 245. Appui à l'utilisation plus effective des ressources internes et externes : le portefeuille des projets du secteur rural sera restructuré, de façon à éviter les duplications et à les

rendre plus cohérents au service des objectifs du secteur. Des procédures seront instituées, pour assurer l'alignement des opérations financées par les ressources externes, aux politiques et stratégies nationales et au PNSR. En plus de la préférence accordée aux appuis budgétaires, des mécanismes financiers novateurs seront mis en place, afin de permettre le cofinancement des projets et programmes par plusieurs partenaires techniques et financiers et une bonne gestion des ressources ainsi mobilisées. Le cadre de concertation des partenaires du développement rural (CCPDR) sera-dynamisé pour harmoniser les interventions du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers.

- 246. Introduction de la gestion axée sur les résultats et système de planification harmonisé: enfin, le système de gestion axée sur les résultats sera introduit et étendu à toutes les structures des trois Ministères concernés, y compris les établissements sous leurs tutelles. Pour cela, un système harmonisé de planification et de suivi-évaluation auquel s'alignent tous les acteurs du secteur sera mis en place.
- 247. Revue annuelle des dépenses publiques du secteur : il sera organisé des revues annuelles des dépenses publiques du secteur agricole, impliquant les Ministères concernés, les partenaires techniques et financiers et les représentants des autres acteurs du secteur. Dans ce cadre, chaque année, vers la fin du mois de mai, il sera publié un rapport sur les performances du secteur au cours de l'année antérieure. La revue annuelle des dépenses publiques sera étroitement liée à la revue annuelle du PNSR décrite ci-dessous.

J.5. SUIVI-EVALUATION ET MESURE DES PERFORMANCES

- 248. Installation du système de suivi-évaluation: un système de suivi-évaluation, stratégiquement piloté par le SP/CPSA et impliquant tous les acteurs concernés (Administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place. Le suivi stratégique au niveau de chaque ministère est assuré par les Directions des études et de la planification (DEP). Le dispositif de suivi-évaluation du PNSR intègrera alors ceux des DEP et sera déconcentré au niveau de chaque région, et ce, en cohérence avec la directive de l'UEMOA. Afin d'intégrer les exigences de l'approche sectorielle et permettre l'harmonisation entre les interventions des différents Ministères et des Partenaires Techniques et Financiers et autres acteurs, un manuel sera élaboré pour fixer les règles du travail. Des procédures d'élaboration des rapports périodiques conformes aux normes du Gouvernement burkinabè seront instituées et progressivement mises en œuvre. Le système ainsi installé disposera des capacités requises pour générer et diffuser des informations analytiques qui éclairent les décisions des décideurs politiques et des gestionnaires des différents Ministères et sous-programme du PNSR.
- 249. Revue annuelle du PNSR: le PNSR fera l'objet de revue annuelle selon les niveaux suivants: (i) Revue de chaque programme sur la base d'un Rapport annuel de performances (RAP) présenté par le Responsable du programme, avec la participation de tous les acteurs concernés; (ii) Revue au niveau de chaque région pour faire le point des activités de tous les programmes menés dans la région; (iii) Revue nationale, conduite par

- le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour faire le point de l'avancement et prendre des mesures requises.
- 250. Revue à mi-parcours: elle permettra de faire le point sur l'état d'avancement des réalisations physiques et financières, de relever les difficultés rencontrées et de formuler des recommandations visant à améliorer les performances dans la mise en œuvre.
- 251. Evaluation finale et préparation de la deuxième phase : organisée six (06) mois avant la fin de la première phase, elle permettra de mesurer les performances du PNSR, d'alimenter le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires sur les leçons à tirer et les orientations à retenir pour la deuxième phase.

K. EVALUATION DES RISQUES

- 252. Risques liés aux aléas climatiques: ces risques sont aggravés par les changements climatiques. Ils doivent être réduits par les efforts que le Gouvernement déploie pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux services d'irrigation. Ils seront aussi mitigés par la recherche adaptative qui mettra au point et permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.
- 253. Risques liés à la gouvernance: la stabilité politique et la paix sociale constituent des conditions majeures pour le succès du PNSR. L'application stricte des procédures en vigueur au Burkina Faso en matière de gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) permettra de réduire les risques de mauvaise gestion. Le dispositif de gouvernance comprenant la mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats, le système de suivi-évaluation renforcé et le dialogue permanent entre les acteurs permettront d'assurer de bonnes performances dans la mise en œuvre. La réglementation en matière de contrôle de la réalisation des ouvrages devra être rigoureusement respectée afin de garantir la qualité des infrastructures. La communication doit être aussi renforcée autour du processus global du PNSR afin que tous les acteurs maitrisent davantage l'approche programme.
- 254. Les risques liés au cadre politique et réglementaire: la mise en œuvre du RNSR nécessite une revue du cadre politique et réglementaire en vigueur dans le secteur rural. Une réforme conséquente des politiques et réglementations dans les domaines identifiés avec la mise en place des mécanismes opérationnels seront requises.
- 255. Les risques liés au manque de ressources financières: la mobilisation effective des ressources financières complémentaires nécessaires pour boucler le financement du PNSR déterminera dans une large mesure, la réalisation des résultats attendus. Cette question fera l'objet du dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

256. Les risques liés à la concurrence des produits importés: les produits locaux pourraient ne pas résister à la concurrence des produits importés. Les actions prévues pour promouvoir la qualité et la valeur ajoutée des produits locaux doivent alors être suivies de près. Aussi, à travers une exploitation minutieuse des textes en vigueur (ou révisés), des actions spécifiques doivent être menées en faveur du développement de certains produits.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Burkina Faso, 2004; Stratégic de développement rural à l'horizon 2015; Ouagadougou, 99p;
- Burkina Faso, 2011; Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), Ouagadougou; Burkina Faso, 116p
- Burkina Faso, 2007; Politique et stratégies nationales d'assainissement.
 - Burkina Faso, NEPAD, CEDEAO, 2010; Pacte pour l'élaboration et de mise en œuvre du Programme national du secteur rural; Ouagadougou, Burkina Faso, 8p;
 - DEP/MRA, 2004; Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso, Ouagadougou; Burkina Faso, 24p+annexes;
 - DGPER, 2010; Evolution du secteur agricole et des conditions de vic des ménages au Burkina, Ouagadougou, Burkina Faso, 100p;
 - MAH, 2007; Programme d'investissement du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), Ouagadougou, Burkina Faso, 60p;
 - MAHRII, 2010; Note de cadrage de l'élaboration du Programme national du secteur rural;
 - MAHRH; MECV; MRA; 2010; Rapport général de la revue de secteur rural, Ouagadougou, Burkina Faso,
 - MAHRH, 2006; Programme national d'approvisionnement en cau potable et d'assainissement (PN/AEPA); Ouagadougou, Burkina Faso;
 - MAHRH, 2003; Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau;
 - MAHRH, 2003; Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée et plan d'actions
 - MAHRH, 2007, Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, Ouagadougou, Burkina Faso, 49p;
 - MECV, 2007; Plan décennal d'action en matière d'environnement et de cadre de vie (PDA/ECV) Document de base, Ouagadougou, Burkina Faso; 67p;
 - MECV, 2007; Politique nationale en matière d'environnement; Ouagadougou, Burkina Faso; 62p
 - MEE, 1998, Politique et stratégies en matière d'eau;
 - MPF, 2009; Politique nationale genre, Ouagadougou, Burkina Faso, 98p;
 - MRA, 2010; Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL), Ouagadougou, Burkina Faso;
 - MRA, 2008, Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage à l'horizon 2015, Version finale, Ouagadougou, Burkina Faso, 122p;
 - SP/CPSA, 2010; Situation de références des performances du secteur rural au Burkina Faso; Ouagadougou, Burkina Faso; 134p;
 - UEMOA, 2009; Directive 06/2009/CM/EUMOA portant loi de finances au sein de l'UEMOA; Dakar, Sénégal; 30p;

SHXHXES

ANNEXE 1 : CADRE DE RESULTATS DU PNSR

.,							des ressources
							l'environnement et
							accélérée de
							dégradation ;
							actuelle de
	30% FAO	30%	29%	2006	Pourcentage	Taux de couverture végétale nationale	RG5: La tendance
							réduite .
	Rapport d'EICVM						en milieu rural est
		<40%	50,70%	2009	pourcentage	Incidence de la pauvreté en milieu rural (H/F)	RG4: La pauvreté
						production nationale	1 CHITSCCS
		130	121%	2010	Pourcentage	Couverture des besoins céréaliers par la	réalisées
	nationale					enfants de 0 à 5 ans (H/F)	soutenies sont
	Enquête nutritionnelle	23%	31,4%	2010	Pourcentage	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les	nutritionneiles
			-			national (H/F)	olimantaire at
	tradopolit di CAO TIM	100		000	T Out contract	niveau minimal d'apport calorique au niveau	RG3 : Une sécurité
	Rannort d'EICVM	23%	%08 Ct	2006	Pourcentage	Pronortion de la nonulation n'atteignant has je	
							améliorée
							alimentaire est
							agricole et
						alimentaires par les exportations agricoles et	commerciale
	FAOSTAT	100,2	79,4	2010	Pourcentage	Faux de couverture des importations agricoles et	RG 2: La balance
							période 2011-2015
							est réalisé sur la
PNSR							agricole de 10,7%
mise en œuvre du							moyen du PIB
gouvernement dans la							accroissement
à accompagner le	IAP/DGEP	14,7%	5,20%	2010	Pourcentage	Taux de croissance annuelle du PIB agricole	RGI: Un
Disponibilité des PTF						**************************************	Résultats attendus
securitaire						sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.	sécurité alimentaire
Stabilité politiques et					orte, à la	OG: Contribuer de manière durable à une croissance économique forte, à la	OG: Contribuer de
		2015	Date Valeur	Date	mesure	Libelle	
Typotheses/Kisques	Movells he verilled in the	Cible en		の表現の	Unite de		
			nce som	Valeur de réference	Valcuro		
			美国教育		eurs	Indicateurs	
		The second secon	8 W W W W W W W W W W W W W W W W W W W	2 C C C C C C C C C C C C C C C C C C C			The second secon

77					·		
	000000 Rapport EPA/RGA	100000	455000	2010	Tonnes	Volume des autres cultures de rente (sésame,	
	675 000 Rapport EPA/RGA	675 00	529 000	2010	Tonnes	Volume de coton graine produite	
					Tonnes	es voandzou, igname et patate)	accrues
	1000 000 Rapport CPSA	1000 00	875 000	2010		se 'sont	agricoles
	3 Kapport CroA		3,6	0107	rourcentage	ctions céréalières	productions
		000	000	3			
		7 500	4 600	2010	Tonnes	Volume totale de la production céréalière	
	Rapport d'évaluation de la SNVACA	60	40	2010	Pourcentage	Taux d'adoption des technologies (Absolu et Relative)	
		12	∞	2010	Tonnes	organique produite (en	
	+	75	44	2006	Pourcentage	Taux d'équipement(%)	
		50	40	2005	Kg/ha	Dose brut d'utilisation des engrais (Kg/ha)	
		40%	15%	2008	Pourcentage		accrue
	_	1,23	1,14	2010	T/ha	Rendements du coton	agricole s'est
	Rapport EPA/RGA	1,13	0,72	2010	T/ha	ctivité Rendements du sésame	productivité
	Nappoil Erwhon	0,50	ا درد	0107	1/02	Rendement du mais en irrigue	RS1.1.1. La
	-	3,01	1,42	2010	T/ha		
		6,00	4,06	2010	T/ha		
	Rapport EPA/RGA	2,44	1,30	2010	T/ha	Rendements du riz en pluvial	
		1,5	1,00	2010	T/ha		
		1,2	0,84	2010	T/ha	Rendements du mil	
						tats	Résultats
						les	agricoles
12.							diversifier
intrants					FCFA	et	durablement
Maîtrise des prix des	IAP/DGEP	1266	684	2010	Milliards de	I.I : Accrostre PIB du sous secteur de production végétale	OS 1.1:
						P1.1. : Développement durable des productions agricoles	P1,1.:D
						Axe 1 : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire	Axe 1 : A
						est	naturelles inversée
1		Cible en 2015	Date Valeur	Date	Unité de mesure	Libelle	
Hypotheses/Risgues	Movens de verification			referen	Valcur de reference		
					San	Indicateurs	

	OS 1.3. Prévenir,	P1.3. Amélioration vétérinaire		anin a augyne	KS1.2.2. La.part de marché des		améliorée	lic	Résultats	progressive	Pélevage par une	OS 1.2. Améliorer	PI.2. Amélioration de la animaux	besoins alimentaires d populations so couverts		spéculations so promues	nouvelles				
	nir, Taux de prévalence des maladies animales	tion de la santé animale et renforcement de	Recettes d'exportation du bétail	animaux sur pieds (bovins, ovins, caprins,)	Cuantite de viande exportee	1	Quantité de lait produite par an	La Productivité pondérale du cheptel (bovins, caprins, ovins, porcins, volaille)		du sous secteur	Revonu moyen monétaire issu de l'élevage ménages agricoles (H/F)	PfB global du sous secteur	productivité animale et de	des Le taux de couverture céréalier apparent sont	Les	sont	De L'indice de diversification des productions agricoles	chide)	Libelle Zindicateurs	efant George Goden Godden Godden Godden Goden Godden Go	
	Pourcentage	la santé publique	Milliards Franc CFA	ł	des Pourcentage	Litres	Litres	ns, Kg/carcasse		de FCFA (milliards)	des FCFA (X 1000) 2007	FCFA (milliards)	la compétitivité des produits	Pourcentage			ins		Valeur de Unité de mesure		
	2010		2009	1	7007	2009	2010	2003		2009	2007	2009		2010			2006		référen Date		
			6 429	17%; 17%;	11%	1 779	200 000	Resp 113; 8; 9; 29, 1		52,9	77,526	3 462,7		119			0,82		ce Valeur		
			8 358		12%:		30	Resp 128; 9; 10; 33; 1			98,94	5756,43		130			0,88		référence Cibie en Date Valeur 2015		
							The state of the s	Rapports de l'enquête de suivi du cheptel		COTECNA	Rapports EPA/RGA	IAP		Rapport CPSA			Rapport EPA/RGA		Moyens de vérification		
78								Maîtrise des maladies animales émergentes										1	Hypotheses/Risques		

	Tildicateurs						
1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、1、		Valeur de réference	réferen			Movens de venification Hypotheses/Risques	Hypotheses/Risques
	Libelle	Unité de mesure	Date	Cil Valeur 2	ible cn 2015		
ef	prioritaires (Newcastle, peste des petits	:					
	ruminants et PPCB)						
efficacement tes							
maladies animales							
Résultats							
מ	Mortalité du bétail (bovin)	Pourcentage	2004	5,1%	دن		
mortalité et la morbidité animales	Morfalité due à la maladie de Newcastle	Pourcentage	2010	80	20	Rapport de revue	
sont réduites	Morbidité due à la péripneumonie contagieuse boylhe	Pourcentage	2010	20%	5%	Rapport de revue	
RS 1.3.2. La santé	Taux de prévalence de la tuberculose au niveau des animaux laniers	Pourcentage	2010	- 	2	Rapport de revue	
- 1	Taux de prévalence de la brucellose au niveau des animaux laitiers	Pourcentage	2010	4	2	Rapport de revue	
P1.4. Développemen	P1.4. Développement durable de l'hydraulique agricole						
OS 1.4. Assurer et	Part des productions irriguées dans la production	Pourcentage	2010	0.1	15	Rapport de revue du	
la	agricole totale					programme	
disponibilité en							
eaux de surface et							
en eaux							
souterraines pour						- 1	
valorisatı							
ressource à des							
odi							
agricoles et		-					
halieutiques							
Résultats	TAXAL MENTAL PROPERTY OF THE P						
RS1.4.1. Les superficies	Superficies aménagées en maitrise totale d'eau	ភ្ជ	2010	38000	55 000	Rapport de revue du programme	Bonne capacité des entreprises nationales
maîtrise d'eau se							dans rexecution des
sont accrues		-					

	au	revue	qe	от карроп	80	9,40	0107	rouscentage	antifethalles des	Tany de convertine des Desottis attitlestaties des	Tany no conv	*#1100000
	1		ā	Programme	90		7010	-+-	Million day	erture dec hecoine	Tany de com	vallaérahles
	du	revue	t de		40000	33000	2015	Pourcentage	ayant bénéficié e l'année	Populations vulnérables ayant d'opérations HTMO au cours de l'année	Populations F	RS1.5.3.Les
			me	_								est opérationnel
	du	enve:	de	Rapport	ω	14	2010:	Jours	ce alimentaire	Délais de réaction en cas d'urgence alimentaire	Délais de réac	sécurité alimentaire
			Titteite	Dot do misatica		Ĭ		(Million)		Niveau de financement du SAP	Nivezu de fin	dispositif de)
	-		Since of			71	701	FOR A				RS 50 8
	/											alimentaires, sont
												de sécurité
- 11.iv											alimentaire	niveaux des stocks
Disponibilité des		AGESS	ts SON.	Rapports SONAGESS	55000	45000	2010	Tonnes	cks de sécurité	Niveaux conventionnels des stocks	Niveaux conv	RS1.5.1. Les
												Résultats
									aires	les Zones su deturetientem deficitalités	in its same sai	vulnérables
		•	Rapports EPA		50	65	2010	Pourcentage	céréaliers dans	Proportion de ménages pauvres céréaliers	Proportion de	nutritionnelle des
	! :									1/F)	alimentaire (H/F	alimentaire et
									• •	stance en	běněficié d'a	à la sécurité
					50	ND.	2010	Pourcentage	vulnérables ayant	de personnes vu	Proportion d	OS 1.5. Contribuer
											<u></u>	nutritionnelles
									alimentaires et	des crises a	et gestion	P1.5. Prévention
travaux											- <u></u>	surface s'est accrue
dans l'exécution des				,		s					::- ::-	stockage en eau de
ises nation			nme		milliards	milliard					. :-	capacité de
Bonne capacité des		np an.	t de revi	Rapport de revue du	9	5	2010	Mêtre cube	urface	Capacité de stockage en eau de surface	Capacité de st	RS1.4.3. La
												augmenté
			ts EPA	Rapports EPA	455 184	į į	2010	Tomes	irrigué	Volume de riz paddy produit en irrigué	Volume de 112	productions
						142 926 !						volume totale des
												RS147 [e
			nme	programme							fonctionnels	
		ue du	t de revi	}	100	70,8	2010	Pourcentage	aménagements Pourcentage	se en valeur des	Taux de mise	
		1	nine		() ()	1	!		1			
であっている時間のでは、からいでは、 とっている (の)のでは、 できません (の)のできません (o)のできません (o)ので	The second of th	ne din	to revi	Rannort de revue du	62000	27000	2010	റ്മ	S.	Superficie des bas fonds aménagés	Superficie des	
					5378	Valeur	Date	mesure		Libelle		
Moyens de vérification Hypothèses/Risques	tion	verificat	ens de		Cible en			Unitede				一天中一天日本記記四次
						lce S	réfere	Valeur de réference				
								Indicateurs	Indicate			

	*.						
		20	15	2010	Pourcentage	Part des produits agricoles transformés dans la production totale	agricoles sont
	Rapports de la Maison de l'entreprise	30	N. W.	2010	Nombre	Nombre de PME/PMI agro-industrielles créés (H/F)	RS 2.1,4. Les entreprises
	`	53	47	2010	Pourcentage	Les Taux de converture de la consommation béaux nationale en riz par la production locale (%)	2.1.3. s
			<u></u>	2010	Nombre	ualité Nombre de produits commercialisés suivant des est normes	RS 2.1.2. La qualité des produits est améliorée selon les normes
		80	58;	2009	1	Taux de commercialisation des cultures de rentes	
	Rapports EPA/RGA	25	16	2009	Pourcentage	xes S Taux de commercialisation des céréales st	des produits agricoles aux marchés s'est amélioré
				-	-		Résultats
						alnes des les de	des ch leurs ugricos l'ho
	•					les des	marcne» aa l'optique d'améliorer
	Rapport EPA/RGA	166	158,46	2007	FCFA (X 1000)		roduc
			ND			P2.1. Promotion de l'économie agricole OS 2.1. Balance commerciale du sous-secteur de	P2.1. Promotion OS 2
						Axe 2 : Augmentation des revenus des populations rurales	Axe 2 : Augment
,,,,	programme					zones structurellemen	bénéficient
i Hypotheses/Risques	Moyens de vérification	Cible en 2015	aleur	referen Date	Valeur de Unité de mesure	Indicateurs	
						_5.5;** 5.5;* 5.5;	

82						- دانی دست کار است - کار کار دست کار است - دانا کار دست کار است کار است کار است کار دانا کار است کار ا	
	l'observatoire		0	2010	Unité	RS Observatoire national sur l'environnement et le 3.1.3.L'information développement durable existant et fonctionnel	3,1.3,
						(est rer
						d'environnement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	d'enviro
	Rapport d'enquête spécifique	15	∞	2010	Nombre	ions en	conve
	f					ies	mise e
						i de la	coordi
	Rapports des sessions du	1.5	4	2010	Nombre	RS 3.1.2.La Nombre de sessions des cadres de concertations	RS 3.
						ministériels, des plans communaux et régionaux de développement incluant l'environnement	
	Rapport d'enquête spécifique	75%	16%	2010	Pourcentage	Proportion de politiques des secteurs	
						lborés	élaborés
						durable sont	durabl
	,			·		développement gouvernance environnementale)	dévelo
	programme	07	4	0.107	Nombre		et de
	Rapport de revue du sous-	ر ۸	<u>.</u>	2010	\:\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\	ল	enviro
							de gou
						et les instruments	et les i
						RS 3,1.1.Les outils	RS 3, 1
						Résultats	Résul
						rable	durable
						développement	dévelo
						$\frac{du}{dt}$	et
						environnementale	enviro
						gouvernance	gouve
						renforcement de la	renfor
				_		Contribuer au	Contri
				-		3.1.	OS 3.1.
						développement durable	dévelo
						P3.1. Gouvernance environnementale et promotion du	P3.1. 0
	110.0000 1001 1000 1000 1000 1000 1000					S	nature
,						3: Développe	Axe
	Rapport de revue du programme	1000	700	2010	Nombre	Nombre d'exploitations agricoles modernes installés (H/F)	
		2015	Valeur	Date	mesure	Libelle	
Hypotheses Risques	Moyens de vérification Hypotheses/Risques	Cible en		ie i cici ci	Unité de la leter ence		
				2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Training.		
					Open Control of the C	Indication	

1			a ၁ ႏွ	S.		יכי	os :	- 	п . 6	<u> </u>	<u>გ</u> მ	72	 	RS	<u>~</u>	so	£ 1	9 70	- 50	2	<u>.</u>	esi	e E	- A		-1 () }			
	juridique juridique règlementaire sécurisation	Résultats	favorable production animale du	sécurisé	OS 3.3 environ	3,3. Se	ssourc	RS 3.2.4, Les	nciere ral est	sécur	litique	3 3.2.2	ırkina	رة 	Résultats	cio-éc	dével	ssourc des so	stion (OS 3.2.	် ၁	est dispon accessible	vironn						
		⊸	favorable à u production ; animale durable		OS 3.3.Créer environnement	curis	ressources en cau sont mieux gérées	I. Les	rural est effective	de sécurisation	en œuvre de la politique nationale	RS 3.2.2. La mise	Burking est connue	RS 3,2.1. La	S	socio-économique	du développement	ressources en eau et des sols au profit	gestion durable des	Assurer la	Stion	est disponible et accessible	environnementale						
į	sep op et carre	cadra	une	· · et	r un	ation e	cau rées		ive		nale	iise	nnue	} } ;		que	rent	eau		r la	durab		ale [
		Namhre	1	Part		t gest	eau	Qual			: .:: =	Nom	2	Taux	=		ressor	Nive	sécurité foncière	Proportion	le des	profit	Nomb				r =}3= ====	्ट्रा : :- ऑस	=
	ateurs	hre de	s pasto	de la	rficie lagés e	ion de		ité du				bre d'a	7	ho páo			ressource en eau	it de	ité fon	rtion	eaux.	des po	ore de						
·	des re	- 1	rales a	produ	totale st sécuris	s resso		systèn				ictes fo	morphic peacingulation	couverture			teau	satista disno	cière	des	des so	profit des populations	projet						
	ssourc	conflits e	zones pastorales aménagées	ction a	e des risés et f	urces		e de g				onciers	i de				g	ction (sitif of		superficies	ls et s	ons	d'adaj	Libel		N. C.			
	#	entre	gées	Part de la production animale réalisée	ട്ട്	P3.3. Sécurisation et gestion des ressources pastorales		Qualité du système de gestion des ressources en				Nombre d'actes fonciers délivrés		du pays			6	rannort an dispositif globale de gestion de la		icies	écuris		Nombre de projet d'adaptation mis en œuvre au	ellé					
, i	relles	éleveurs		réalis	espaces ctionnels	ales		des re				ė́s		s par			a.	de de		des t	tion f		mis e		331 431 431				
		<u>⊅</u>		ée dans				ssourc						les é				stion (terres	oncièr		n œuv			In			
	1	autres	ļ	ns les	pastoraux			es en						études				u par		sous	P3.2. Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural		re au			Indicateurs			
	i d	Nombre		Pourc	Ha							Nombre		Pourc				Pourc		Pourcentage	ıilieu ı		Nombre	n C	1.04	urs			
	2	ğ		Pourcentage								ore		Pourcentage				Pourcentage		antage	lg.in.		ore.	Unite de mesure	Valeu				
								2	,			2		2						2			2		de re				
		2010		2010	2010	\vdash		2010				2010		2010				1107	2	2010				Date _	Valeur de référence				
		600		CIN	700 000			ND ND				0		10		<u> </u>		%C7	2	ND			4	Valeur					
	. (٠٠			1500 000	T		7				-						&U%	000					Cible en 2015					
		300 R	ğ	1 05 E		+	9 72	ND				100 R		00					_	50	-	, ot		P					
-	de ces conflits	Rapport et	programme	Rapport	Rapport programme		apport ganisa				communes	egistre						nodd				projets	Rapport		Move				
	onflits	et PV	me	i de	me de		Rapport d'audit organisationnel	:			'n	Registres fonciers des						Kapport d'enquete d'opinion					d e		Movens de verification				
		de										ers des						o n ata	? } }				d'exécution		vérifie				
		résolutions		revue	revue							07						normd							ation				
	· ·	SIIO		du	đμ											<u> </u> .			+		_		des	1393.50) A 1084				
			:															127							Hypotheses/Risques				
									•							1									èses/F				
~									 																\isque				
83						_	<u> </u>		1				L		1										9				

						est	écosystèmes forestiers
piry un gaz					<u>-</u> ~	Durable a la superficie du pays se des	des Terres
Une bonne maîtrise du	Rapport de l'IFN	15%	14%	2010	Pourcentage		.4.1
							Résultats 1
		ND	GN.	2010		Balance commerciale de sous secteurs forestiers, faunique et halieutique	halientiques,
marché	situation du secteur	13,628	10,483	2008	FCFA (1000)	Révenumonétaire moyendes ménages agricoles issus de l'environnement (forestiers, faunique et halieutique) H/F	ressources forestières,
		417,70	251,26	1		riser et halieutique et halieutique	OS 3.4 : Valoriser
						P3.4. Développement des productions forestières, fauniques et halieutiques	P3.4. Développe halieutiques
SPA!							mis en œuvre
Disponibilité des						sont	
	Rapport de revue du programme	1000	0	2010	Tonnes	ises et Niveau du stock de sécurité alimentaire du bétail	gestion des crises et
						-	mécanismes
							15
						iimale '.' '.'	production animale
						de	activités
	programme					t pour en satson seche	les animaux et les
	Rapport de revue du	70	50	2010	Pourcentage	Taux de converture des besoins en eau du bétail	RS 3.3.3. L'accès
							lels
						sont	sécurisés s
sur les siles	programme					oraux sécurisées fonctionneiles	espaces pastoraux
	Rapport de revue du	40 !	24	2010	Nombre		Ü
						AAAB 147-3 MARANA MARA	est renforcé.
						evage	activités d'élevage
		2015	Valeur	Date	mesure) bibelle	
Hypotheses/Risques	Moyens de venification	O bloven	nce.	e reterci	Thire de référence		
						Indicateurs	
		NOT THE PROPERTY.	76.00	7.500000000	o statement of the constraint	2. 1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1888年,1	Control of the Contro

		MA	Kapport ELC VIM	35%	28%	2010	Pourcentage	5.4.8. La Part des PFNL dans la couverture des besoins
						,		
	νue du	de revue	Rapport programme	2	(A	2010	Pourcentage	RS 3.4.7.La váleur Taux de perte après capture dans les PHIE(%)
	/ue du	de revue	Rapport programme	13	4	2010	Nombre	production Nombre de pêcheries érigées en Périmètre halieutique d'Intérêt Économiques (PHIE) promues
	/ue du	de revue	Rapport programme	80	20	2010	На	RS 3.4.6.Les · Superficie des étangs piscicoles créés et infrastructures de fonctionnels (ha)
	vue du	de revue	l6 Rapport programme	16	=	2010	Топпе	RS 3.4.5.Les La quantité de poisson produite par an (en productions inilliers de tonnes) halieutiques se sont accrues
	vue du	de revue	Rapport programme	127 000	77 000	2010	Nombre	filières forestières, Nombre d'emplois nouveaux créés dans les faunique et filières forestières (50% de femmes) halieutique est renforcé
	cifique	iquête spé	Rapport d'enquête spécifique	4 000	3 000	2010	Tonne	RS 3.4.4. Le Volume des PFNL commercialisés (en milliers développement des de tonnes)
Maintien de la qualité de l'habitat de la faune	ścifique	iquête spé	Rapport d'enquête spécifique	56 700	31 500	2010	Nombre	RS 3.4.3. La Effectifs total du cheptel faunique (herbivores) gestion de la faune et de son habitat est améliorée
Effectivité des aménagements forestiers		evue du	Rapport de révue du programme	350 1	232	2010	Stère	ont Quantité de bois produit dans les zones aménagées (en millier de stères)
		evue du	Rapport de revue du programme	850000 1	600000	2010	Ha	des besoins des Superficie des forêts aménagées populations en bois
Une bonne collaboration des Collectivités territoriales		quête spé	Rapport d'enquête spécifique		Ouaga: 26% Bobo: 13%	2004	Pourcentage	RS 3.4.2.Les Taux de couverture des besoins énergétiques des superficies des 2 plus grands centres urbains à partir des forêts forêts aménagées aménagées pour la satisfaction
				195	145	2010	Ha X 1000	assurée Superficie reboisée
Hypotheses/Risques		te verille	Moyens de verification	Cible en 2015	nleur"	refere Date	urs Valeur de Unité de mesure	Indicateurs At The Control of the C
							٠	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

							amélioré
							milieu urbain s'est
							à l'eau potable en
							durable et équitable
·		87%	75%	2010	Pourcentage	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	RS 4.1.3. L'accès
							amélioré ;
							en zone rurale s'est
	Rapport de revue du programme						a Fassainissement
					-		danable et equitable
		54%!	10%	2010	Pourcentage	Laux d'acces à l'assamissement en milieu rural	KS 4.1.2. L'acces
- university						_	811011012
-							zonáliczí
							Tone Pirels Siert
							à l'eau potable en
					(durable et équitable
		76%	56%	2010	Pourcentage	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	RS 4.1.1. L'accès
							Résultats
							l'assainissement
							potable et à
							le a l'ea
							2
							assurant un arrès
							durable
							socioéconomique
							ement
							pauvreté et au
						hydrique	à la réduction de la
	Ministère de la santé		ND	2010	d'origine Pourcentage	Taux de prévalence des maladies	OS 4.1. Contribuer
						et assainissement	P 4.1. Eau potable et assainissement
					lu cadre de vie	Axe 4 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement du cadre de vie	Axe 4 : Amélioratio
V							améliorée
- 1040						Alfrance -	populations s'est
							nutritionnelle des
							alimentaire et
						rurales	securite
						allimentaires et nutritionnels des populations	
		2015	Date Naleur	17.7	esure (SALIDOHOR SALIDO	
		Chleen		195 17.	Unité de		
Hypoth Ases / Ricornes	Movems de várification			le referei	Yaleur de reference	大学 「大学	である。またでは、大きのでは、ためでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、大きのでは、ためでは、大きのでは、ためでは、大きのでは、大きのでは、ためでは、ためでは、ためでは、ためでは、ためでは、ためでは、ためでは、ため
					10	Sunal control of the second of	
				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			ではない。

				-		d enseignement
						environnementale dans
	Kapport de revue du programme	50%		2010	Pourcentage	
						dans les chefs lieux de prov
	Rapport de revue du programme	450	ND	2010	Kım	RS 4.2.3.Les Longueur de plantations d'alignement créées
						les chefs lieux de région
	Rapport de revue du programme	26	ND	2010	Nombre	Nombre d'espaces verts créés et aménagés dans
						verts sont
	Rapport de revue du programme	6000	3400	2010	Nombre	RS 4.2.2. Les Nombre d'emplois verts décents générés (H/F)
						électriques et électroniques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso
	Rapport de revue du programme	30%	1%	2010	Pourcentage	es sont
	Rapport de revue du programme	50%	A déter- miner	2010	Pourcentage	pollutions et Chefs lieux de région
	Kapport de revue du programme	30%	6%	2010	Pourcentage	Proportion de déchets solides valorisés et/ou recyclés
	1	_				Résultats
	Elidnete sbeettidae					populations aux grandes villes du Burkina
	es ménages			2010	Pagemage	environnement qualité du cadre de vie dans les trois plus
	Enguête intégrale sur les	35		2010	To a section of	
						P4.2. Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre
						adoptees par les populations.
						S
	Santé				Ċ	nes pratiques
	Rapports du Ministère de la	ND	ND	2010	Pourcentage	De Tany d'adontion de bonnes pratiques d'hygiène.
						en milieu urbain
						l'assainissement
			!		0.00	
		57%	22%	2010	Pourcentage	A 1 4 Trancès Tany d'accès à l'assainissement en milieu urbain
Hypotheses/Risques	Moyens de verification	Cible en 2015	valeur	Valeur de référence Inté de nesure Dâte Va	#\$###################################	Libellé
					Section Strain	Indicateurs
						er er føret Harring Harring Harring

	Rapports d'activités de la DGMP	80%	60%	2010	Pourcentage	Proportion des marchés publics exécutes en	
	Lois de regiement	85%	00%	0107	Pourcentage	extérieurs	
publics		-1-	/022	200	÷	Tank dishonation do financian	optimale
générale des marchés			budget Etat			gérées de manière	gérées de
Adaptation de la			88,61%			financières et)	i financièr
			global		C	marchés publics	ressources
	Rannorts d'activités des DMP	100	68 26%		Pourcentage	Taux d'exécution des plans de passation des	l i
	Rapport de contrôle et d'audits	100%	30%	2010	Pourcentage	Niveau d'application de manuels de procédures administratives et comptables	
	Rapport annuel d'activités de la DRH	80%		2010	Pourcentage	race Taux d'exécution des plans de formation	efficace
		<u></u>				gérées de manière emplois	gérées de
	Rapport d'études spécifiques	100	60	2010		humaines sont Niveau d'adéquation entre les profils et les	humaines
	situation du personnel						ressources
	Rapport périodiques sur la	001	0	2010	:	5.1.1.Les Fonctionnalité de la base de données (Logiciel	RS 5.1.1.Les
						ultats	Résultats
						eur rural	secteur rural
						le	publique
		100	NC	2010	Pourcentage		l'interver
		100	NC	2010	Pourcentage	l'efficience de Taux de réalisation physique du PNSR	l'efficien
,		100		2010	Pourcentage	OS S.L.; assurer Laux de mobilisation des ressources internes et Pourcentage l'efficacité et externes	Us 5.1.;
							soutien
						P5.1. Pilotage et	P5.1. P
					cural	Axe 5 : Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural	Axe 5: L
					•	d'environnement es conformité environnementale et appliquant leur t appliqué PGES	t appliqué
	Rapport de revue du programme	50%	S	2010	Pourcentage		vigueur e
						ire en	règlemen
v =	,				•	des mesures de respect des normes	juridique et
	Rapport de revue du programme	50%	ND	2010	Pourcentage	RS 4.2.5.le cadre Proportion des unités industrielles ayant adopté	RS 4.2.5.
To the second second	Rapport de revue du programme	500	NJ NJ	2010	Nombre	Nombre de promoteurs de projets et programmes soumis à EE sensibilisés	
		2015	Date Valeur	Date	mesure	<u> </u>	
Hypoineses/Kisques	Novens de verification — Hypotheses/Risques	Cible en			Unité de		
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		nce Society	le référe	Valeur de référence		
					eurs	Indicateurs	
Little William Committee and C		A15 N. D.S. MERCHALL			Will had been recently and a Market Land		

PNSR	compte dans	sont prices en	d'environnement et de décentralisation	de SIDA,	questions du genre,	RS 5.1.5.Les	ministériels s'est amélioré	départements	planification des	opérationnel de	RS 5, 1,4, Le cadre	<u>_</u> .		opérationnels des	objectifs	RS 5.1.3.Les								
CIVIDOIDAIREIMANO, BOITO VI IIIIIIIOMI MINO	environnementales genre et ministérielles	de fonctionnalité des	PNSR transferees aux collectivites (millions)	Volume de ressources d'investissement du	prises en charge	Pourcentage des PVVIH et personnes affectées	d'atbitrage budgétaire)	(CASEM, Journées de programmation, cadres	Nombre de cadres de planification fonctionnels	functionnel	Dispositif de suivi évaluation disponible et	-	(physique et financière)	Taux d'exécution des programmes opérationnels	extérieurs	Taux de décaissement des financements Pourcentage	appel d'offre ouvert	Libellé				[.arm		
	~			FCFA	ŧ	Pourcentage			Nombre					Pourcentage		Pourcentage	:	34) 45.0	Unité de	Valeur de référence				
		2010		2010	<u> </u>	2010			2010		2010			2010		2010		Date		référen				
	ä	40		804		44%			80		0			NC		55%		Date Valeur		6				
		00		2 000		100%			100%		100%			90%		90%		2015	Cible en					
	d'action des cellules	Rapport d'exécution des plans			CMLS/MAH	100% Rapport d'activités annuel			Rapports de tenue de ces cadres					90% rapport annuel de performance)		Rapport annuel de performance	et/ou des DMP			Vlovens de verification/				
			collectivités des	nent	politique en la matière	Poursuite de la		institutionnelle	Bonne stabilite		-::									Hypotheses/Risques				

Eta gia :

Annexe 2 : Coût des différents sous-programmes par actions

	7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7		TO THE STATE OF TH		50.55 20.55		
P Coût total du Brogrammenational du secteur rural?	191 439 864	232 437/900	314 814 888	309 898 487	328249439	309 898 487 328 249 439 1 376 840 579 100,0%	100,0%
Ax Amélioration de la securité et de la souveramete ax alimentaires	85 927 332	110:825 656	126 207 790	122 617:581	1331013568	585 679.926	42.54%
ent durable des productions	21 255 741	24 209 836	37.400.457	40.509.453	42 296 000	165 671 487	12,0%
AC1.1.1 Promotion de l'utilisation des intrants et des équipements agricoles	11 553 349	14 272 658	25 925 457	28 333 453	30 000 000	110 084 917	
ACI. 1.2 Protection des végétaux	895 271	405 162	600 000	700 000	800 000	3 400 433	
AC1.1.3 Promotion des bonnes pratiques agricoles	3 892 276	4 379 408	4 500 000	5 000 000	5 000 000	22 771 684	
ACI.1.4 Gestion durable de la fertilité des terres agricoles	1 371 291	1 373 551	1 500 000	000 002 1	1 500 000	7 244 842	
ACLLS Diversification de la production agricole	173 966	47) 100	500 000	500 000	500 000	2 145 066	:
AC1.1.6 Renforcement (dynamisation) des organisations des producteurs	3 034 607	2 358 428	3 000 000	3 000 000	3 000 000	14 393 035	
AC1.1.7 Promotion de la Recherche/Développement en matière de productions végétales	334 981	247 600	650 000	700 000	671 000	2 603 581	
AC1.1.8 Soutien au programme		701 929	725 000	776 000	825 000	3 027 929	
P1.2 Amélioration de la productivité animale et de la compétitivité des produits animaux	8 003 275	23 834 960	24 376 535	24 433 [67]	24 657 392	105 305 329	7,6%
AC1.2.1 Professionnalisation des acteurs des filières animales	4 092 474	7 988 140	7 988 140	7 988 140	7 988 140	36 045 034	:
AC1.2.2 Amélioration de l'alimentation du cheptel	000 001	6 216 655	6 2 1 6 6 5 5	6 216 655	6216655	24 966 620	
AC1.2.3 Améljoration du potentiel génétique des races	1 827 401	3 158 548	3 366 048	3 404 298	3 576 798	15 333 091	
AC1.2.4 Multiplication de races pures exotiques performantes	000 001	281 265	281 265	281 265	28! 265	1 225 060	
ACI.2.5 Développement des infrastructures de mise en marché	1 804 618	5 653 428	5 653 428	5 653 428	5 653 428	24 418 328	
ACI 2.6 Création d'un référentiel de normes		146 940	;46 940	146 940	146 940	587 760	
AC1.2.7 Optimisation des systèmes de production	78 782	153 995	153 995	153 995	153 995	694 762	

	AC1.5.3	AC1.5.2	AC1.5.1	Plss	AC1.4.7	AC1.4.6	AC1.4.5	AC1.4.4	AC1.4.3	AC1.4.2	AC1.4.1	P1.4	AC1.3.6	AC1.3.5	AC1.3.4	ACI.3.3	AC1.3.2	AC1.3.1	P.1.3	AC1.2.9	AC1.2.8
	Renforcement des stocks de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Production et diffusion de l'information statistique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Coordination et Animation du Dispositif de Sécurité Alimentaire	Prévention ét gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	Soutien au programme	Mobilisation des ressources en eau de surface	Gestion des aménagements hydro-agricoles	Promotion des technologies innovantes d'irrigation	Développement de petits ouvrages de mobilisation des eaux	Aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds	Coordination du développement de l'irrigation	Développement durable de l'hydraulique agricole	Soutien au Programme	Renforcement des capacités opérationnelles de diagnostic du Láboratoire National d'Elevage	Renforcement de la santé publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments	Riposte contre les maladies animales prioritaires	Prévention des maladies animales prioritaires	Renforcement du cadre juridique et règlementaire	Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire	Soutien au Programme	Promotion de la recherche en matière de productions artifiales
	1 259 736	415 936		1 675 672		22 127 036	3 294 881	1 327 073	1 056 683	24 337 240	62 212	S2 20S 12S		•	,	3	2 787 519		2.787.519		¢
	1 809 736	666 597	60 000	8 583 771	1 941 409	22 479 475	3 613 428	998 758	823 923	18 132 889	41 925	48 031 807	93 722	186 930	236 940	373 210	4 991 160	283 320	6.165,282	235 990	,
·	2 391 530	606 486	376 000	9.654016	1 500 000	25 956 231	3 000 000	2 565 000	1 200 563	15 500 000	000 001	49 821 794	146 239	231 580	424 980	373 210	3 543 160	235 820	4 954 989	238 065	332 000
	2 391 530	606 486	376 000	9.954016	1 500 000	24 404 530	3 000 000	3 000 000	1 200 563	15 \$00 000	116 000	18 721 093	326 487	258 295	1 286 880	373 210	3 519 160	235 820	5 999 852	238 447	350 000
	2 391 530	606 486	376 000	5/054010 5/054010	1 500 000	24 404 530	3000000	3 514 750	1 200 563	15 500 000	125 000	49 244 843	370 687	278 760	1 621 680	373 210	3 794 160	235 820	6 674317	240 172	400 000
	10 244 062	2 901 991	1 188 000	2,9%	6 441 409	119 371 802	15 908 309	11 405 581	5 482 294	88 970 129	445 137	248 024 661	937 135	955 565	3 570 480	1 492 840	18 635 159	990 780	26 581 959	952 674	1 082 900
91				2,9%						1		18;0%							1,9%		

AC3.1.2	AC3.1.1	P3.1.	Axe 3	AC2.1.9	AC2.1.8	AC2.1.7	AC2.1.6	AC2.1.5	AC2.1.4	AC2.1.3	AC2.1.2	AC2.1.1	P2.1.	AC1.5.6	AC1.5.5	AC1.5.4
Adaptation aux effets néfastes des changements climatiques sur les activités agro-sylvo-pastorales et atténuation des gaz à Effet de Serre	Accompagnement de la gouvernance	Gouvernance environnementale et promotion du développement durable	Developpement durable et gestion des	1.9 Soutien au programme	1.8 Promotion de la recherche en matière d'économie agricole	1.7 Accompagnement des acteurs de l'agriculture dans l'accès aux financements	Promotion de la consommation des produits	Amélioration des conditions de mise à marché des produits agricoles	1.4 Promotion des normes et de la qualité des produits agroalimentaires	1.3 Développement des filières agricoles	1.2 Développement de l'Entreprenariat Agricole et de l'agrobusiness i	Accompagnement des communautés à l'émergence des structures de développement local	Promotion de l'economie agricole	Action de pilotage et de soutien	Soutien à la mise en œuvre des activités HIMO au profit des populations vulnérables	Appui à la production agricole dans les zones structurellement déficitaires au profit des groupes vulnérables .
:476:0	382 745	1403 831	12:551 322		,	423 201	165 936	3 902 674	463 238	3 372 373	1 213 090	917 237	10.457.749	1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 100		,
116 550	271,250	1.017.750	33.927.427	1 617 270	ε	458 851	424 517	5 063 968	909 328	5 872 373	1 499 53!	2 783 : 15	16 628 953	665 928	\$ 121 510	260 000
335000	278 750	1 995 919	71 523 148	1 700 000	82 000	1 000 000	2 000 000	4 500 000	900 000	3 872 373	3 903 500	2 000 000	19 957,873	780 000	5 000 000	500 000
346250	300 000	2 006:500	69.666 118	1 700 000	84 000	3 000 000	2 000 000	\$ 000 000	\$00 000	3 872 373	4 000 698	2 000 000	20 457 071 19 859 539	580 000	5 000 000	. 1 000 000
357500	300 000	2,078,000	72 784 796	1 600 000	86 000	, 000 000	2 000 000	4 500 000	800 000	3 872 373	4 001 166	2 000 000			5 000 000	1 200 000
016 20£ 1	1 532 745	8 502 000	260 452 810	6 617 270	252 900	3 882 052	6 590 453	22 966 642	3 872 566	18 861 865	14 617 985	9 700 352	87 361 185		20 121 510	2 960 000
		0,6%	18:92%								.,18		6,3%			.,,

AC3.3.6	AC3.3.5	AC3.3.4	AC3.3.3	AC3.3.2	AC3.3.1	P3.3	AC3.2.7	AC3.2.6	AC3.2.5	AC3.2.4	AC3.2.3	AC3.2.2	AC3.2.1	P3.2	AC3.1.6	AC3.1.5	AC3.1.4	AC3.1.3
Soutien au Programme	Prévention et gestion des crises et vulnérabilités alimentaires du bétail	Promotion de l'hydraulique pastorale	Operationnalisation des espaces pastoraux	Création d'espaces pastoraux sécurisés	Renforcement du cadre juridique et règlementaire en matière de pastoralisme	Securisation of gestion durable des ressources pastorales	Action de pilotage et de soutien	Coordination et suivi du processus de mise en œuvre de la GIRE	<u> </u>	Gestion concertée des ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau	Amélioration de la connaissance des sols	i	Mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural	Gestion durable des caux et des sols et ses sols et se securisation (opciere en milieu rura)	Soutien au programme	Développement des compétences, de l'information et du monitoring des ressources naturelles renouvelables	Restauration et Préservation de la diversité biologique	Promotion des ponnes pratiques de Gestion Durable des Terres
	33 142	1 240 173	1 150 050	288 621	46 046	2 758 032	628 570	350 910	1 334 198	623 662	211 850	144 698	668 048	3 961 936	400 000	105 439	86 118	281 919
	4 731 100	1 450 000	919 720	2 746 610	2 527 200	12374630	690 609	686 217	2 334 256	1 554 736	230 100	275 664	1 307 853	7079-435	173 000	185 000	116 550	155 400
150 000	.1 29.4 220	26 000 000	14 270 720	2 748 610	252 720	47.716 270	700 000	700 000	2 500 000	2 088 382	300 000	416619	1 500 000	8 205 00J	144 000	190 500	467669	580000
120 000	4 294 220	26 000 000	14 300 720	2 748 610	252 720	47.716.270	760 000	800 000	1 000 000	1 876 663	300 000	296 750	1 000 000	6.033.414	137 000	135 000	493250	595000
120 000	4 294 220	26 000 000	14 300 720	2 748 610	252 720	47,716,270	800 000	800 000	1 000 000	1 848 388	300 000	297 135	9 000 000	6.045.524	135 000	120 000	555500	610000
390 000	17 646 902	80 690 173	44 941 930	11 281 061	3 331 406	158 281 472	3 579 179	3 337 127	8 168 454	7 991 832	1 341 950	1 430 866	5 475 901	31.325.309	000 686	735 939	1 719 087	2 222 319
						.11,5%								2.3%				

		The state of the s						
	6 633 189	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	633 189	Evaluations environnementales et lutte contre les pollutions et nuisances	AC4.2.1
110%	14 507 353	3517250	3 407 250	3 324 750	3 283 500	974 603	Assamissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	P4.2.
	825 000	125 000	175 000	225 000	300 000		6 Soutien au programme	AC4.1.6
	25 296 984	5 897 534	5 623 237	5 582 774	3 399 65;	4 793 788	Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA	AC4.1.5
	25 864 236	7 239 280	4 048 809	5 307 078	3315112	5 953 957	Augmentation de l'accès à l'assainissement en milieu urbain	AC4.1.4
	46 261 216	12 071 276	9 720 156	9 351 522	7 707 934	7410328	Augmentation de l'accès à l'assainissement en milieu rural	AC4.1.3
	44 075 437	9 284 562	7 809 359	10 426 449	5 204 008	13 351 059	Augmentation de l'accès à l'eau potable en milieu urbain	AC4.1.2
	143 141 279	33 734 398	33 734 398	33 744 892	19 795 537	22 132 054	Augmentation de l'accès à l'eau porable en milieu rural	AC4.1.1
20.7%	285 464:151	68 352 049	65,011.19	64 637.715	39 722 242	51-641-186	Approvisionnement durable en eau potable et assamissement	P4 1
21,79%	299.971.504	71.869.2994	64 518 209	67 962 465	43 005 742	52 615 789	Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie	Axe 4
	150 000	50 000	50 000	50 000	•		8 soution au prégramme	AC3.4.8
	7 694 713	4 207 771	1 404 235	1 206 852	849 064	26 792	7 Aménagements aquacoles.	AC3,4.7
	939 773	208 918	213 608	238 016	246 958	32 274	Gestion durable de la pêche et valorisation des produits halieutiques	AC3.4.6
	8.802 000	2 1 52 000	2 180 000	2 180 000	2 290 000	- :	H	AC3.4.5
	8 3 63 537	2 200 000	2 000 000	1 700 000	000 005 1	963 537	Gestion durable des terres des écosystèmes forestiers	AC3.4.4
	5 198 727	984 845	964 845	1 062 845	1 389 845	796 347	Développement des filières forestières et fauniques	AC3.4.3
	3 893 811	1 000 000	000 096	950 000	500 000	477 811	Recherche sur la domestication des espèces forestières et la conservation des ressources génétiques forestières	AC3.4.2
	27 301 468	6 141,469	6 131 247	6218245	6 679 745	2 130 762	Aménagement forestier et halieutique et faunique	AC3.4.1
45%	62:344-029	16 945 002	13 909 934	13 605 958	13.455 612	4.427.523	Developpement des productions forestieres, fauntques enhalteutiques	P3.4
							- Fase : 	
							Janus James Janus James Janus Janus Janus Janus Janus Janus Janus	

Transfer de de departement paysingers 76.515 985.000 822.500 777.500 797.500 pointe na prod'humation environmententale 268.899 900.000 700.000 800.000 900.000 pointe na prod'humation environmententale 268.899 900.000 700.000 800.000 900.000 pointen na prod'humation environmententale 268.899 900.000 700.000 800.000 900.000 pointen na prod'humation environmententale 27.500 900.000	AC5.1.7	AC5.1.6	ACS.1.5	AC5.1.4	AC5.1.3	AC5.1.2	ACS.1.1	R5.1	AC5.1.8	AC5.1.7	AC5.1.6	AC5.1.5	AC5.1.4	AC5.1.3	AC5.1.2	AC5.1.1	P5,I	Axe 5	AC4.2.4		AC4.2.2]	
985 000 822 500 797 500 797 500 500 000 700 000 800 000 900 000 298 500 302 250 309 750 319 750 298 500 302 250 309 750 319 750 298 500 302 250 309 750 319 750 1438 414 179 293 184 686 1 540 927 2127 045 2548 779 3778 981 1 666 573 1325 075 560 755 652 000 1 834 356 6483 971 686 575 498 671 637 691 322 000 2000 000 600 000 7 438 357 3 500 000 2000 000 600 000 653 049 718 354 790 18 355 000 332 000 2 221 000 333 000 338 000 385 000 357 000 2 221 000 333 000 333 000 780 000 678 000 2 221 000 2 300 000 150 000 150 000 4 42 000 447 000 242 000 150 000		Capitalisation des données statistiques sur secteur rural	+-	Assurer la formation professionnelle initiale		Appui conseil, coordination de la gestion des moyens matériels et financiers (Gestion du patrimoine)			Transferts à des tiers, prise en charge d'activités hors secteur et des imprévus des projets	Coordination des politiques sectorielles agricoles	n des données statistiques sur	Management des ressources humaines	Assurer la formation professionnelle initiale et continue	Planification, programmation et suivi-évaluation des activités du MAH	(a)	Pilotage du département ministériel et de ses programmes	Programme de pilotage et de soutten du MAH	Developpement du partenarial entre les octeurs du Mondersural	Soutien au programme	Promotion de réducation environnementale	Promotion designénagements paysagers	The second secon
985 000 822 500 797 500 797 500 500 000 700 000 800 000 900 000 298 500 302 250 309 750 319 750 298 500 302 250 309 750 319 750 298 500 302 250 309 750 319 750 1438 414 179 293 184 686 1 540 927 2127 045 2548 779 3778 981 1 666 573 1325 075 560 755 652 000 1 834 356 6483 971 686 575 498 671 637 691 322 000 2000 000 600 000 7 438 357 3 500 000 2000 000 600 000 653 049 718 354 790 18 355 000 332 000 2 221 000 333 000 338 000 385 000 357 000 2 221 000 333 000 333 000 780 000 678 000 2 221 000 2 300 000 150 000 150 000 4 42 000 447 000 242 000 150 000	449 500	58 100	3 306 090	251 985	25456	593 681	547 387	5 232 199	13 289 802	1 260 395	428 664	850 787	649 396	186 719	768 742	2 972 958	20.407.463	29 887 672	WAS CONTRACTOR	264 899	76 515	·
822 500 797 500 797 500 797 500 700 000 800 000 900 000 302 250 399 750 319 750 302 250 399 750 319 750 302 250 399 750 319 750 16 170 305 14 605 247 19 781 360 179 293 184 686 240 118 179 293 184 686 240 118 179 293 184 686 240 118 179 293 184 686 240 118 183 250 696 765 658 022 686 250 696 765 562 000 1 325 075 560 750 562 000 1 486 671 1 486 671 4 986 671 1 486 671 4 986 671 4 986 671 3 500 000 2 000 000 2 000 000 3 20 000 2 000 000 2 000 000 3 35 000 385 000 357 000 3 300 000 3 35 000 357 000 3 300 000 3 35 000 357 000 3 300 000 3 346 715 3 136 215 <td>442 000</td> <td>108 050</td> <td>3 097 215</td> <td>2 221 000</td> <td>402 000</td> <td>653 049</td> <td>600 000</td> <td></td> <td>7 438 357</td> <td>637 091</td> <td>666 597 .</td> <td>1 854 356</td> <td>1 065 573</td> <td>178 988</td> <td>1 540 927</td> <td>1 458 414</td> <td></td> <td>28 050 123</td> <td>298 500</td> <td>500 000</td> <td>985 000</td> <td></td>	442 000	108 050	3 097 215	2 221 000	402 000	653 049	600 000		7 438 357	637 091	666 597 .	1 854 356	1 065 573	178 988	1 540 927	1 458 414		28 050 123	298 500	500 000	985 000	
797 500 797 500 3479 C 800 000 900 000 3 164 8 309 750 319 750 1230 7 25 639 509 30 634 238 143 378 25 639 509 30 634 238 143 378 25 639 509 30 78 981 10 764 114 686 240 118 5 035 696 765 658 022 2 406 696 750 562 000 4 162 6805 596 7 233 568 23 218 1 486 671 4 986 671 9 055 322 000 2 000 000 2 8 23 7 90 189 869 208 3 62 28 3 85 000 357 000 2 947 600 000 678 000 2 947 3 146 715 3 136 215 159 3 146 715 3 150 000 562 150 000 2 98 000 159 242 000 2 98 000 159 242 000 2 98 000 187	447 000	100 000	3 105 715		333 000	718 354	600 000	7 604 069	3 500 000	322 000	1 486 671		1 325 075	686 250	2 127 045	179 293			¥]	700 000	822 500	_
797 500 3 479 0 900 000 3 164 8 319 750 1 230 2 319 750 1 230 2 319 750 1 230 2 230 634 2338 1 434358 240 118 5 035 562 000 4 162 562 000 4 162 7 233 568 23 228 4 986 671 9 055 3 22 000 000 2 8 23 2 000 000 2 8 23 869 208 3 624 869 208 3 624 150 000 566 2 2860 15 79 150 000 566	242 000	150 000	3 146 715	780 000	385 000	790 189	600 000	6.093,204	2 000 000	322 000	1 486 671	6 805 596	560 750	696 765	2 548 779	184 686	920		007 700	800 000	797 500	_
3 479 C 3 164 8 1 230 7 14.43 130 7 5 035 5 4 162 2 406 2 406 2 2 863 2 2 863 2 2 863 3 624 3 623 1 507 1 507		150 000	3 136 215	678 000	357 000	869 208	600 000	6 088 423	2 000 000	322 000	4 986 671	7 233 568	562 000	658 022	3 778 981	240 118	19.781.360	30 634 238	1 06/ 610	900 000	797 500	_
1155 1155 1156 1157 1159 1159 1150 1150	1 878 500	566 150	15 791 950	6 230 985	1 502 456	3 624 482	2 947 387	32 541 910	28 228 159	2 863 486	9 055 274	23 228 278	4162794	2 406 744	10 764 474	5 035 469	85 744 677	143,375,154 10,41	200.000	3 164 899	3 479 015	-

AC5.1.8	ACS.1.7	AC5.1.6	AC5.1.5	AC5.1.4	AC5.1.3	AC5.1.2	AC5.1.1	PS.1
Transferts à desitiors, prise en charge d'activités hors secteur et des imprévus des projets	ACS.1.7 Prise en compte des aspects transversaux	Capitalisation des données statistiques sur le secteur rural	AC5.1.5 Management, des ressources humaines	Assurer la formation professionnelle initiale et continue	Planification, programmation et suivi évaluation des activités	AC5.1.2 Appui conseil, coordination de la gestion des moyens matériels et financiers	Pilotage du déplartement ministériel et de ses programmes : *	PS.1 Programmetde pilotage ettde soutjen du MRA 4248 010 5 686 506
916 646	77 805	76 700	2 669 196	30 712	1 850	422 901	52 200	4248.010
•	386 890	281 340	2 802 656	894 770	109 660	000 550 1	176 190	5 686 506
-	344 570	586 040	2 942 789	512 630	58 660	881 000	123 550	5 449 239
•	344 570	101 040	3 089 928	465 130	58 660	785 000	96 030	4940358
L	344 570	89 040	3 244 424	138 £30	104 660	745 000	98 630	24764454
916 646	1 498 405	1 134 160	14 748 993	2 041 372	333 490	106898 5	546 600	4.764.454 25:088.567 188
								X

•